

**BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD**



**TOME CXXIII — ANNEE 1996
1^{re} LIVRAISON**

TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin)	90 F
Pour un couple, ajouter une cotisation	90 F
Droit de diplôme	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	140 F
Abonnement pour les particuliers non membres	250 F
Abonnement pour les collectivités	250 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) selon le cas.	

Il est possible de régler sa cotisation 1996, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

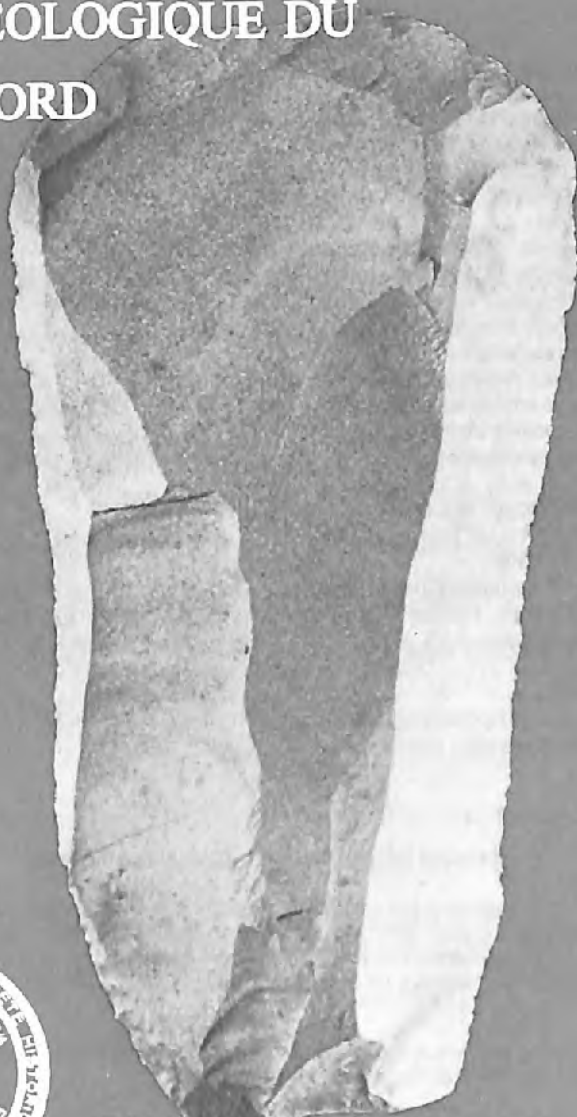
Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la SHAP. Ce service est assuré gratuitement.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit:

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

**BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD**



**TOME CXXIII — ANNEE 1996
1^{re} LIVRAISON**

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON 1996

• Conseil d'administration de la SHAP pour 1996	3
• Rapport moral 1995 (D. Audrerie)	4
• Rapport financier 1995 (Ch. Turri)	5
• Compte rendu de la séance du 3 janvier 1996.....	8
du 7 février 1996	11
du 6 mars 1996	14
• L'abri Pataud aux Eyzies-de-Tayac. Etude de l'industrie lithique recueillie au cours du sauvetage de 1988 (Marie Perpère et Brigitte Delluc)	17
• A propos de deux escaliers Renaissance à Périgueux (Pierre Moreau).....	37
• L'hôpital Sainte-Marthe de Périgueux (Louis Grillon) (1 ^{re} partie).....	43
• L'amitié La Boétie-Montaigne. L'opinion moins connue de La Boétie (Jacques Desplat)	59
• Liste des prêtres du Périgord déportés à Rochefort en 1813-1795 (Robert Bouet).....	71
• Correspondance Maine de Biran-Edmond Géraud (1818-1820) (Gilles Romeyer-Dherbey).....	101
• Aux confins du Périgord-Agenais: éléments de géographie histo- rique (François Bordes).....	121
• Travaux universitaires: N. Le Bouvier Alléaume; <i>Jean Rey: Un précurseur de Lavoisier - Formation et circulation des idées scientifiques de Jean Rey à tra- vers une relecture de ses Essays (1630)</i> (G. Devaux).....	126
• Notre ami Emmanuel Payen (Jacques Lagrange) (Pierre Garrigou Grandchamp)	128
• Dans notre iconothèque: L'ancienne église de Trélissac (Brigitte et Gilles Delluc).....	132
• Notes de lecture: J. Reix, J. Vircoulon: <i>Chroniques des années de guerre en pays foyen</i> ; D. Pauvert: <i>Dolmens et menhirs de la Dordogne</i> ; F. Valette: <i>Le chemin Roméor</i> , A.-S. Moretti: <i>La Dordogne de Cyprien Brard</i> (D. Audrerie).....	138
• Bibliographie Sur des travaux d'archéologie souterraine (Danilo Grébénart)	139
• Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	141
• Errata	144

Le présent bulletin a été tiré à 1.600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture.

Ont également participé à la préparation de ce numéro:
MM. D. Audrerie, Dr G. et Mme B. Delluc, P. Pommarède.

Photo de couverture: Abri Pataud, Les Eyzies-de-Tayac, Périgordien IV. Fouilles de 1988. Grattoir en
silex du Bergeracois (72 mm de long) (photo J.-P. Kauffmann).

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont
rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.H.A.P. POUR 1996

MM. AUDRERIE, BELINGARD, BITARD, BORDES, DELA-
BROSSE-MAYOUX, Mme DELLUC, Dr DELLUC, MM. FOUR-
NIOUX, LAGRANGE, Mme MIQUEL, MM. MOUILLAC, POMMA-
REDE, Mme ROUSSET, MM. SOUBEYRAN, TURRI.

BUREAU

Président : P. Pierre POMMAREDE.

Vice-Président : Mme Jeannine ROUSSET.

Secrétaire général : M. Dominique AUDRERIE.

Secrétaires adjoints : Mme Brigitte DELLUC,

M. Michel SOUBEYRAN.

Trésorier : M. Charles TURRI.

Commission de publication

Le président, le président sortant, le secrétaire général.

Commission des finances

Le président, le secrétaire général, M. Denis CHAPUT-VIGOUROUX.

Le bureau a nommé :

Directeur de publications

M. Jacques LAGRANGE assisté de Mme Jeannine ROUSSET.

Bibliothécaires

M. Gérard MOUILLAC assisté de MM. Jean-Pierre BITARD,
Bernard FOURNIOUX, Michel SOUBEYRAN.

Relations médiatiques

Mme Suzanne MIQUEL

Chargé de la vidéothèque

Dr Pierre MARTY

RAPPORT MORAL 1995

Dresser le rapport moral de notre compagnie, c'est, d'une année sur l'autre, rappeler la qualité des travaux poursuivis par ses membres et l'attachement manifeste de chacun pour la "vieille dame de la rue du Plantier". Des nombreuses lettres reçues de membres éloignés ou empêchés par leurs activités de participer autant qu'ils le souhaiteraient, il apparaît nettement un grand intérêt pour notre Bulletin et l'affirmation du rayonnement de notre Compagnie.

Les réunions mensuelles attirent toujours un public nombreux. La quantité de places disponibles reste cependant insuffisante et le conseil d'administration cherche une solution. Aucune des solutions, jusque là envisagées, ne paraît satisfaisante. En somme la qualité des interventions est la cause de ce succès, mais on ne saurait s'en plaindre.

Les soirées du mercredi quant à elles mobilisent un public fidèle, mais dont le nombre varie fortement suivant les thèmes abordés. Nous avons pu cette année bénéficier des conférences données par M. Gibert, Mme Rousset, le marquis de Fayolle, M. Bordes et le docteur Delluc.

Le bulletin est désormais préparé dans nos locaux grâce au concours d'un C.E.S. recruté à cet effet par notre Compagnie. Il est imprimé à 1 600 exemplaires et dépassera cette année les sept cents pages d'études inédites et d'informations diverses. La rubrique des petites nouvelles, où sont annoncées notamment les recherches particulières des membres, connaît un succès croissant. Le nombre d'études envoyées pour publication reste élevé. Le volume de mélanges offert à M. Becquart, secrétaire honoraire de notre société, a permis de rendre hommage à celui qui s'est dévoué de longues années au service de la SHAP.

La sortie de printemps, préparée avec soin par M. Gibert, nous a conduit à la découverte de la Bouriane périgourdine. Cet automne, nos pas nous ont conduite au musée de la carte postale de Saint-Pardoux-la-Rivière, au Petit-Jumilhac, à la Barbinie et à l'abbaye de Ligeux. Chacun a pu apprécier la sérénité qui rayonne lors de ces excursions et le grand intérêt des lieux visités.

La bibliothèque a reçu cette année encore de nombreux dons et des achats importants d'ouvrages ont été réalisés. Les lecteurs et les chercheurs se retrouvent régulièrement dans ses locaux. Le dévouement des bibliothécaires doit être rappelé.

Les travaux sur nos immeubles se poursuivent régulièrement. Une attention particulière a été portée sur la sonorisation de la salle et un nouvel appareil de projection a été acquis. Je voudrais là, saluer particulièrement l'oeuvre obscure de notre trésorier, M. Turri, qui accomplit une tâche essentielle et assure le bon fonctionnement matériel de notre compagnie.

A travers ces rapides constats, je veux dire que la SHAP se porte bien, que son lustre - si l'on me permet ce terme - reste intact après tant d'années. L'avenir sera ce que nous le ferons. Il appartient à chacun d'apporter son concours actif.

Le secrétaire général : Dominique Audrerie

RAPPORT FINANCIER 1995

Commentaire du trésorier de la S.H.A.P. sur l'exercice 1995

Les comptes de l'exercice 1995 font apparaître un excédent de 37 417,13 F. Cette situation à première vue satisfaisante résulte en réalité du report de travaux sur l'exercice 1996. Il s'agit de la réfection de la toiture de la tour de l'escalier qui relie la cour des immeubles au jardin situé en contrebas.

L'examen des divers chapitres du budget appelle les remarques qui suivent.

La légère diminution des cotisations et abonnements traduit une régression du nombre des nouveaux adhérents (66 contre 95 l'an dernier). Une ouverture vers de jeunes sociétaires vient d'être décidée avec l'offre d'un abonnement gratuit au Bulletin pour les candidats âgés de moins de 25 ans.

La rubrique "dons et subventions" est en augmentation ; elle comprend la subvention du Conseil général de la Dordogne (9 000 F en 1994 ; 8 000 F en 1995) et les dons des sociétaires (14 390 F en 1994 pour 27 dons et 27 430 F en 1995 pour 69 dons).

Le chapitre "divers recettes" a fortement progressé d'une année sur l'autre en raison de la prise en compte du versement à la société d'un fort pourcentage du traitement d'une secrétaire bénéficiaire d'un "contrat emploi solidarité" (pendant six mois, de mai à octobre 1995).

Dans la partie "dépenses" notons le coût plus élevé de l'édition du Bulletin. Cette situation était prévue puisque nous souhaitions, sous la forme de la 1^{re} livraison du bulletin 1995, rendre hommage à Noël Becquart, secrétaire général honoraire de notre Compagnie.

Les autres postes sont pratiquement conformes aux estimations du budget prévisionnel, à deux exceptions près, celle des "salaires et charges" (traitement du CES) et celle des "travaux intérieurs et mobiliers" (achat d'un ordinateur et d'une imprimante).

Le budget prévisionnel de 1996 tient compte en particulier des répercussions du traitement d'un CES du 15 janvier 1996 au 15 janvier 1997 et de la réalisation de la toiture de la tour de l'escalier, l'implantation de nos immeubles dans le secteur sauvegardé entraînant des contraintes architecturales qui ne sont pas sans influencer sur le coût des travaux à réaliser.

Pour tenir compte de l'augmentation de la plupart des postes de dépenses, le conseil d'administration et son trésorier vous proposent de porter de 80 à 90 F le montant de la cotisation inchangée depuis deux ans ; ils soumettent à votre approbation les comptes de trésorerie de 1995 ainsi que le projet de budget prévisionnel pour 1996 et vous remercient de votre confiance.

Le trésorier: Charles Turri.

COMPTE DE GESTION DE LA S.H.A.P.

Exercice 1995

Recettes

Droits de diplômes	2.500,00
Cotisations	91.960,00
Abonnements	160.582,01
Dons et subventions	35.430,00
Ventes	18.188,08
Intérêts et arrérages	7.983,37
Loyers	115.800,00
Divers	51.418,39
TOTAL	483.861,85

Dépenses

Editions du bulletin	222.277,13
Cotisations et abonnements	4.325,00
Correspondances	21.065,49
EDF-GDF, Eau	8.291,56
Impôts et assurances	52.971,00
Bureau et papeterie	14.992,47
Salaires et charges	27.513,54
Achats de livre	24.873,35
Travaux extérieurs immobiliers	1.988,33
Travaux intérieurs, mobilier	38.021,10
Divers	30.125,75
TOTAL	446.444,72
Excédent des recettes sur les dépenses	37.417,13

ACTIF DE LA SOCIETE AU 31.12.1995

Disponible en compte

Caisse d'Epargne	114.864,91
Espèces	1.070,70
Chèques postaux	11.419,72
BNP	6.905,65
TOTAL	134.260,98

Titres en dépôt

Natio Revenu	21.365,00
Natio Epargne	10.295,00
Natio Sécurité	57.031,00
Sicav Association	221.274,00
TOTAL	309.965,00

Immeubles de la société 16, 18 rue du Plantier (pour leur valeur d'achat)	4.456,20
TOTAL GENERAL	448.682,18

BUDGET PREVISIONNEL 1996

Recettes

Droits de diplômes	3.500,00
Cotisations	105.000,00
Abonnements	165.000,00
Dons et subventions	30.000,00
Ventes	20.000,00
Intérêts et arrérages	10.000,00
Loyers	115.800,00
Divers	64.700,00
TOTAL	514 000,00

Dépenses

Edition du bulletin	220.000,00
Cotisations et abonnements	5.000,00
Correspondances	24.000,00
EDF-GDF, Eau	9.500,00
Impôts et assurances	56.000,00
Bureau et papeterie	16.000,00
Salaires et charges	52.500,00
Achat de livres	25.000,00
Travaux extérieurs immobiliers	60.000,00
Travaux intérieurs, mobilier	15.000,00
Divers	31.000,00
TOTAL	514.000,00

COMPTE RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 3 JANVIER 1996

Présidence : P. Pommarède, président.

Présents : 108 - *Excusés* : 6

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FELICITATIONS

M. Henry de Castellane, promu officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Michel Soubeyran, qui a reçu la médaille d'or de la ville de Périgueux.

ENTREES D'OUVRAGES

- *Un mort vivait parmi nous*, par Jean Galmot, ed. Le serpent à plumes, Paris, 1995 (don de M. Chaput) ;

- *Arnaud et Brunissende*, par Annie Herguido, association "Au lever de rideau, les pages du Périgord", Savignac-les-Eglises, 1995 (don de l'auteur) ;

- *De la parité des femmes et des hommes en politique*, par Jean-René Bousquet, chez l'auteur, 1995 (don de l'auteur).

ENTREE DE DOCUMENTS

- Note sur Cyprien Prosper Brard, 1786-1839, (don de M. de Rancher) ;

- Différents exemplaires de revues paroissiales (don du P. Nolin).

REVUE DE PRESSE

- Dans le *bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir* n° 63-1995, on relève notamment la suite de la biographie d'Hubert Boucher par Olivier Royon, la vie du canton de Villefranche-du-Périgord sous la Révolution et le Directoire par Françoise Auricoste, manifestations d'anticléricalisme révolutionnaire à Archignac en 1793 par Claude Lacombe, la suite de l'histoire de Sarlat par Mireille Bénéjean.

- Dans le *journal du Périgord* n° 27-décembre 1995, on peut lire notamment Chaban ressuscité par Dominique Lavigne, un entretien avec notre ami Jean Bardoulat, le château de Roussille à Douville par Dominique Audrerie.

- Dans le *bulletin du cercle d'histoire et de généalogie du Périgord* n° 41-décembre 1995, on peut retenir parmi plusieurs études : les galériens protestants originaires du Périgord, une biographie de François Fargier, chirurgien des galères du Roi par R. Bouet, les états d'âme d'un curé voyageur par R. Biret.

- Le *bulletin de l'association de recherches archéologiques et historiques du pays de La Force* n° 10-décembre 1995 propose de nombreuses informations sur cette région et particulièrement : Le Fleix, notice historique et généalogique par M.A. Rateau, les curés de Saint-Pierre-d'Eyraud par R. Bouet, les Prévost, premiers seigneurs de La Force par M. de Lombrière.

- *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux* de décembre 1995 rappelle que des guerriers araucans s'étaient rendus à Paris, au Chat Noir, au cours de l'été 1883.

- La *Semaine Religieuse* n° 49-1995 signale que l'école du Sacré Coeur de Périgueux a fêté son centenaire.

COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président rappelle que statutairement l'assemblée générale de notre Compagnie doit se tenir le jeudi 4 janvier. Dans la mesure où le quorum ne serait pas atteint et comme cela a déjà été indiqué, l'assemblée serait reportée au jeudi 1er février à 13 h 30. A cette occasion, il signale que Vitrac conserve un cadran d'horloge unique en France : il donne le nom de ceux qui ont voté pour, indiquant par là à la vindicte populaire ceux qui auraient voté contre.

Puis le président présente les traditionnels voeux de nouvel an :

" Mes chers collègues,

Il y a 2700 ans les Romains, au jour de l'an, envahissaient le bois sacré de la déesse Strena - qui a donné son nom à nos étrennes - cueillaient des branches de verveine fleurie et les offraient aux notables de la ville comme symbole de la douceur qu'un puissant doit avoir avec ses inférieurs. Le premier de l'an était célébré à la fin mars.

Nous sommes en janvier,

Nous ne sommes guère puissants,

Vous n'êtes pas nos inférieurs, mais des collègues respectés et estimés, avec un zeste de douceur cordiale.

La verveine ne fleurira pas ces jours-ci, mais les dames seront reines tout à l'heure et nous boirons un monbazillac qui vaudra toutes les infusions d'hiver.

J'hésite, au reste, à vous souhaiter une bonne année 1996, alors que réellement nous avons abordé, depuis trois jours l'an 2000. Car vous savez tous que le bon moine auteur de notre calendrier s'est trompé de quatre ans. Que Charlemagne a été vraiment couronné en 796, que la Bastille a été prise à la vraie date de 1793 et que nous devrions dire la Guerre de 1918-1922 et celle de 1943-1949. Mais il y a des accommodements avec l'Histoire. Le vrai début de l'an 2000 ne paraît pas marqué, dans notre Société savante, par une grande frayeur. Nous abordons avec sagesse et optimisme les jours qui viennent et les élections qui approchent et nous ne craignons rien, dit M. Turri, d'une enquête éventuelle de la Cour des Comptes.

Nous avons, comme à l'accoutumée, reçu une multitude de voeux. Certains formulés avec des stances qui ont appris à tomber avec grâce. Puisque nous venons après Malherbe, ils enjambent l'année passée. Certains ajoutent, au-delà des conventions, des souhaits emplis de cordialité et presque tous font l'éloge - qui n'est plus à faire - de notre Bulletin, ou mentionnent les émissions d'Aqui-TV. Ceux qui savent les origines nous disent que cette coutume nous

vient de Chine et que les habitants du Céleste Empire envoient leurs souhaits sur des feuilles de papier de riz dont la dimension devait être en rapport avec l'importance du destinataire : de quelques centimètres à deux mètres et plus.

Nos réponses seront plus brèves et mon propos n'occupera pas, heureusement, deux heures de cette horloge de Vitrac dont je parlerai tout à l'heure : d'abord parce que notre calendrier de ce soir est chargé, le menu bien copieux.

Ensuite parce que, malgré votre fidélité, votre présence, votre collaboration et votre amitié, il m'a semblé que vous dire tout simplement "bonne, heureuse année" à vous et à notre vieille Société, suffisait à votre président et à votre conseil d'administration, unanimes dans leur gratitude et leur attachement.

Un certain Fournier, député du Gard, présentant à la tribune de l'Assemblée nationale, ses vœux aux députés, s'écriait : "Nous sommes des collègues égaux". De l'Assemblée on cria "et fraternaux". Nous sommes ici des collègues égaux et fraternels, députés à l'amour de notre patrimoine et désireux de le faire partager. Bonne et heureuse année."

Le président remercie ensuite les nombreuses personnes qui se sont manifestées à cette occasion : M. Gouyon, Mme Le May, M. Audinot, le Pr Saumande, le Dr Mullon et l'office de Tourisme de Périgueux, M. Bordes et les Archives départementales, M. de Foucaud, M. Pipat, M. Lebrette, M. Payen, le Pr Mintigueux, Mme Chaissac, M. Grillon, Mlle Lestang, M. Bessel, M. Touzat, M. Clauzure.

M. Bousquet a porté l'ensemble des publicités qu'il a reçu dans sa boîte aux lettres au cours de l'année passée, soit 21 kg au total.

A propos de l'enquête sur les monuments aux morts, M. Bonnichon fait remarquer qu'il conviendrait de tenir compte de l'aspect sociologique en ce qui concerne la guerre de 1870, ce que l'on appelle aussi la question de "L'égalité devant la mort". Plusieurs membres rappellent que la ville de Périgueux n'a pas de monument aux morts de la guerre 1914-1918. Un parchemin où figurent les noms des morts de la Grande Guerre, a été inséré dans celui de la guerre de 1870.

Le colonel Santenard est chargé de rechercher la croix qui figurait rue Chanzy à Périgueux et qui a normalement été démontée.

Le Dr et Mme Delluc présentent, à l'aide de diapositives, l'art pariétal solutréen, plus particulièrement à travers les figurations périgourdines. On trouve des bas-reliefs et des objets décorés ainsi qu'un homme fuyant devant un animal (ce qui est rare). Ces figurations sont généralement assez simples et certaines représentations sont même rudimentaires. Des analyses récentes, réalisées à partir de prélèvements, semblent remettre en cause les datations jusque là retenues, faisant apparaître une différence d'un ou deux millénaires.

Mme Parat évoque l'évolution de la condition féminine depuis la Révolution et l'adoption progressive de droits nouveaux en faveur des femmes.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
Dominique Audreie.

ADMISSIONS DU 6 DECEMBRE 1995

- Colonel Garret Marc, 20, rue Combes-des-Dames, 24000 Périgueux, présenté par le colonel G. Pommarède et le colonel M. Santenard ;
- M. Pietronbon Christophe, Le Gueynayre, 24130 Le Fleix, présenté par père Pommarède et M.F. Blanc ;
- M. Girard Claude, 9, rue Philippe-Parrot, 24000 Périgueux, présenté par Mlle Ch. Faure et M. A. Ledu ;

- Mlle Mazeau-Thomas Marie-Pierre, Bonas, 24350 Tocane Saint-Apre, présentée par M. J. Lagrange et père Pommarède ;
- M. Escande Christian, Les Rivières, 24330 Saint-Pierre-de-Chignac, présenté par le colonel G. de Montaudry et Mme J. Rousset ;
- Mme Lajugie J., rue Desse, 33000 Bordeaux, présentée par Mme C. Mouranche et père Pommarède ;
- M. Lasseville Alain et Mme, rue du Grand Large, 17730 Port-des-Barques, présentés par M. le doyen J. Lajugie et père Pommarède ;
- M. Thome Kent et Mme, 1, rue Lanmary, 24000 Périgueux, présentés par Mlle M.F. Audrerie et M. D. Audrerie ;
- Mlle Doux Céline, 161, rue Judaïque, Bât. A, 33000 Bordeaux, présentée par MM. B. Fournioux et G. Mouillac ;
- Mme Sales Madeleine, 28, rue de Campniac, 24000 Périgueux, présentée par MMes M. Boirac et M. Gouysse.

ADMISSIONS DU 3 JANVIER 1996

- M. Carrère Lionel, bd Marguerite-Peyrou, 24350 Lisle, présenté par MM. J. Carrère et J.P. Clazure,
- Mlle Quenouille Nadine, 2 Weisberger Str., 67659 Kaiserslautern, Allemagne, présentée par MM. G. Ladevie et J. Lafon-Grellety ;
- M. Lévêque Jean-Louis, Le Pigeonnier de Roussille, 24140 Douville, présenté par M.D. Chaput-Vigouroux et père Pommarède ;
- M. Virol Stéphane, 24350 Tocane Saint-Apre, présenté par le marquis de Fayolle et père Pommarède ;
- M. Chavanel Bertrand et Mme, La Grange, 24750 Champcevinel, présentés par M.J. Elias et père Pommarède.

NOUVEL ABONNE

- Etablissement public de la Cité de Clairivivré, service animation, 24160 Salagnac.

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 1996

Présidence : P. Pommarède, président.

Présents : 108 - Excusés : 10.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité. Toutefois M. Bonnichon tient à préciser, à propos de la croix qui se dressait naguère rue Chanzy, qu'elle avait donné son nom à une partie de la rue Chanzy, près du rond point actuel : elle s'appelait alors rue de la Croix Blanche.

NECROLOGIE

Emmanuel Payen
Alain de la Filolie

FELICITATIONS

Dr Marty, médaille d'honneur de la Jeunesse et des Sports.
M. Cestac et le P. Nicolas, qui viennent de recevoir le prix Oser.

ENTREE D'OUVRAGES

- *De Voltaire à Jules Ferry*, par François Cadilhon. Presses Universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 1995 (don de l'auteur) ;
- *Visiter la grotte du Grand Roc*, par Roland Nespoulet, éditions Sud-Ouest, Bordeaux, 1995 (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- Dans le *bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tome CXVI-1994, Yvon Chalard traite de l'arrivée du chemin de fer à Brive ; à plusieurs reprises, il est fait mention de communes périgourdines.
- Dans *Connaissance des Arts* n° 522, novembre 1995, il est indiqué que les collections de peintures de Henry-Jean Laroche sont mises en vente. Henry-Jean Laroche, d'origine périgourdine (1866-1935), futur industriel important, qui exerça son activité dans le caoutchouc. Toute sa vie, il collectionna les oeuvres d'artistes contemporains, tels Monet, Corot, Van Gogh, Toulouse-Lautrec, Bonnard, Vuillard, etc.
- Les *feuilletons Sem* n° 33, décembre 1995, évoquent notamment les relations du caricaturiste avec Jean Cocteau et Paul Valéry.
- Dans la *Forge Patrimoine* n° 17, 1996, André Ménard poursuit son étude sur l'histoire de Carlux.
- Le magazine *Ici et là* consacre son n° 17, 1996, au Périgord. Très bien illustré, ce magazine propose une série de chroniques sur la région, parmi lesquelles : Au fil de l'eau par Isabelle de Montvert-Chaussy, Entre truffe et pudding par Arnaud Galy, Le génie des moines bâtisseurs par Dominique Audrière.

COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président remercie les très nombreuses personnes qui se sont manifestées à l'occasion des voeux de nouvel an, plus de quatre cents, avec des sentiments aimables pour le conseil d'administration et le Bulletin.

Ensuite M. Turri rappelle les grandes lignes du compte rendu financier présenté à la dernière assemblée générale et M. Audrière son rapport moral. Puis est donnée la composition du nouveau bureau. Le président espère que, pour les élections de l'année prochaine, les nouveaux statuts soient enfin acceptés.

Le président remercie M. Lapouge pour la très intéressante conférence qu'il a faite le 10 janvier dernier pour notre compagnie. Cette conférence portait sur les manoirs et châteaux de la région de Nontron.

Mme Baratieux nous a adressé deux photographies de la maison romane de Braniôme. M. Brémard de son côté nous a fait parvenir une photographie du confessionnal portatif de Beauzens.

Le professeur Saumande expose le résultat de ses recherches sur le génie inventif des pharmaciens périgourdins. Malgré leurs nombreuses occupations professionnelles, les générations passées de pharmaciens, mettant à profit leurs connaissances pluridisciplinaires, ont mis au point des inventions diverses. Au XIX^e siècle, trois Périgourdins se sont illustrés : Laroche jeune

avec une recherche sur les produits de substitution au sucre de canne, Pierre Carré aîné qui inventa le "carréo type-ostie cire froide" pour servir de pain à cacheter, Réjou qui étudia particulièrement la manière d'éteindre un incendie. Cette intéressante communication sera soumise au comité de lecture pour publication dans le bulletin.

M. Bonnichon insiste sur l'importance d'une approche historique des questions relatives à la santé. Les pharmaciens sont parmi les premiers à avoir usé de la publicité pour leurs produits.

A Chamiers, le clocher de l'église, en cours d'édification, doit recevoir trois cloches en provenance d'Afrique du Nord.

M. Lagrange signale une exposition de photographies de Baldus (qui a l'un des premiers photographié les monuments périgourdiens), actuellement présentée au musée des Arts et Monuments français à Paris.

Le P. Jaffrès remet pour notre bibliothèque le plan des souterrains situés sous l'église de Bersac.

Le colonel Santenard fait un premier bilan de l'inventaire des monuments aux morts : 136 communes sont dès à présent objet d'étude ; ainsi que 22 églises et lycées. Trois dossiers ont également été adressés, ils concernent Neuvic, Trémolat et Saint-Front-sur-Nizonne.

Le P. Pommarède insiste sur l'importance des archives paroissiales. Compte tenu du nombre d'églises qui ne sont plus desservies, un courrier sera adressé à l'évêché, afin d'attirer l'attention sur ces archives et surtout pour inviter les prêtres à les déposer à l'évêché.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
Dominique Audrière.

ADMISSIONS DU 7 FEVRIER 1996

- Mlle Delpit Catherine, Castang, 24560 Bouniagues, présentée par MM. G. Mouillac et D. Audrière ;

- Mme Jarjavay Colette, La Peytelie, 24420 Savignac-les-Eglises, présentée par Mmes A. Herguido et J. Laborie.

- Mme Labonnote Michèle, 11, rue Wilson, 24000 Périgueux, réintégration.

- M. Peypelut Jean-Claude, Lesparat, 24750 Boulazac, présenté par Mme Th. Ronot et père Pommarède.

- M. Wagner Claude, Les Arcades n° 96, 5, rue Ludovic-Trarieux, 24000 Périgueux, présenté par le général H. Delabrousse-Mayoux et père Pommarède.

- Mme Audibert-Campagnac Sylvette, 30, rue E. Leroy, 24400 Mussidan, présentée par le Dr A. Audibert et Mme S. Miquel.

- Mme Mangin-Payen Anne, 5, rue de l'Harmonie, 24000 Périgueux, remplace M. E. Payen.

- Mme de la Filolie Jacqueline, 9, rue Duluc, 33000 Bordeaux, remplace M. A. de la Filolie.

- Mme Gilbert-Privat Odette, 41, rue Boulard, 75014 Paris, réinscription.

- M. Vedrenne Jean-Marie, Argentouveau, 24200 Sarlat-la-Canéda, présenté par père Pommarède et M.-J. Chassaingne.

SEANCE DU MERCREDI 6 MARS 1996

Présidence : P. Pommarède, président.

Présents : 114 - Excusés : 6

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FELICITATIONS

Mme Brigitte Delluc, promue officier dans l'ordre des Palmes académiques.

M. Dominique Audrerie, nommé chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.

ENTREES D'OUVRAGES

- *La Dordogne de Cyprien Brard*, par Michel Combet et Anne-Sylvie Moretti, Archives départementales de la Dordogne, Périgueux, 1996 (don de M. Bordes);

- *Mémorial de la Résistance en Dordogne*, A.N.A.C.R. Dordogne, éditions Copédit, Périgueux, 1985 (don de Mme Rigoulet);

- *Edouard Baldus photographe*, catalogue de l'exposition tenue au musée des monuments français du 17 janvier au 15 avril 1996 (don du P. Pommarède);

- *Staaliche Bibliothek Amberg*, catalogue de la bibliothèque d'Ambert (don du Dr Chabanne);

- *Les sceaux de nobles périgourdins des XIIIe-XIVe siècles*, par Bernard Fournioux, tiré à part des Annales du Midi de juillet-septembre 1995 (don de l'auteur);

- *Lascaux: proposition de nouvelle lecture de la scène du puits*, par Françoise Soubeyran, tiré à part de Paléo n° 7, décembre, 1995 (don de l'auteur);

- *Saint Cybard, moine et reclus du VIe siècle*, par Marcel Berthier, chez l'auteur, 1996 (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- Dans la *Revue de l'histoire de l'Eglise de France* n° 207 de juillet-décembre 1995, Bernard Barbiche donne une biographie de Guy Dubosq (1909-1994), qui fut conservateur aux Archives départementales de la Dordogne de 1935 à 1937;

- Dans *Mémoire de la Dordogne*, revue des Archives départementales n° 7-1996, on retiendra notamment l'analyse du plus ancien plan des Archives, celui de la collégiale de Saint-Astier par François Bordes et la présentation du trésor monétaire découvert en forêt de Born au Moyen Age par Bernard Fournioux.

- Dans *Dire Lot* n° 56 de février-mars 1996, Philippe Seel présente notre collègue Guy Penaud.

- *Les Nouvelles de Mouzens* 1995 rappellent les faits marquants dans cette petite commune au cours de l'année passée et en rappellent aussi l'histoire.

- *Les Annales du Midi* d'octobre-décembre 1995 évoquent les saints méridionaux.

COMMUNICATIONS

M. Bordes signale la création de l'association des amis de la forge d'Ans, dont le siège social est à La Boissière d'Ans.

M. Wagner a bien voulu nous faire savoir que les cloches, qui vont être mises en place dans le nouveau clocher de l'église de Chamiers proviennent d'Ain-Beïda, en Algérie. C'est grâce au père Roger de Sulanze que ces cloches ont pu parvenir en France.

M. Lagrange a remis à Mme Rousset une courte communication rappelant qu'il y a exactement cinquante ans fermaient les maisons closes. M. Bonnichon souhaite que cette question soit l'objet d'études sérieuses, car il s'agit là d'un phénomène sociologique important.

Revenant sur son enquête relative à saint Front, le père Pommarède indique qu'il vient de se rendre à Zamora en Espagne. Dans la vieille église San Frouis, il put voir une plaque tombale commémorant Alduin de Périgueux, chanoine de la cathédrale de Zamora. Alduin avait fondé en ce lieu une auberge appelée l'Auberge Saint Front, attestée par un document du 5 avril 1242. Sur le mur de la nef, on peut voir une statue du saint.

M. Grognet, directeur de la bibliothèque municipale de Périgueux, présente à l'aide de diapositives, l'exceptionnel ouvrage que la ville de Périgueux vient d'acquérir. Il s'agit d'un pontifical, richement enluminé, datant du XVI^e siècle. Provenant probablement d'un scriptorium du Sud-Ouest, cette pièce fut la propriété d'un évêque de Périgueux, Mgr Geoffroy de Pompadour.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
Dominique Audrière.

L'abri Pataud aux Eyzies-de-Tayac

Etude de l'industrie lithique recueillie au cours du sauvetage de 1988

par Marie PERPERE et Brigitte DELLUC *

Fouillé de 1953 à 1964 par H. L. Movius, professeur à l'Université de Harvard, l'abri Pataud est reconnu comme l'un des grands sites de référence pour le début du Paléolithique supérieur français. Les importantes publications de H. L. Movius et de ses collaborateurs dans l'American School of Prehistoric Research lui ont par ailleurs donné une renommée internationale amplifiée par la publication récente en français, des principaux résultats de leurs différentes études (Bricker 1995). Situé au cœur du village des Eyzies-de-Tayac, en Dordogne, le gisement avait malheureusement subi de façon répétée depuis 1964 les attaques des intempéries et des fouilleurs clandestins.

Reprise des travaux et fouille de 1988

Le Museum National d'Histoire Naturelle, propriétaire du site décida, dans les années 1980, sous l'impulsion du professeur Henry de Lumley, d'entreprendre des travaux pour sauver le gisement et les collections d'une lente et inexorable destruction. En 1988, les prélimi-

* Marie Perpere : UMR 9948 du CNRS, Laboratoire de Préhistoire du Musée de l'Homme,
Brigitte Delluc : UMR 9948 du CNRS, Centre de Recherches préhistoriques de l'abri Pataud.

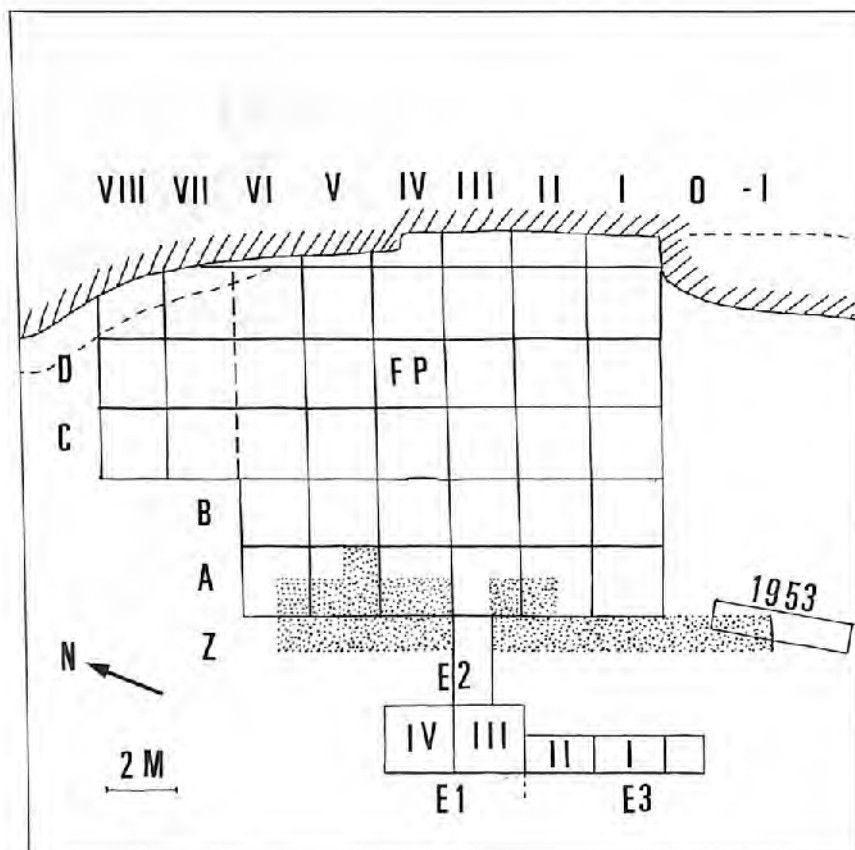


Fig. 1. Répartition spatiale du matériel recueilli en 1988
 1953 : sondage préliminaire de Movius
 FP : fouille principale de Movius
 E1, E2, E3 : Extensions des fouilles de Movius
 En grisé : zone d'où provient le matériel recueilli en 1988
 (fond de plan d'après Movius 1977).

naires à la construction du mur de façade du bâtiment destiné à protéger le site, rendirent nécessaire la réalisation d'une fouille de sauvetage dans la partie ouest du gisement. Les travaux, dirigés par Brigitte Delluc, ont permis de réaliser les relevés des coupes mises à nu et la fouille de deux zones restreintes à travers les couches 5 et 6 et les éboulis qui les séparaient. Des prélèvements ont été effectués en vue d'études sédimentologiques, micromorphologiques et palynologiques réalisées dans le cadre de Diplômes d'Etudes Approfondies du Museum National d'Histoire Naturelle (Chennaoui 1989, Fellag 1989).

Le matériel archéologique découvert au cours de ces travaux, et dont l'industrie lithique est l'objet de cette note, est conservé au laboratoire de l'abri Pataud. Il a été recueilli à la limite sud-ouest de la fouille principale de H. L. Movius (fig. 1) dont le carroyage a dû être étendu aux carrés «Z», vers l'Ouest, et aux tranchées 0 et -1, vers le Sud, pour l'enregistrement des coordonnées. C'est donc principalement avec les stratigraphies relevées par H. L. Movius et ses collaborateurs à l'avant de l'abri («Front») et dans l'extension 2 que la comparaison pourra être établie. En 1988, la coupe a pu être observée sur environ 1 m 50 d'épaisseur correspondant à la couche 5 de Movius (Périgordien IV) et à l'éboulis 5/6 surmontant l'occupation aurignacienne.

Les observations de H. L. Movius (1977, p. 150) faisaient état d'une couleur générale brun-rouge pour la couche 5 du talus, devenant brun soutenu vers la base ; des blocs petits et même très petits y étaient inclus dans une matrice sableuse. Cette couche avait environ 40 cm d'épaisseur et avait été subdivisée en trois parties comprenant un nombre important de lentilles distinctes. La fréquence des outils aurignaciens présents, en faible quantité au sein de la couche 5, devenait plus grande dans la partie inférieure de cette couche constituée, en partie au moins, par les rejets du nettoyage du fond de l'abri au moment de l'installation des premiers Périgordiens. L'éboulis 5/6 du talus correspondait à un épais dépôt sableux de couleur rouge-jaune, contenant deux niveaux de grands et même très grands blocs d'effondrement. Ce dépôt, d'une épaisseur de 1,10 à 1,40 m était marqué, à son sommet et à sa base, par une richesse archéologique accrue.

Au cours de la fouille de 1988, la couche 5 a été subdivisée en 3 parties :

la plus haute (5a) d'environ 20 cm d'épaisseur était de couleur rougeâtre ; elle contenait quelques cailloutis oxydés par des infiltrations à travers une matrice poreuse et un matériel archéologique abondant.

Un lit charbonneux séparait 5a de 5b ; cette dernière, d'épaisseur comparable (19 cm), était de couleur rouge sombre ; elle était riche en cailloutis et graviers calcaires à agencement subhorizontal, émoussés et altérés dans une matrice sableuse concentrée en micas, et le matériel archéologique y était beaucoup moins abondant qu'en 5a.

La couche 5c (8cm) était de couleur brun foncé ; elle était constituée par un niveau sableux à graviers, pauvre en matériel archéologique.

Les éboulis 5/6 (1 m) étaient jaunes, formés par un matériel grossier, hétérogène et altéré composé de graviers, cailloutis et blocs. Des passées sableuses, riches en micas étaient présentes au milieu et dans le haut de cette couche au sein de laquelle le matériel archéologique était dispersé. L'industrie, d'allure aurignacienne, devenait plus riche à la base de la couche, comme cela avait déjà été observé au moment des fouilles américaines.

Le matériel lithique recueilli

Il comprend plus de 7.000 pièces parmi lesquelles les plus abondantes (environ 5.000) sont de petites esquilles produites par les activités de débitage et de retouche et qui mesurent moins de 1 cm dans leur plus grande dimension.

Le classement de ce matériel par grandes catégories et par unités stratigraphiques (tableau 1), permet de formuler les remarques suivantes :

Le niveau 5a est de loin le plus riche, et ceci pour toutes les catégories de matériel, à l'exception des nucléus.

Le niveau 5c est très pauvre.

Les niveaux 5b et 5/6 ont fourni une quantité comparable de produits de débitage ; toutefois, la répartition du matériel selon les catégories y est nettement différente ; dans l'éboulis 5/6, l'outillage et les nucléus occupent une place particulièrement importante par rapport au débitage.

Par ailleurs, seuls les niveaux 5a et 5/6 possèdent un outillage suffisamment abondant pour permettre des observations quantitativement significatives.

La plus grande partie du matériel lithique recueilli en 1988 est issue des tranchées II et III, carrés A et Z (fig. 1). Cette zone a été fouillée sur une surface inférieure au mètre carré, et sur toute la hauteur de la stratigraphie mise au jour à cet endroit. 95 % des pièces de la couche 5a en proviennent. Pour les couches 5b et 5c, les deux tiers du matériel ont été recueillis dans cette même zone. Le tiers restant provient des tranchées V et VI, carré A. L'industrie de l'éboulis 5/6 se répartit dans l'ensemble des tranchées, de -I à VI pour les carrés Z et de II à VI pour les carrés A. Toutefois, 42% du matériel provient de la fouille des tranchées II et III, carrés A et Z.

Par ailleurs, une importante partie de l'industrie de l'éboulis 5/6 a été découverte en surface de la tranchée ouverte par la pelleteuse mécanique en Z : ce matériel correspond, en stratigraphie, à la base de l'éboulis 5/6 reconnu dans la coupe et peut appartenir au niveau 6 ou à un niveau d'occupation plus tardif et de courte durée (Bricker 1995).

Les matières premières

Les recherches déjà entreprises dans ce domaine permettent d'avoir une assez bonne connaissance des différentes roches utilisées par les hommes et de leurs sources d'approvisionnement. La majorité de l'outillage est en silex et sa provenance est essentiellement locale (71%) : silex noirs (40%) ou bruns (16%) du Sénonien ramassés dans les alluvions de la Vézère ou extraits des falaises dans un rayon d'une dizaine de km autour de l'abri. Un silex allochtone provient d'une distance d'environ 50 km, c'est le silex du Bergeracois (12%), gris beige ou brun, zoné et parfois multicolore. Les autres matières comme le jaspé (0,3%) ou le quartz (1,7%) sont faiblement représentées. La matière première de nombreuses pièces reste malheureusement indéterminable, soit parce qu'elles sont très petites, soit parce que la patine en a trop modifié l'aspect.

Il n'y a pas de différences significatives dans les proportions des différentes matières premières selon les niveaux, excepté pour l'éboulis 5/6, le plus profond ; on y observe une moindre utilisation du silex local brun (6%), et surtout du silex du Bergeracois (3%) dont le pourcentage varie de 10% (5c) à 14% (5a) dans les autres niveaux. Le quartz, par contre, est plutôt plus abondant dans l'éboulis 5/6 où son importance ne dépasse cependant guère 3%.

Les matières premières utilisées montrent donc l'existence de trois modes d'approvisionnement : local (silex noir et quartz), à moyenne distance (silex brun), et lointain (silex du Bergeracois et jaspé). Le comportement des hommes n'est pas le même selon qu'il s'agit de l'éboulis 5/6 révélant un approvisionnement local plus important, ou du niveau 5 où l'approvisionnement à moyenne et surtout à grande distance sont nettement attestés.

Le débitage

Les *nucleus* abandonnés sur le site et retrouvés au cours de la fouille, sont quasiment tous en silex noir d'origine locale. Ils sont en général de faibles dimensions (5 cm de longueur moyenne) et ont conservé d'importants résidus corticaux. Des traces de concassage et des plages de néocortex prouvent qu'un certain nombre de ces blocs ont été ramassés dans la rivière. Plusieurs rognons sont de mauvaise qualité, montrant des fissurations et un grain irrégulier. L'exploitation de ces petits *nucleus* a été peu poussée et peu organisée. La plupart d'entre eux ont donné quelques éclats, parfois de petites lames ou des lamelles. Quelques éclats de grande taille ont également été exploités pour la production de lamelles (fig. 4 n° 1). Certains *nucleus* totalement dépourvus de cortex, montrent les traces d'un débitage plus élaboré ; on trouve notamment un *nucleus* prismatique à un plan de frappe, portant les traces de l'enlèvement de lames de plein débitage dont

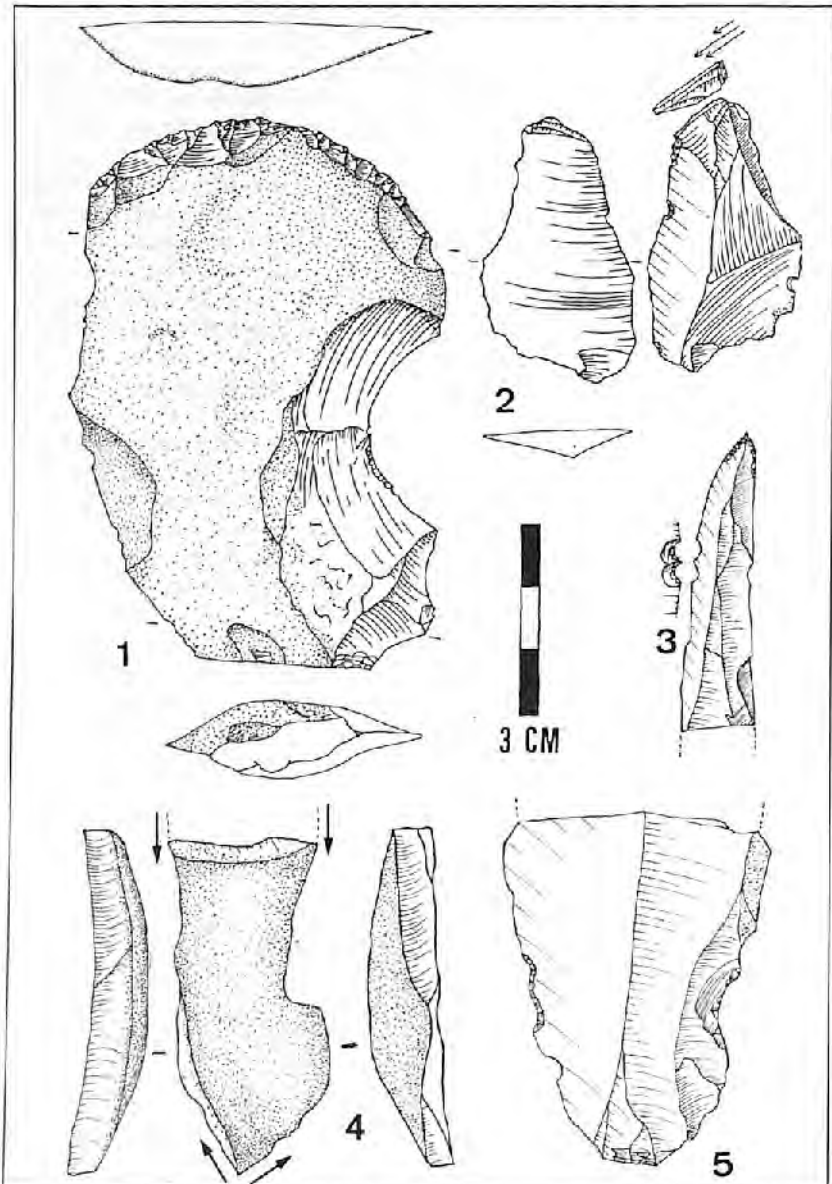


Fig. 2. Industrie de la couche 5a. 1 : Grattoir et encoche sur grand éclat cortical en silex brun. 2 : Burin caréné sur extrémité proximale d'un petit éclat en silex noir. 3 : Perçoir et denticulé sur petite lame en silex noir. 4 : Burin multiple dièdre sur éclat cortical en silex noir. 5 : Denticulé et encoche sur fragment proximal de grande lame en silex du Bergeracois.

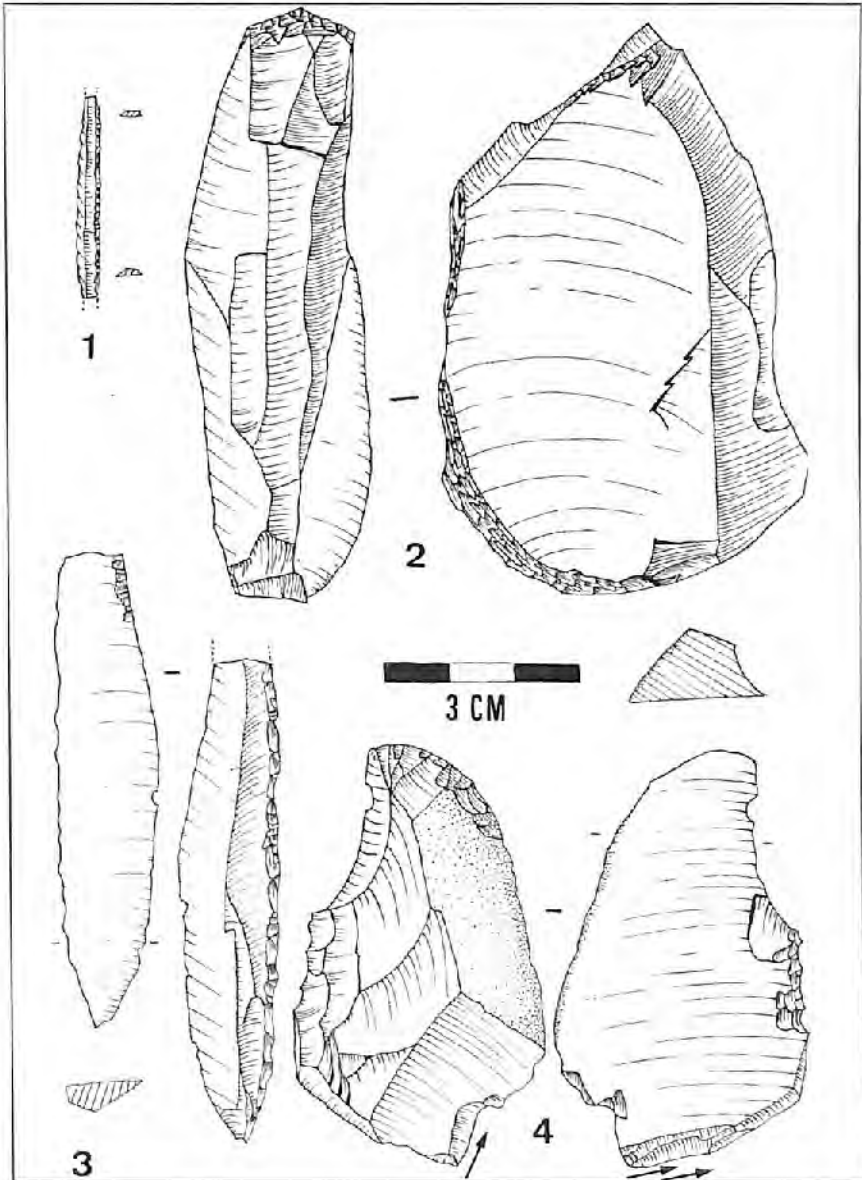


Fig. 3. Industrie de la couche 5. 1 : 5b, microgravette en silex du Bergeracois. 2 : 5, tablette d'avivage d'un grand nucleus en silex du Bergeracois, réutilisée en nucleus à lamelles. 3 : 5, grande pointe de la Gravette en silex local, cassée à la pointe. 4 : 5a, grattoir-burin sur éclat cortical épais en silex du Bergeracois.

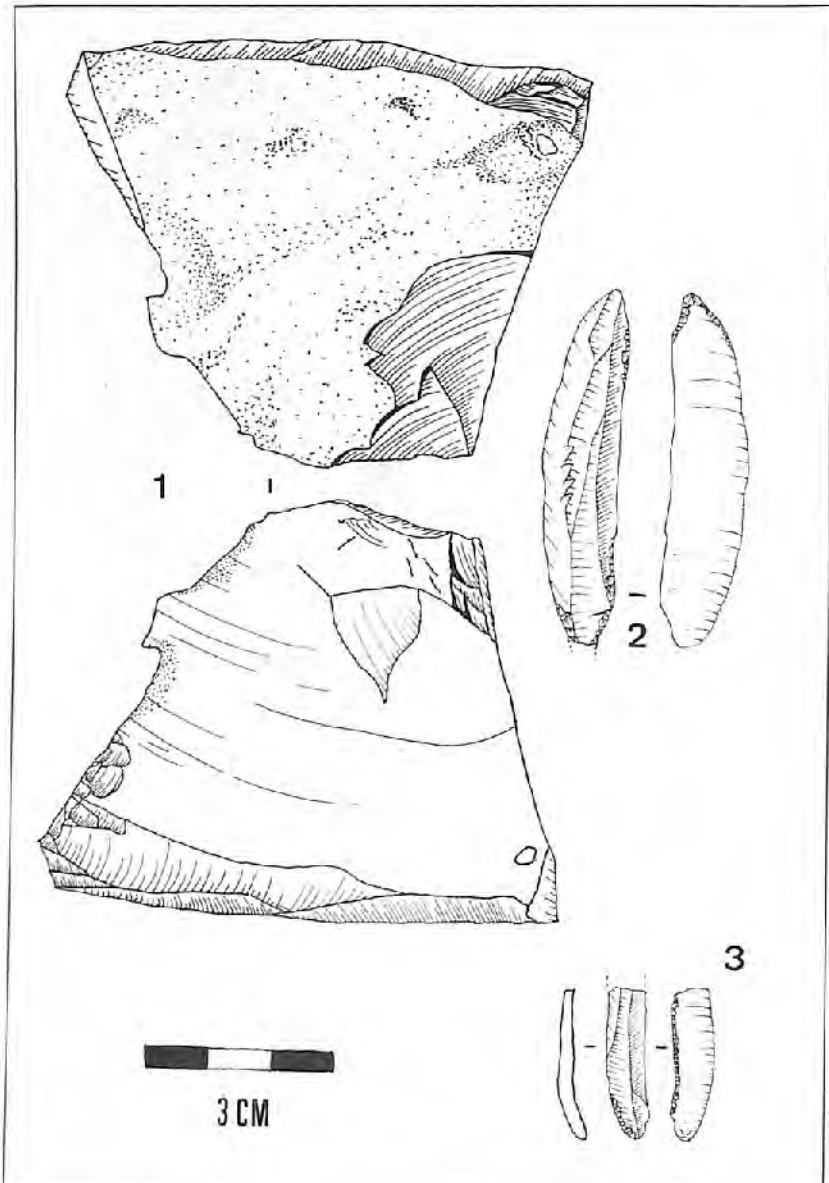


Fig. 4. Industrie de la couche 5c. 1 : grand éclat cortical en silex noir utilisé comme nucleus à lamelles, 2 : fléchette atypique en silex du Bergeracois, 3 : lamelle Dufour en silex noir.

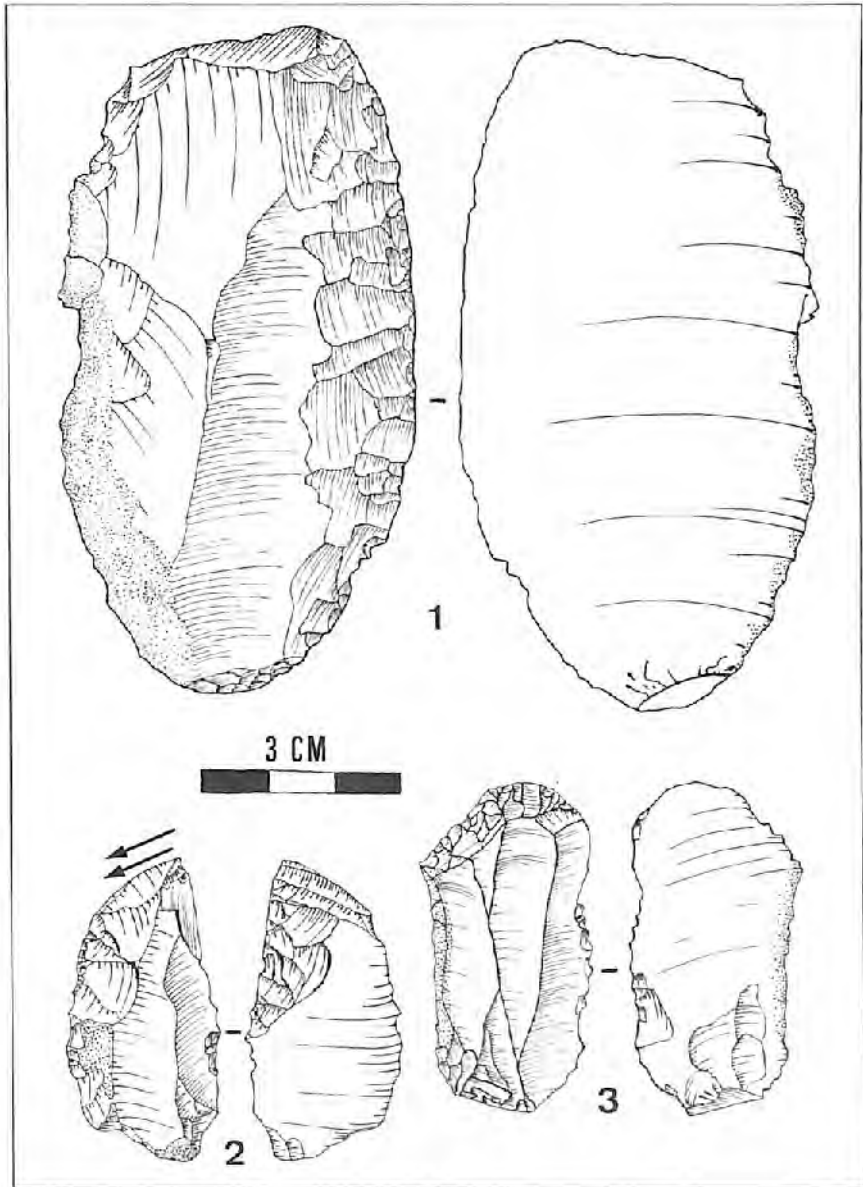


Fig. 5. Industrie de l'éboulis 5/6. 1 : racloir sur grand éclat en silex noir.
 2 : burin des Vachons à l'extrémité proximale d'un petit éclat en silex noir.
 3 : grattoir à épaulement sur éclat laminaire en silex noir.

la largeur atteint 24 mm. Un nucleus pyramidal a donné une série de lamelles de 12 mm de large.

Un fragment de nucleus en silex du Bergeracois a été découvert dans le niveau 5a. Il provient d'un nucleus de couleur beige, zoné, à débitage bipolaire et de faible dimension (L=63 mm). Il prouve la présence de nucleus en cette matière sur le site, tout au moins à l'état de fragment ayant atteint un stade d'exhaustion avancé.

Les produits de mise en forme et d'entretien des nucleus (tablettes d'avivage des plans de frappe, entames, lames à crête) complètent les trop rares informations dues à la faible représentation des nucleus dans l'assemblage étudié.

Alors que les nucleus en silex du Bergeracois sont exceptionnels, c'est cette matière première qui a fourni le plus fort pourcentage (14 %) de produits d'entretien. Les silex recueillis à proximité en ont fourni un nombre plus réduit, 9% pour le silex brun et 8% pour le silex noir.

Les tablettes d'avivage des plans de frappe des nucleus en silex noir local, confirment la faible dimension des blocs, leur origine souvent alluviale et leur exploitation peu intense : elles sont, en effet, de petite taille et la présence d'importants résidus corticaux montre que cette petitesse n'est pas acquise à la suite d'une longue exploitation mais due à la faible dimension des rognons. Plusieurs tablettes d'avivage de plan de frappe en silex du Bergeracois confirment la présence, l'exploitation et l'entretien sur le site, de nucleus en cette matière. Une de ces tablettes a été obtenue à partir d'un nucleus de 88 mm de largeur sur 55mm d'épaisseur; elle a été elle-même réexploitée comme nucleus, fournissant au moins 6 petites lames et lamelles d'environ 70 mm de long (fig. 3 n° 2). D'autres tablettes, beaucoup plus petites et sans aucune trace de cortex, montrent l'exploitation intensive des nucleus en silex du Bergeracois.

Les produits corticaux de mise en forme des nucleus sont inégalement représentés selon les matières premières : ils sont nombreux (24%) pour le silex noir (fig. 2 n° 4, fig. 4 n° 1), moins bien représentés (16%) pour le silex brun (fig. 2 n° 1) et très rares (4%) pour le silex du Bergeracois qui devait subir un décorticage sur les lieux de son extraction avant d'être rapporté sur le site.

Les lames à crête en silex noir sont celles dont la longueur moyenne est la plus faible, celles en silex local brun sont plus grandes, sans atteindre toutefois une valeur aussi importante que pour les lames en silex du Bergeracois qui témoignent de la grandeur initiale des nucleus : une lame à crête, cassée, atteint 124 mm.

L'emploi du percuteur dur est attesté par les stigmates observés sur les produits de débitage ainsi que par la présence d'un grand éclat provenant d'un galet de quartz portant des traces d'impacts de percussion qui prouvent son utilisation comme percuteur. Toutefois, le percuteur tendre a également été utilisé, au moins pour certaines étapes du

débitage laminaire : en effet, un fragment proximal de lame en silex local brun porte clairement les stigmates d'un débitage au percuteur tendre.

Les produits de débitage bruts, entiers ou cassés (esquilles et débris informes exclus) constituent 75% du matériel recueilli dans tous les niveaux (tableau I). Environ la moitié des pièces seulement sont entières et le taux de fracturation augmente avec l'allongement du support : moins du tiers des lames et moins du quart des lamelles brutes ont ainsi été retrouvées intactes. En ne prenant en compte que les pièces entières et les fragments proximaux, pour éviter de surestimer le nombre des produits les plus fracturés, on peut donc établir la proportion des différents supports bruts de la façon suivante : 65% d'éclats, 25% de lames et 10% de lamelles. Les variations quantitatives sont négligeables d'un niveau à l'autre excepté pour l'éboulis 5/6 où le débitage laminaire est moins bien représenté. Cette répartition est, par contre, en relation avec la matière première employée. Les lames et lamelles sont, en effet, plus nombreuses parmi les pièces en silex local brun ou en silex du Bergeracois, or ces deux matières premières sont moins abondantes dans l'éboulis 5/6 que dans la couche 5.

Pour évaluer la production totale des supports, il est bien entendu nécessaire de prendre en compte également ceux qui ont été sélectionnés pour être retouchés en outils. Cette production pondérée, pour les produits bruts, par le décompte des seules pièces entières et fragments proximaux, s'établit de la façon suivante pour les différentes matières premières :

	Eclats	Lames	Lamelles
Silex du Bergeracois	54 %	34 %	12 %
Silex local brun	47 %	36 %	18 %
Silex local noir	68 %	24 %	8 %

C'est donc le silex brun d'origine locale qui a fourni proportionnellement le plus grand nombre de lames et de lamelles. Il a produit un débitage plus laminaire même que celui obtenu à partir du silex du Bergeracois. Cette observation est tout à fait cohérente avec celle faite à propos des produits d'entretien des nucleus : les nucleus en silex du Bergeracois, dont on a vu qu'ils étaient présents et exploités sur le site sont, en effet, ceux qui ont subi le débitage le plus intensif, nécessitant des remises en forme répétées. Ces réaménagements ont généré un nombre important d'éclats, sous-produits du débitage des lames. Le silex noir est toutefois celui qui a fourni le plus grand nombre d'éclats.

Les dimensions des produits laminaires, lames et lamelles, complètent les informations sur les modalités du débitage selon les matières premières (pourcentage de lames et lamelles selon la matière première et la largeur):

largeurs en mm.	silex du Bergeracois	local brun	local noir
0 à 12	27,92 %	28 %	26,71 %
12 à 30	65,5 %	65 %	70,8 %
> 30	6,58 %	7 %	2,49 %

Ce tableau permet les observations suivantes : les silex du Bergeracois et local brun ont fourni une production très comparable du point de vue des largeurs des produits laminaires ; on y observe un relativement grand nombre de lames de grande largeur (fig. 2 n° 5), ainsi que de lamelles, par rapport au débitage en silex local noir qui est caractérisé par l'abondance des petites lames. La comparaison des dimensions des produits corticaux en silex local noir ou brun montre que les rognons en silex brun étaient sans doute plus grands que ceux en silex noir : en effet, les longueurs, largeurs et épaisseurs moyennes des produits corticaux en silex brun (fig. 2 n° 1) sont sensiblement supérieures à celles obtenues pour le silex noir.

Trois chaînes opératoires de débitage peuvent donc être mises en relation avec les sources d'approvisionnement en matière première selon qu'elles sont locales, à moyenne distance ou lointaines.

Le silex noir du Sénonien, souvent ramassé sous forme de petits galets roulés par la Vézère, a été rapporté dans l'habitat où il a subi un débitage peu élaboré, peu productif et dominé par les éclats, avant d'être abandonné sur place.

Le silex brun du Sénonien a été recherché à cause de la dimension plus importante des rognons. Rapporté dans l'habitat, il y a subi un débitage organisé vers la production de grandes lames et de lamelles.

Le silex du Bergeracois a été décortiqué sur les gîtes d'approvisionnement. Les grands nucleus ainsi obtenus ont été rapportés à l'abri Pataud et y ont subi un débitage intensif rendu possible par des remises en forme répétées. Ce débitage, orienté vers l'obtention de grandes lames et de lamelles, a également fourni une quantité notable d'éclats et de produits d'entretien des nucleus.

L'industrie : caractères généraux

Les produits de débitage sur lesquels les outils retouchés ont été façonnés montrent une sélection en fonction de la matière première, des modules des supports et de l'usage auquel les outils étaient destinés.

Le silex du Bergeracois, rare dans l'éboulis 5/6 (3 %), y est représenté surtout par des outils qui constituent presque les deux tiers du matériel en cette matière. Les pièces en silex local noir comprennent 29 % d'outils retouchés tandis que le silex local brun semble avoir été assez peu retouché (17 %).

Dans le niveau 5, c'est également une matière rare, le jaspe, qui a subi le plus fort taux de transformation (67 %). Le silex du Bergeracois vient ensuite, mais avec un taux bien moindre (27 %), tandis que le silex local brun connaît un taux assez voisin (22 %). Le silex local noir présente le taux le plus faible (17%).

Dans l'éboulis 5/6, l'outillage sur éclat (61%) domine l'outillage sur lame (14%) et l'outillage sur lamelle est rare (2,5%) alors que ces deux catégories de supports sont bien représentées dans le débitage brut.

Dans le niveau 5, au contraire, la plus grande partie (61%) des outils a été aménagée sur des produits laminaires, surtout des lames (39%) mais aussi des lamelles (22%) en proportion non négligeable. Ces chiffres montrent un choix dans une production totale où les éclats sont les plus abondants.

Ces différences sont en relation avec la composition typologique de l'industrie (tableau II).

L'industrie de la couche 5

Trois subdivisions ont été reconnues dans la couche 5. L'outillage qui en provient atteint un total significatif (327 pièces, tab. II), cependant seule la couche 5a est suffisamment riche pour permettre une étude quantitative.

Mis à part le groupe des encoches et denticulés qui occupe la première place, les outils dominants sont les pièces à retouche abrupte (23%). Les burins sont plus nombreux que les grattoirs et les pièces tronquées plus abondantes que les perçoirs et becs.

Le groupe des pièces à retouche abrupte est celui où le silex du Bergeracois est le mieux représenté. Les burins sont, par contre, surtout aménagés dans le silex noir local. De même, les pièces à retouche abrupte ont pour supports exclusifs des lames et lamelles non corticales alors que les burins sont sur éclats, produits d'entretien des nucléus et pièces très corticales.

Les pièces à retouches abruptes comprennent une majorité de fragments de pointes de la Gravette (42 dont 24 fragments proximaux) (fig. 3 n° 3) et de fragments de microgravettes (13) (fig. 3 n° 1) auxquelles il convient sans doute d'ajouter les nombreux fragments mésiaux de lamelles à dos (21) dans lesquels il est impossible de reconnaître avec certitude des microgravettes. Le silex utilisé pour la confection de ces outils est difficile à déterminer à cause de la patine et de la petitesse des pièces, toutefois, le silex du Bergeracois et le silex régional brun semblent avoir été préférés au silex noir local. Deux des trois fléchettes (fig. 4 n° 2) sont en silex du Bergeracois. Une lamelle à retouche inverse du bord droit et retouche directe, partielle, du bord gauche, peut être classée comme lamelle Dufour (fig. 4 n° 3) ; en silex local noir, elle a été découverte au tamisage et attribuée au niveau 5c.

Ses mensurations, 6,6 mm de largeur et 23,6 mm de longueur pour ce fragment proximal, l'apparentent aux grandes lamelles Dufour (Demars et Laurent 1989, p. 102).

Les pièces à encoche sont beaucoup plus nombreuses que les denticulés. Les encoches retouchées sont le plus souvent simples et directes. La moitié des supports sont laminaires et presque toutes ces lames ou lamelles sont fragmentées (fig. 2 n° 5).

Les burins dièdres sont plus nombreux que les burins sur troncature. On remarque en 5a et 5b quelques burins à biseau polygonal rappelant les formes aurignaciennes (fig. 2 n° 2). Les burins multiples sont plutôt rares. Les supports les plus nombreux sont des éclats et la matière première la mieux représentée est le silex noir local (fig. 2 n° 4).

Les grattoirs sont au contraire plus souvent aménagés sur lame que sur éclat même si le silex noir local reste dominant. Il y a un grattoir à museau épais et quelques pièces présentent en outre une encoche ou un bord denticulé (fig. 2 n° 1).

Les caractères de l'industrie recueillie dans le niveau 5 sont nettement périgordiens et sont en bonne concordance avec les observations effectuées par H. Bricker. La lamelle Dufour recueillie en 5c est sans doute un nouveau témoignage des activités de nettoyage du fond de l'abri réalisées par les premiers Périgordiens et qui ont provoqué des mélanges d'outils aurignaciens et périgordiens à l'avant de l'abri. Le silex du Bergeracois semble avoir été préféré pour la manufacture des armatures périgordiennes alors que les burins ont plutôt été aménagés sur des éclats en silex local.

L'industrie de l'éboulis 5/6

L'industrie de l'éboulis 5/6 est dominée par le groupe des encoches et denticulés qui y tient une place remarquable (42 %). Les grattoirs viennent en seconde position mais avec un effectif bien moindre (19 %), le même que celui des pièces retouchées. Les burins sont un peu moins nombreux que les grattoirs. Les perçoirs et les pièces tronquées sont faiblement représentés tandis que d'autres outils, pièce esquillée, racloir (fig. 5 n° 1) et pic ne figurent que par un seul exemplaire.

Le silex du Bergeracois n'apparaît que dans les groupes d'outils les plus abondants : des encoches et un denticulé ainsi que deux grattoirs et une pièce retouchée. Il n'y a aucun burin en cette matière.

Les lames sont assez peu utilisées comme supports d'outils : on note surtout des fragments de lames portant des retouches, encoches ou denticulés.

Le groupe des encoches et denticulés se compose d'une majorité de pièces à encoche simple (26), de quelques pièces à encoches multiples (5) dont deux sont en silex du Bergeracois, et d'une quantité notable de denticulés (18). Plus de la moitié de ces pièces sont des

éclats qui sont le plus souvent entiers. Les lames sont peu nombreuses, parfois corticales et toujours à l'état de fragment. Le silex local noir est le plus abondant, surtout sous forme d'éclats fréquemment corticaux. Par ailleurs, deux grattoirs et une pièce à troncature portent une encoche sur le même support.

Les grattoirs comprennent de nombreuses formes atypiques (7) ainsi que des fronts en museau (4) ou à épaulement (2) (fig. 5 n° 3) ; un grattoir museau est associé, sur le même support, à un burin des Vachons ; on note également un grattoir caréné aménagé sur un éclat en silex du Bergeracois, ainsi qu'une lame à crête en même silex dont l'extrémité est aménagée en grattoir. Toutefois, comme pour les coches et denticulés, les matières premières d'origine locale sont nettement dominantes avec une majorité d'éclats souvent corticaux.

Les pièces retouchées sont atypiques ; c'est dans ce groupe qu'on trouve cependant la plus grande abondance relative de lames : elles sont toutes fragmentées et en silex local.

Les burins aurignaciens dominent cette catégorie d'outil, moins abondante que celle des grattoirs : on compte 1 burin busqué et 4 burins des Vachons, tous aménagés sur des éclats particulièrement petits, épais et en silex local (fig. 5 n° 2). C'est parmi les burins sur troncature (4) que se trouve la seule lame, corticale et en silex noir, utilisée comme support pour ce type d'outil. Les autres types de burins représentés sont 4 burins dièdres, 2 burins d'angle sur cassure et 1 burin transversal. Une chute de burin en silex du Bergeracois prouve que ce matériau a été utilisé pour la fabrication des burins.

Les caractéristiques de l'outillage recueilli dans l'éboulis 5/6 le distinguent sans conteste de celui des niveaux sus-jacents, et permettent de le rattacher à l'Aurignacien. L'importance exceptionnelle des pièces encochées et denticulées correspond aux observations notées par A. Brooks à propos du niveau 6 talus, de même que la relative importance des lames et éclats retouchés. Les burins aurignaciens semblent être représentés surtout par la variété des Vachons qui indique un Aurignacien final. Quelques fragments de pointes de Font-Yves et 2 lamelles Dufour avaient été reconnus dans le matériel étudié par A. Brooks. Sans doute faut-il en rapprocher la lamelle Dufour recueillie au tamisage de 5c.

Les principaux résultats des travaux réalisés en 1988 à l'abri Pataud ont été, d'une part, de permettre le sauvetage du gisement archéologique et du matériel recueilli par H.L. Movius au cours de ses fouilles, d'autre part, de confirmer et de compléter certaines observations effectuées par l'équipe américaine.

Le passage de l'Aurignacien au Gravettien est marqué par un changement de comportement visible, non seulement dans l'outillage aménagé, mais également dans les stratégies d'approvisionnement en matières premières et dans la mise en oeuvre des chaînes opératoires qui y sont adaptées.

Les Périgordiens du niveau 5 ont abandonné un outillage dont la densité et la composition évoquent une occupation durable. Leurs sources d'approvisionnement étaient multiples : ils ont apporté quelques produits de débitage en jaspe ainsi que des blocs en silex du Bergeracois provenant de gîtes distants d'une cinquantaine de kilomètres et qu'ils avaient décortiqués avant le transport. Ce matériau de grande qualité a été exploité de façon intensive grâce à des réaménagements successifs des nucléus en vue de produire des grandes lames et des lamelles. Ce sont ces supports qu'ils ont préférés pour confectionner les armatures caractéristiques du Périgordien : pointes de la Gravette, microgravettes et fléchettes.

Les Aurignaciens, au contraire, ont probablement occupé l'abri Pataud à de nombreuses reprises et pendant une durée limitée comme le suggèrent la dispersion et la composition du matériel archéologique recueilli. Leur outillage montre l'utilisation du silex du Bergeracois, essentiellement sous la forme de lames retouchées, encochées et denticulées sans doute débitées ailleurs, et qui ont été abandonnées à l'abri Pataud à l'état de fragments. Leurs activités de débitage sur place ont concerné le silex le plus facile à trouver : petits rognons en silex noir du Sénonien ramassés dans la Vézère et dont ils ont tiré de nombreux éclats, souvent corticaux, dans l'épaisseur desquels il leur était facile de réaliser les burins carénés et des Vachons caractéristiques de l'Aurignacien final.

M.P. et B.D.

Tableau I

Composition, en nombre de pièces, de l'assemblage lithique recueilli au cours de la fouille de sauvetage de 1988.

Niveaux	5a	5b	5c	5/6
Esquilles et débris	3954	765	380	non décompté
Débitage brut et fragments	957	243	70	276
Nucleus et percuteurs	17	20	5	24
Outils retouchés et fragments	244	67	16	120
Total	5172	1095	471	420

Tableau II

Composition, en nombre de pièces, de l'outillage retouché des différents niveaux.

Niveaux	5a	5b	5c	5/6
Grattoirs	37	11	1	19
Burins	42	9	3	15
Becs et perçoirs	2	1		5
Pièces tronquées	16	5	2	5
Outils composites				1
Gravettes et microgravettes	36	19	3	1
Pièces à dos		15	7	1
Fléchettes	1	1	1	
Lamelle Dufour			1	
Encoches et denticulés	64	7	3	49
Pièces esquillées	1	1	1	1
Racloirs	3			1
Pic				1
Pièces retouchées	9	2		19
Fragments d'outils	1	1		
Chutes de burins	17	3		3
Total	244	67	16	120

BIBLIOGRAPHIE

- BONDON N. - 1993 : *L'étude de l'industrie lithique aurignacienne (couche 14) de l'abri Pataud (Les Eyzies de Tayac, Dordogne)*. Mémoire de DEA Quaternaire : Géologie, Paléontologie humaine, Préhistoire du Museum National d'Histoire Naturelle.
- BONGNI F. - 1994 : *Contribution à l'étude de l'Aurignacien de l'abri Pataud (Les Eyzies de Tayac, Dordogne), l'industrie lithique de la couche 13*. Mémoire de DEA Quaternaire : Géologie, Paléontologie humaine, Préhistoire du Museum National d'Histoire Naturelle, 7 pl., 19 tabl., 10 fig., 14 graph.
- BROOKS A. - 1979 : *The significance of variability in Paleolithic assemblages : an aurignacian example from southwestern France*. Ph. D. dissertation, Harvard University.
- BRICKER H. M. - 1973 : *The Perigordian IV and related cultures in France*. Ph. D. dissertation, Harvard University.

- 1976 : *La contribution de l'abri Pataud à la question bayacienne*. Congrès Préhistorique de France, XX^e session, Provence, 1974, p. 48-52.
 - 1995 : *Le Paléolithique supérieur de l'abri Pataud (Dordogne) : les fouilles de H.L. Movius Jr.* DAF n° 50, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 328 p., 82 fig., XXXVI tabl.
- CHENNAOUI K. - 1989 : *Contribution à l'étude sédimentologique du remplissage de l'abri Pataud (Les Eyzies, Dordogne), carré AIII, SW*. Mémoire de DEA Quaternaire : Géologie, Paléontologie Humaine, Préhistoire, Museum National d'Histoire Naturelle, Paris, 34 p., 12 fig., 11 réf. bibl.
- DELLUC B. et G. - 1986 : Un bouquetin sculpté de style solutréen dans la cave troglodytique Pataud (Les Eyzies, Dordogne), *l'Anthropologie*, tome 90, numéro 4, Paris, p. 603-612, 7 fig.
- 1989 : La falaise de l'abri Pataud aux Eyzies, *Vieilles demeures en Périgord*, 2, p. 7-20, ill. (édité en brochure en 1990 : *L'abri Pataud aux Eyzies (Dordogne)*, P.L.B., Le Bugue, 16 p.).
 - 1991 : L'Abri Pataud, in : J.P. Rigaud, informations archéologiques de la circonscription d'Aquitaine, *Gallia Informations*, p. 21-22, 1 fig.
 - 1992 : Les poissons gravés de l'abri Pataud aux Eyzies (Dordogne). *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome CXIX, p. 439-454, 4 fig.
- DEMARS P.Y. et LAURENT P. - 1989 : *Types d'outils lithiques du Paléolithique supérieur en Europe*, Cahiers du Quaternaire n° 14, éd. du C.N.R.S., 178 p., 63 fig.
- FELLAG H. - 1989 : *Nouvelle étude palynologique des niveaux 5 et 5/6 de l'abri Pataud (Dordogne)*. Mémoire de DEA Quaternaire : Géologie, Paléontologie Humaine, Préhistoire, Museum National d'Histoire Naturelle, 37 p., 6 fig., 3 tabl., 1 pl., 21 réf. bibl.
- MOVIUS H. L. Jr. - 1955 : une fouille préliminaire à l'abri Pataud. Les Eyzies, (Dordogne), *Bulletin de la Société d'Etudes et de Recherches préhistoriques, Les Eyzies*, n° 5, p. 33-40, 2 fig.
- 1975 : Excavation of the Abri Pataud, Les Eyzies, Dordogne, vol. I, *Bulletin of the American School of Prehistoric Research*, 30, Peabody Museum, Harvard University, 305 p.
 - 1977 : Excavation of the Abri Pataud, Les Eyzies, Dordogne, vol. II, Stratigraphy. *Bulletin of the American School of Prehistoric Research*, 31, Peabody Museum, Harvard University, 167 p., 77 pl., 34 pl. h. t.
- NESPOULET R. - 1993 : Le Solutréen de l'abri Pataud, Les Eyzies de Tayac. *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome CXXII, 499-518, 4 fig.
- 1995 : Le Périgordien VI de l'abri Pataud, Les Eyzies de Tayac. *Bull. de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, CXXII, p. 437-448, 3 fig.

- PERPERE M. - sous presse : Les pointes de la Gravette de la couche 5 de l'abri Pataud. Réflexion sur les armes de pierre dans les outillages périgordiens. *Actes du colloque International «La chasse dans la Préhistoire»*, Treignes, Belgique, 3-8 octobre 1990, Artefacts 8, Eraul 51.
- 1992 : Contribution à l'étude des pointes de trait périgordiennes : les fléchettes. *Préhistoire européenne*, volume 2, p. 89-95, 1 fig.
 - 1993 : La notion de type dans l'étude des industries lithiques. *Actes du XII^e Congrès International des Sciences Préhistoriques et Protohistoriques*, Bratislava, 1-7 septembre 1991. Nitra, vol. 2, p. 62-65, 1 fig.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

A propos de deux escaliers Renaissance à Périgueux

par Pierre MOREAU

A l'occasion d'un classement de divers et anciens documents, nous avons retrouvé deux coupes d'escaliers que M. Gilbert Boldron alors dessinateur à la Conservation régionale des monuments historiques (actuellement technicien au service départemental d'architecture de la Dordogne) et moi-même avons réalisées en 1971. Ces coupes concernent deux escaliers de Périgueux, le premier est celui de la maison du Coderc située au n° 1 de la rue de la Sagesse, dont Maxime Dannery publia en 1936, un plan au sol et des dessins de détail ⁽¹⁾, le second est celui de l'hôtel Noël de Flageat, au n° 9 de la rue du Plantier, qui a été étudié dans notre Bulletin, en 1968, par Pierre Aublant ⁽²⁾.

Il nous a paru intéressant de compléter ces études par la publication des coupes, car ces escaliers présentent une disposition des volées tout à fait originale et en avance sur leur temps et constituent une des particularités architecturales de Périgueux. A ce type d'escaliers tournant à volées droites et jour central datés du XVI^e siècle, il conviendrait d'ajouter celui de l'hôtel Saint-Astier (ou maison Ribette) situé au n° 2 de la rue de la Miséricorde dont une étude et un relevé complet ont été également publiés en 1936 par Maxime Dannery ⁽³⁾.

1. Maxime Dannery, *Escaliers de logis périgourdins*, Sarlat, 1936, p. 31-38.
2. Pierre Aublant, «Un intéressant escalier périgourdin du XVI^e siècle», in *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, tome XCV, 1968, p. 93-98.
3. Maxime Dannery, *op. cit.*, p. 17-29.

A la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e, la recherche de commodités mieux adaptées aux besoins de la vie quotidienne, une certaine volonté d'affirmer sa position sociale et le prestige des nouvelles formes italiennes font bientôt préférer l'escalier rampe sur rampe à l'escalier en vis. En combinant les formules de ces deux types fondamentaux, les architectes vont bientôt imaginer l'escalier tournant à volées droites et pièce centrale. L'escalier du château de Belleperche à Larrazet (Tarn-et-Garonne), construit en 1500 et celui du château des Bories à Antonne-et-Trigonant dont la construction débuta en 1497 en représentent les premiers exemples géographiquement proches⁽⁴⁾.

Puis, pour donner davantage d'ampleur à l'espace scalaire en restituant tout son volume à la cage, on ne tarda pas à supprimer cette pièce centrale pour laisser la place à un grand jour générateur de lumière. Cette formule à quatre noyaux fut précocement expérimentée dans l'escalier de l'ancien château des comtes de Savoie à Aix-les-Bains (1513) puis dans celui construit en bois recouvert de gypserie de l'hôtel de Mazan à Riez (Alpes-de-Haute-Provence), (1523). Mais ces exemples lointains gardent, par leur position par rapport au reste du bâtiment, le caractère d'une tour. Construits plus tardivement, les escaliers de Périgueux sont, eux, intégrés dans le plan général, à l'intérieur de l'immeuble, de même que les escaliers tout proches du château Haut de Lisle et de l'hôtel Dautery, rue de la Liberté à Sarlat dont le style à l'antique indique que leur construction fut réalisée postérieurement à 1550.

On peut s'interroger sur la fortune, au cours du XVI^e siècle de ce type d'escaliers dans notre région et notamment à Périgueux, dont à ce moment, la relative prospérité ne donne pas une explication suffisante. Dans les actes du colloque consacré à l'escalier dans l'architecture de la Renaissance qui s'est tenu à Tours en 1979, Bruno Tollon propose une filiation technique issue de la tradition des escaliers et des galeries en bois du Midi de la France⁽⁵⁾.

Quoiqu'il en soit, l'ampleur de ces escaliers périgourdens dans des hôtels proportionnellement modestes ne laisse pas d'être surprenante et témoigne par la qualité de leur mise en oeuvre et de leur décor des ambitions sociales et de la culture de leurs commanditaires.

Escalier de la maison du Coderc, 1, rue de la Sagesse

L'architecture et la décoration de la maison du Coderc⁽⁶⁾ (appelée aussi maison Lajaubertie) devaient être sans doute remarquables à en juger par les restes magnifiques de son escalier monumental. Malheu-

4. Bruno Tollon, «L'escalier tournant à volées droites dans le Sud de la France», actes du colloque *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance*, Paris, 1985, p. 67-68.

5. Bruno Tollon, art. cité, p. 71.

6. «Coderc» vient du mot périgourdin «couderc» qui veut dire preau, place, passage communal.

reusement, l'ensemble a été dénaturé et rien ne permet de savoir qui habitait ce vieux logis. Un des caissons de l'escalier recèle bien un blason, mais si dégradé qu'il est illisible. Seul reste un monogramme où nous pourrions peut-être voir les initiales des noms des propriétaires. Un M, un S, un H et un A y sont entrelacés. Maxime Dannery⁽⁷⁾ attribue le S à la famille de Solminihac dont un membre a été maire de Périgueux de 1509 à 1510 et renommé en 1524 et le H à la famille d'Hautefort ; Charlotte de Solminihac et son époux Antoine de Hautefort seraient les auteurs de la demeure et de son escalier. Mais aucune preuve n'a pu être apportée à cette hypothèse et si Dannery fait remonter l'origine de cet escalier au règne d'Henri II, Paul Vitry⁽⁸⁾ parle d'une construction s'étendant sur les règnes de Louis XII et François I^{er}.

Escalier de l'hôtel Noël de Flageat, 9, rue du Plantier

Si nous ignorons encore pour le XVI^e siècle le nom des propriétaires de cet hôtel, nous sommes à peu près certain de sa construction en 1584, en effet cette date est gravée dans l'un des caissons du premier palier d'étage sous l'écu armorié de la famille qui l'occupait à cette époque. Ces armoiries n'ont pu être déchiffrées et n'ont pas permis, jusqu'à présent, l'identification des propriétaires.

La date de sa construction est caractérisée par le choix du style «à l'antique» avec ses huit colonnes superposées où chaque ordre est représenté selon la hiérarchie habituelle.

P. M.

7. Maxime Dannery, *op. cit.*, p. 33.

8. Paul Vitry, «Les maisons de la Renaissance à Périgueux», in *Congrès archéologique, Périgueux, 1927*, p. 126.

ESCALIER MAISON DU CODERC

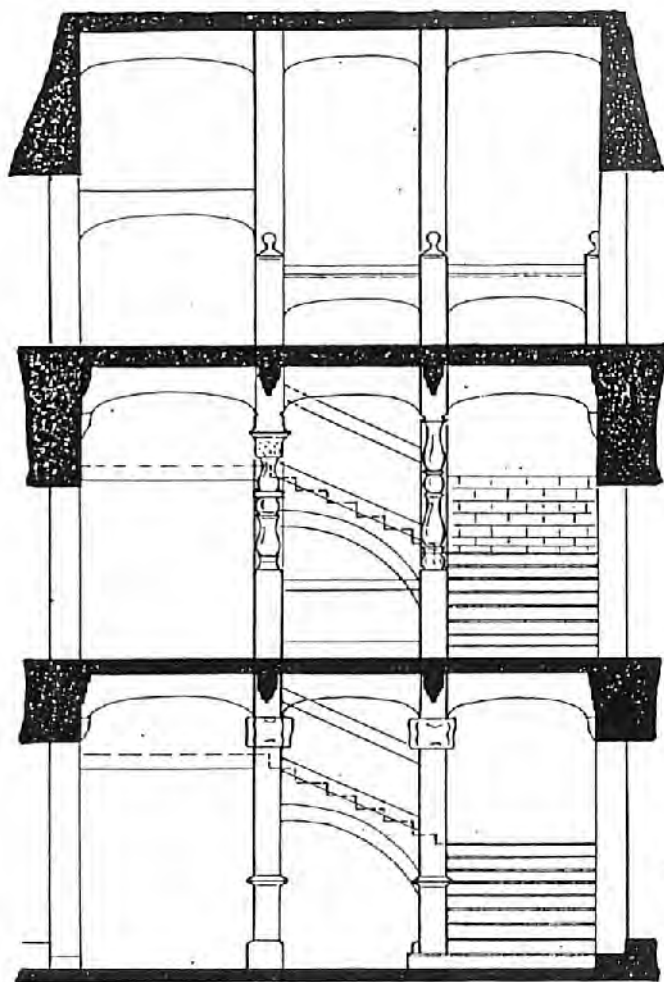
N°1 Rue de la Sagesse PERIGUEUX

relevé de MM MOREAU et BOLDRON

dessin de BOLDRON

Fait à PERIGUEUX le 8 JUIN 1971

0 1m



Société Historique
et Archéologique
du PÉRIGORD

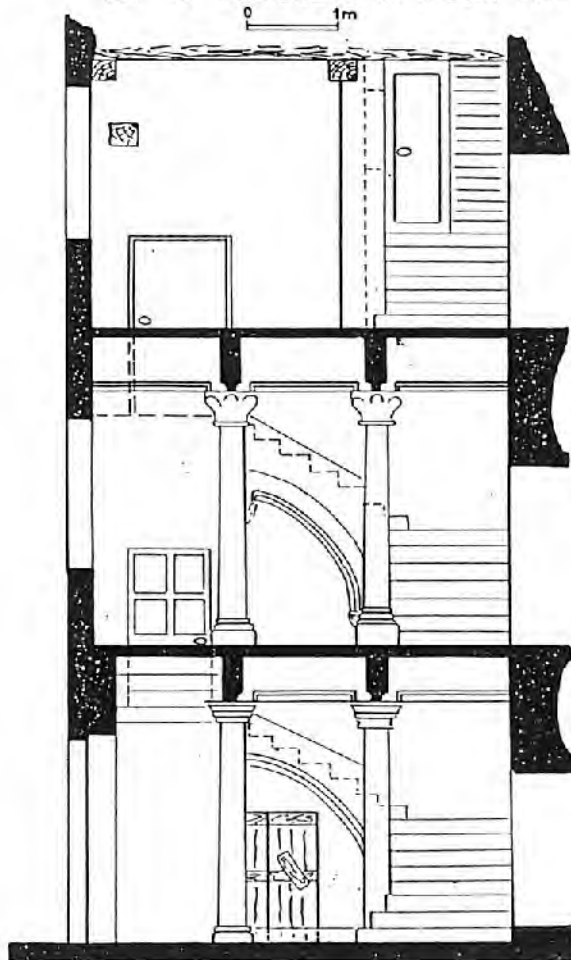
ESCALIER DU XVI^e SIECLE

N° 9 Rue du Plantier PERIGUEUX

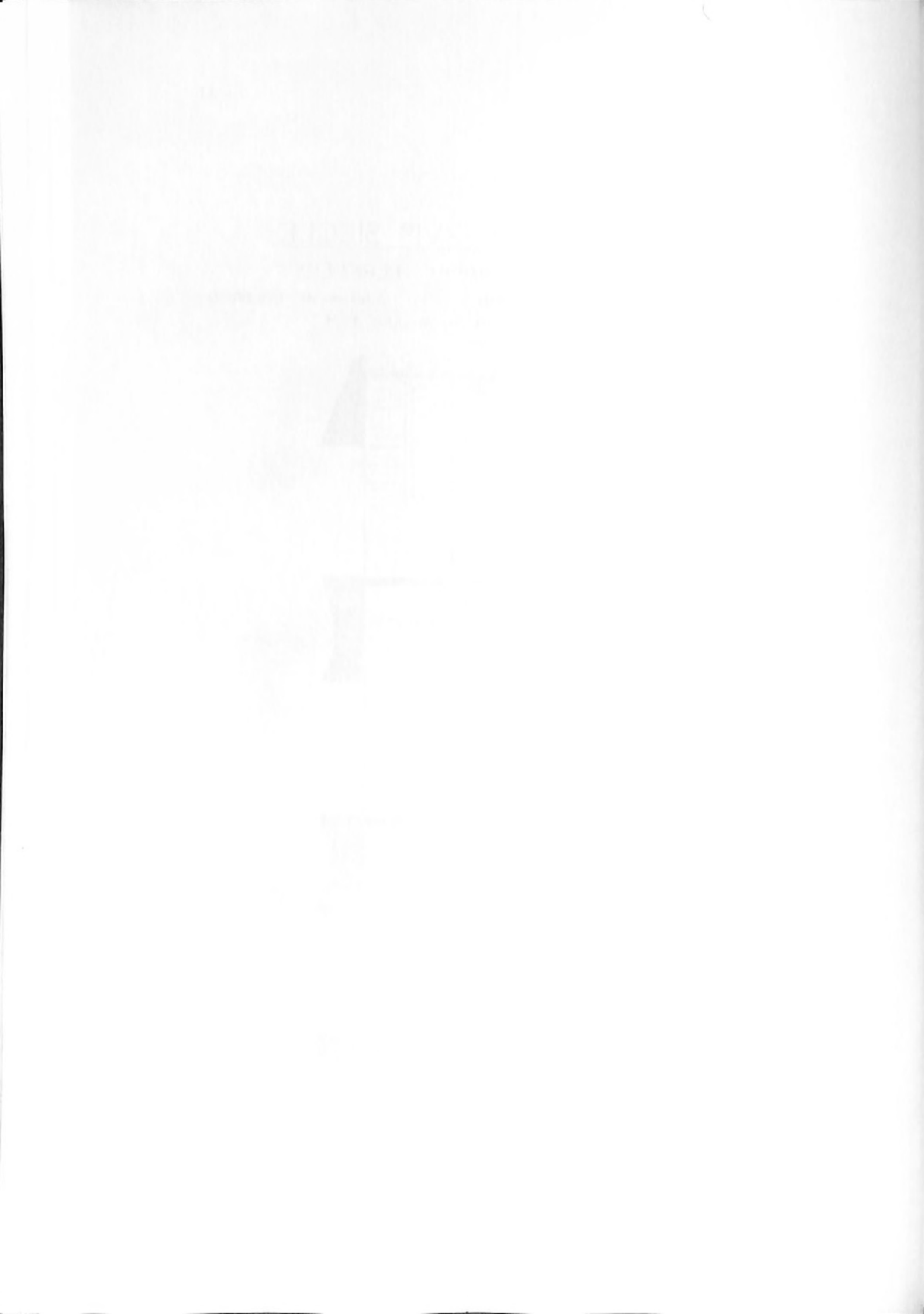
Relevé de MM MOREAU et BOLDRON

dessin de BOLDRON

Fait à PERIGUEUX le 11 JUIN 1971



et Archéologique
du PERIGORD



L'hôpital Sainte-Marthe de Périgueux

par Louis GRILLON

Différemment appelé, suivant les époques, Hôtel-Dieu, Maison-Dieu et hôpital Brunet du nom de son fondateur le chanoine Pierre Brunet en 1339, l'hôpital Sainte-Marthe a toujours eu pour but d'aider les plus pauvres assistés par le chapitre. L'auteur retrace dans cette étude l'histoire de cet hôpital dont la suite est déjà en préparation.

I^{ère} PARTIE : LA FONDATION - LES DEUX PREMIERS SIECLES

L'hôpital Sainte-Marthe de Périgueux a porté ce nom concurremment, et parfois conjointement, avec ceux d'Hôtel-Dieu, de Maison-Dieu et d'hôpital de Brunet. Cette dernière appellation, longtemps la seule employée, est la preuve que le nom du personnage que l'on doit considérer à juste titre comme son fondateur de 1339 ne s'effaça pas de longtemps des mémoires périgourdines. En effet, deux siècles plus tard, en 1551, les administrateurs de l'établissement, ayant fait collationner des copies d'actes originaux concernant l'hôpital mentionnaient nommément le donateur⁽¹⁾. Et il en était de même au XVIII^e siècle encore où l'on avouait pourtant que l'acte original de sa fondation comme ses copies avaient disparu⁽²⁾. Il en existait pourtant alors une dans les archives du chapitre de Saint-Front où je l'ai retrouvée par hasard⁽³⁾. Ce document mérite donc une analyse détaillée puisqu'il est

1. J. Roux, *Inventaire du Trésor de la maison du consulat de Périgueux*, Périgueux 1934, p. 13-14, n° 23.
2. AD 24 ; 94 H 3 ; *Mémoire à consulter pour l'hôpital Sainte-Marthe, Hôtel-Dieu de Périgueux*, AD 24 ; 2 E 1823/151, n° 3. Cette copie se trouve dans les dossiers du chanoine Pierre de Méredieu (...1655-1739) qui occupa durant sa longue existence d'importantes fonctions : vicaire général, vicaire capitulaire, official, et qui, à ce titre, conservait de nombreux documents intéressants tant le diocèse que la ville.
- 3.

le seul à nous permettre de connaître actuellement, avec certitude et dans le détail, les modalités de la création de cet hôpital. Il jette en outre une lueur non négligeable sur la nature mal connue du chapitre, alors collégial, de Saint-Front, aussi bien à ce moment qu'à des époques antérieures⁽⁴⁾.

L'aumônerie du chapitre

Cet acte nous apprend notamment qu'il existait depuis fort longtemps au sein de ce chapitre un office, appelé aumônerie, dont le titulaire devait fournir, une fois par jour, nourriture et boisson à cinq pauvres. Pour subvenir à ces dépens, l'aumônier jouissait de certains revenus assignés sur les biens capitulaires. Pourquoi ce chiffre ? On sait l'importance que revêtait au Moyen Âge la symbolique des nombres. En l'occurrence n'était-ce pas vouloir soulager les cinq plaies du Christ ? Quoiqu'il en soit, le titulaire de l'aumônerie pouvait être soit l'un des chanoines désigné à cette charge par ses confrères soit un simple prêtre. Il ne disposa d'abord d'aucune demeure où il pût accueillir et, éventuellement, héberger les malheureux⁽⁵⁾. On aimerait évidemment en savoir davantage sur l'origine de cet office réputé de fondation très ancienne. Elle remontait vraisemblablement à l'époque où florissait un monastère au Puy-Saint-Front. Mais la nature autant que l'histoire de celui-ci résiste à toute investigation. Comme toute abbaye, celle-ci avait alors à sa tête un abbé secondé par divers officiers : cellierier, sacristain, chantre etc. Certains évêques de Périgueux joignirent à leur titre celui d'abbé⁽⁶⁾. Plus tard, la tradition s'en serait perdue et ce titre d'abbé fut attribué parfois au doyen du chapitre collégial⁽⁷⁾. Il est sûr, en tout cas, que le monastère fut composé, du moins un temps, de chanoines réguliers que l'on voit sécularisés au début du XIV^e siècle⁽⁸⁾. Mais, de la longue période qui précède cette date, je n'ai pu relever qu'un seul nom d'aumônier, celui d'un Géraud de Thiviers, en 1182⁽⁹⁾. Devenu séculier, le chapitre n'en conserva pas moins

4. Le chapitre cathédral était, quant à lui, attaché à Saint-Etienne de la Cité, alors cathédrale.
5. Tout le récit de la fondation est tiré du texte latin transcrit intégralement en appendice : Pièce justificative n° 1.
6. Sur les abbés, voir entre autres AD 64 ; E 782 où se trouve un Pierre, abbé de Saint-Front. Voir aussi M. Hardy, *Archives municipales de la ville de Périgueux antérieures à 1790*, Périgueux 1894 ; dans l'ordre chronologique FF 39 (1298-1301), 5 (1301-1323), 40 (1313-1330), 53 (1343-1344). Voir aussi J. Maubourquet, *Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, Cahors, 1926, p. 14 et 26, où Guillaume d'Auberoche prend ce titre.
7. J. Roux, *op. cit.* ; voir dans l'ordre chronologique les nos 61 (1201-1301) ; 9 (1266) ; 391 (1298) ; 3 (1484) ; 6 (1520) ; 509 (1587).
8. M. Hardy, *op. cit.* ; FF 38 (1290-1331). A une enquête du sénéchal concernant le différend opposant le chapitre de Saint-Front et la ville au sujet de la justice, le procureur de la ville écrivait : « Les chanoines de Saint-Front étaient naguère encore des chanoines réguliers et comme tels n'exerçaient aucun droit de justice. ... Obéissant depuis à une pensée tout humaine, ils se sont transformés en chanoines séculiers ».
9. *Bibl. Nat.* ; Fd Péngord, t. 33, f° 367 du cartulaire. C'est ainsi du moins que je traduis le **G. de Tiberio** du texte. Les listes canoniales sont si rares que je signale celle-ci, comme celle du chapitre Saint-Etienne qui se trouve au même folio, à l'attention des historiens. On y retrouve des noms d'anciennes familles périgourdines.

quelque temps certains de ses anciens offices et leurs coutumes propres⁽¹⁰⁾.

Le chanoine Pierre Brunet

En ce début du XIV^e siècle, l'aumônier était un chanoine, Pierre Brunet. Il appartenait à une famille notable de la paroisse Saint-Silain. On en rencontre à cette époque plusieurs membres, dont deux, Pierre et Estève, figurent parmi les bourgeois les plus imposés et remplissent des fonctions importantes⁽¹¹⁾. Quant au chanoine, il avait acquis, lui aussi, une réelle notoriété. Il avait pris notamment parti pour le chapitre dont il était membre dans la longue procédure entre celui-ci et la communauté de ville au sujet d'une justice dont l'un et l'autre revendiquaient le droit d'exercice comme leur appartenant. Le chapitre, ayant jadis passé acte de pariage avec le roi, entendait bien faire respecter son droit. Et c'est le chanoine Pierre Brunet qui, le 15 mai 1321, présenta au sénéchal de Périgord des lettres de Philippe le Long enjoignant à cet officier royal de mettre bon ordre en cette affaire. C'est sans doute ce litige qui eut pour conséquence le fait suivant. En 1331, un individu, ayant agressé un familier du chanoine, celui-ci, rendu furieux, le poursuivit jusque dans la maison du chantre où il aurait exercé lui aussi quelque violence mais il en rejeta la faute initiale sur la commune et le sénéchal lui donna raison. Le procureur de la ville n'hésitait pas, on le comprend, à décrire le chanoine comme quelqu'un que personne n'osait contredire ni contrecarrer⁽¹²⁾.

Une bulle du pape Benoît XII, adressée à l'évêque de Périgueux, Raymond de Durfort, et datée d'Avignon, le second des nones d'août 1340, révèle qu'à cette date Pierre Brunet était décédé et que sa stalle canoniale vacante était attribuée à Taleyrand de Périgord, cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens⁽¹³⁾. C'était donc peu avant son décès que, le vendredi après la fête de saint Barthélemy de l'an 1339, Pierre Brunet avait fait la généreuse donation qui fut le point de départ d'un nouvel hôpital. Il s'agissait donc, en quelque sorte, de son testament spirituel mais tout prouve qu'il en avait eu le projet de longue date.

L'acte de donation

Par cet acte, le chanoine rappelait avoir fait construire dans la collégiale un autel en l'honneur de Dieu tout-puissant, de la bienheu-

10. Une justice porta notamment longtemps le nom de «*cour du cèllierier*».

11. A. Higouet-Nadal, *Pèrigueux aux XIV^e et XV^e siècles*, Bordeaux 1978 : rue des Brunets p. 43 ; maison Brunet p. 70 ; Pierre est *monetarius* royal p. 146 etc. ; voir aussi la Table de longévité p. 319.

12. M. Hardy, *op. cit.* ; FF 42 (1331).

13. M. Hardy, *op. cit.* ; II 12.

reuse Marie sa mère, de la bienheureuse Marthe et de tous les saints, pour le salut de son âme et de l'âme de ses parents et bienfaiteurs.

Pour remplir convenablement son office d'aumônier, il s'était fait attribuer par le chapitre une maison appelée de Saint-Chamassy ⁽¹⁴⁾ qu'il avait fournie du mobilier nécessaire. Sur un emplacement acquis par lui sur la paroisse Saint-Front et près du moulin du même nom, il avait aussi fait bâtir une maison qu'il avait entièrement meublée, comme la précédente, depuis les ustensiles nécessaires jusqu'à la futaille en passant par les lits.

Il entendait assigner de nouveaux revenus à l'aumônerie jusqu'à la hauteur de trente setiers de froment mesure de Périgueux, afin d'augmenter le nombre des pauvres quotidiennement accueillis. A cet effet, il donnait une grande vigne et son pressoir ayant appartenu jadis à Guillaume de Merlino et sis à la Ribardie ; un pré et une maison appartenant autrefois à feu Arnaud del Sol, clerc ; treize setiers de froment de rente, mesure de Périgueux, acquis de Robert d'Armagnac, bourgeois du Puy-Saint-Front, et assignés sur le sixième du moulin de Saint-Front, à savoir huit setiers à lui dûs par Arnaud Margot et cinq par Raymond Vieilhfarine ; trois setiers de froment de rente, mesure de Périgueux, acquis par lui et dûs par les hommes du chapitre appelés de la Romagière ; cinq setiers de froment de rente, même mesure, acquis de feu Olivier Blanquet, bourgeois du Puy-Saint-Front sur tous ses biens ; enfin deux setiers à lui dûs par Hélié Fabri prêtre et son père sur une vigne qu'il leur avait acensée. Il donnait pouvoir à son notaire pour faire le nécessaire afin d'atteindre les trente setiers de froment de rente promis ⁽¹⁵⁾.

Les clauses de la donation

Cette généreuse donation n'allait point sans conditions précises. L'acte stipulait notamment que l'aumônier devrait être prêtre, résider dans la maison de Saint-Chamassy, célébrer chaque jour - sauf empê-

14. Dans le texte de la donation on trouve *domus sancti Amaci* mais des textes postérieurs traduisent par « maison de Saint-Chamassy ». Une note marginale laisserait entendre que Pierre Brunet prit à cens cette demeure pour vingt cinq sols ; il est sûr, en tout cas, que ses successeurs à l'aumônerie eurent à acquitter cette somme.

15. On trouve des actes concernant les achats du chanoine en AD 24 ; 2 E 1823/151. N° 1: achat de la vigne et treuil de Guillaume de Merlino sis à la Claretie entre la vigne du chanoine Arnaud de Bouville et un bois de la famille de Merlino pour quatre-vingt livres monnaie courante, trente cinq dans les huit jours, trente cinq avant la Noël et dix à la réquisition de l'arbitre que les deux parties avaient dû prendre pour une transaction qui dura de 1320 au mardi dans l'octave de la fête des apôtres Pierre et Paul 1335. N° 2: achat pour quatre vingt dix livres tournois, et le jeudi fête de saint Martial ou veille des calendes de juin 1334, d'un pré sis sur la paroisse Saint-Georges et contonant le chemin des Chauchières, dans un canton de jardins, prés et aubaredes dont celle de Guillaume Regi dit Margot. Le pré était vendu par Hélié pour les deux tiers et Bernarde pour un tiers, tous deux enfants et héritiers de Arnaud del Sol. On ne pardonnera de signaler à cause de sa rareté une mention, dans cet acte, du prieur cistercien de Notre-Dame de la Daurade. Certains de ces biens se retrouvent dans les archives de l'hôpital Sainte-Marthe.

chement canonique - la messe à l'autel de Sainte-Marthe et aux intentions indiquées. Il devrait désormais traiter chaque jour treize pauvres et remplir les autres charges liées à son titre, à savoir le service de la collégiale et du choeur.

Pour accueillir et héberger les miséreux, il devrait être aidé par une femme de moeurs insoupçonnables qui préparerait les aliments et ferait le service nécessaire.

Pierre Brunet proposait à ses confrères comme successeur Adémar de Quatremalia, prêtre de bonnes vie et moeurs, de conduite honnête, compétent en affaires matérielles autant que spirituelles, et qui cohabitait déjà avec lui. Les aumôniers successifs seraient nommés par les chanoines. S'ils remplissaient mal leur office, le chapitre réuni au complet, les destituerait et confierait la charge à tout autre prêtre de son choix. Il en irait de même au décès de chaque titulaire. L'aumônier disposerait des revenus assignés par l'acte de donation et pourrait s'en réserver le surplus éventuel.

La confirmation du chapitre

Le chapitre, composé ce jour-là de dix membres - non compris Pierre Brunet - accepta toutes les conditions énumérées comme les donations¹⁶. C'était donc, aux termes de l'acte, s'engager solennellement par là même, les présents comme tous les chanoines à venir, à la surveillance de la bonne gestion du nouvel hôpital. La proposition de nommer Adémar de Quatremalia comme aumônier fut acceptée. Le sceau capitulaire fut apposé au document et l'official du diocèse fut prié d'y apposer celui de la curie épiscopale.

Les témoins furent Fortanier de Chaumont de la paroisse de Saint-Mayme-de-Pereyrols, Etienne de Quatremalia et Hélié Fabri, tous trois prêtres. Le notaire G. de Borno reçut le document et en tira deux copies.

Au fil des ans

Pourquoi Pierre Brunet entendait-il passer du nombre de cinq assistés à celui de treize, on peut le soupçonner. N'était-ce pas vouloir accueillir le Christ et ses douze apôtres ?

Son geste eut des imitateurs. Il est cependant déplorable de ne connaître que quelques-uns de leurs noms. Le vendredi avant la fête de saint Pierre 1382, par exemple, Guillaume Grimoard, damoiseau de Grignols, légua deux sols à chacun des quatre hôpitaux de Périgueux, à savoir ceux de l'Arsault, de Saint-Silain, de Charroux et de Brunet. Ce

16. A signaler aussi cette liste de chanoines de Saint-Front intéressante à la fois pour sa rareté et pour la mention de familles périgourdines anciennes.

dernier établissement reçut une rente de deux setiers que reconnurent devoir lui verser quatre habitants de Sorges, le 4 décembre 1385⁽¹⁷⁾.

Une pierre funéraire rappelle le souvenir d'une dame qui eut à coeur de secourir les pauvres :

FAITE CHA(N)TER LIBERA ET DE PROFONDIS
 (AUD)EDANS DU DIC(TORA)TOIRE
 FU(S)T MIS MARIE LE LETIER LA FAM(E)
 QUI DES POUVRES AEU MEMOIRE
 (PRIEZ D)IEU QUIL EN AIT (L)AME

Comme cette pierre a été trouvée sur l'emplacement de l'hôpital de Brunet, il est vraisemblable que cette dame fut une bienfaitrice de cet établissement ou peut-être même la première - ou l'une des premières - qui se consacraient au service des pauvres en aidant leur aumônier ainsi que l'avait prévu le fondateur⁽¹⁸⁾.

Quelques aumôniers

L'histoire n'a retenu que peu de noms de ces aumôniers. Après Adémar de Quatremalia, successeur immédiat de Pierre Brunet, il faut attendre le 31 mars 1472 pour rencontrer Jean Laborie, prêtre et vicaire de Sainte-Marthe, qui acensa deux pièces de terre aux Darots confrontant l'Isle au Petit-Change pour deux sols tournois payables à Pâques plus une acapte de six deniers⁽¹⁹⁾. Il dut se démettre de sa charge ou décéder peu après puisque, dès l'année suivante, le 10 mars 1473, on voit Pierre Guilhon, dit, lui aussi, vicaire de Sainte-Marthe, reconnaître, devant douze chanoines assemblés au son de la cloche, tenir du chapitre collégial la maison de Saint-Chamassy confrontant la maison de Brunet, celle de la chantrerie de Saint-Front et la ruelle allant de la porte du «Toyt» aux moulins de Saint-Front pour vingt-cinq sols tournois de cens versables à la saint Front d'hiver. Il reconnaissait en outre tenir le pré dit de la vicairie de Sainte-Marthe sis aux Chauchières confrontant le pré des choristes de Saint-Front et celui de la vicairie de Saint-Michel pour une hémine de froment mesure de Périgueux portable à chaque fête de saint Michel, lequel pré était assigné pour les obits et fêtes de Saint-Front⁽²⁰⁾. Il est vraisemblable que la même procédure de reconnaissance avait dû se renouveler à chaque mutation de ses prédécesseurs. Il faut toutefois souligner que, s'il est toujours fait men-

17. *Bul. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1876, p. 513 ; AD 24, 2 E 1834/ 107, f° 68 vo ; M. Hardy, *op. cit.* ; GG 185.

18. Cette pierre, sauvée par G. Pinaud, se trouve dans le hall d'entrée des Archives départementales.

19. AD 24, 94 H 3.

20. AD 24 ; 2 E 1823/151, n° 7. Voir cet acte en Pièce justificative n° 2. Il est intéressant, lui aussi, pour sa liste de chanoines. Voir aussi A.D.24 ; 94 H 11.

tion dans ces actes de la vicairie de Sainte-Marthe et de ses charges, de la maison de Saint-Chamassy, on ne trouve aucune mention de l'hôpital de Brunet. La gestion de celui-ci était-elle encore assurée par ces vicaires de Sainte-Marthe? On peut se poser la question lorsqu'on voit les édiles de Périgueux se substituer à eux en prenant de plus en plus en mains le soin des pauvres.

L'action de la municipalité

Le 6 août 1474, les maire et consuls commettaient un laïc, Rollet Doynard, pour régir «*l'ospital et Maison-Dieu.....nommé l'ospital de Brunet*» et pour «*fayre la queste pour la sustentation et entretènement dicelluy et des povres y survenant*»⁽²¹⁾. En 1503, ce sont encore eux qui parlaient de construire un nouvel hôpital car, déclaraient-ils, ceux de Saint-Silain et de Brunet «*ne sont en bon lieu et sont fort petits*»⁽²²⁾. La municipalité ne cessera plus de s'intéresser à ces établissements et aux pauvres de la ville ainsi qu'en témoignent les registres de délibérations de cette époque où l'on peut voir, à maintes reprises, les maire et consuls inviter «*messieurs de lesglize*» à participer davantage à l'effort collectif⁽²³⁾.

C'est là la preuve que le chapitre avait relâché la surveillance qu'il avait pourtant solennellement promise d'exercer dans l'acte de fondation de 1339. C'est aussi la preuve que les vicaires successifs de Sainte-Marthe : Guillaume Charbonnel que l'on trouve en 1503 ou Jean Geoffroy en 1536 ne s'occupaient plus de l'hôpital comme ils auraient dû le faire aux termes du même acte⁽²⁴⁾.

Cet acte avait prévu en effet que le surplus des revenus pourrait être acquis aux aumôniers. Or la diminution de ces rentes par suite des dévaluations, des dévastations, peut-être d'un mauvais-vouloir des fermiers etc..ne devait plus permettre d'héberger et de nourrir les treize pauvres prévus et d'assurer en même temps la vie de leur servante et de leur aumônier. Celui-ci en serait venu à inverser les termes envisagés en ne consacrant aux pauvres que son propre surplus, puis à considérer son office de vicaire non plus comme une charge mais comme un bénéfice personnel à l'instar de tout autre bénéfice ecclésiastique.

Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par un rapport du XVIII^e siècle résumant cette période : «*Il y a eu dans cette ville cinq hôpitaux fondez par divers particuliers pour servir à la nourriture et médicamens des pauvres malades. Dans la suite le chapitre de Péri-*

21. M. Hardy, *op. cit.* : GG 186

22. M. Hardy, *op. cit.* ; *eodem loco*. En effet l'hôpital Saint-Silain devait se trouver en plein cœur de ce quartier de la ville. Quant à celui de Brunet, son emplacement, étroit et proche de l'église, n'était guère meilleur.

23. M. Hardy, *op. cit.* ; Voir, par exemple, BB 18 (1513-1536).

24. AD 24 ; 2 E 1823/151

guez s'empara du revenu de l'un de ces hôpitaux et fesoit faire le service de la chapelle à un prêtre qu'il avoit commis pour cela ; le revenu des autres quatre hôpitaux étoient jouïs par des particuliers»⁽²⁵⁾.

Conclusion

C'est sans doute la municipalité qui tenta la première de se faire livrer les titres de rente de l'hôpital de Brunet. On sait qu'il fallut, les 20 mai et premier juillet 1538, fulminer des censures à l'encontre de l'aumônier réticent⁽²⁶⁾. On sait aussi que ce fut en vain. Il fallait donc trouver de nouvelles mesures et un règlement plus stricts afin de pouvoir assurer le soulagement des pauvres de Périgueux. Ce fut la tâche des années suivantes.

25. AD 24 ; 94 H 3 ; *Etat des demandes faites aux directeurs des hôpitaux du royaume par M. de Bouloigne intendant des finances et des réponses du directeur et administrateurs de l'hôpital des malades de la ville de Périgueux appelé de Sainte-Marthe.*

26. AD 24 ; 94 H 3.

Pièce justificative n° 1

A.D. 24 ; 2 E 1823, n° 3 ; copie papier
Périgueux, vendredi après saint Barthélemy 1339

Universis presentes literas inspecturis Joannes de Calvihaco, Guillelmus de Podio Rudelli, Guillelmus de Monte Ardito, Geraldus de Armaniaco, Petrus de Leynia, Guillelmus de Monte prenhiaco, Archambaudus de Podio, Petrus Brunet, Masfredus de Vigerie, Johannes de Castellioni et Iterius Bodini, canonici ecclesiae Sancti Frontonis ecclesiae Petragoricensis, capitulum ipsius ecclesiae facientes, in Domino salutem et fidem praesentibus adhibere. Noveritis quod nos dicti cantor et canonici in capitulo ecclesiae praedictae congregati, capitulantes et capitulum facientes, nostro super hoc unanimi consensu interveniente, dicimus et asserimus quod in dicta Sancti Frontonis ecclesia ab olim et ab antiquo fuit et est quoddam officium vocatum elemosinaria cui certi redditus, jura et deveria de juribus et proventibus ipsius ecclesiae per dictam ecclesiam nostram et ejus capitulum pro sustentatione quinque pauperum quibus gubernator ipsius officii seu regens et tenens ipsum officium tenetur competenter in cibo et potu semel in diebus singulis providerè et quod alia ipsi officio incumbentia onera supportare assignati et constituti etiam ab antiquo fuerunt et assignati consistunt ; et quod ipsum officium quandoque per canonicum nostrum et quandoque per alium simplicem teneri et regi nomini dicti capituli et ex commissione nostra hactenus consuevit ; verumtamen officium ipsum non habet hospitium nec alium certum locum in quo pauperes praedicti sic reficiendi accipiantur.

Ego siquidem dictus Petrus Brunet asserens me in dicta ad Dei omnipotentis et Beatae Mariae Virginis matris ejus, beatae Marthae et omnium sanctorum laudem et honorem, pro salute animae meae et parentum ac benefactorum meorum asserui fecisse quoddam altare pro missis et aliis officiis divinis celebrandis ; necnon et in villa Petragoricensi et in parochia ecclesiae praedictae prope molendinum vocatum Sancti Frontonis, in quadam platea seu pleydura per me acquisita quandam domum pro recipiendis et hospitalandis misericorditer in ea Christ pauperibus, necnon et res et redditus praescriptos acquisivisse. Et intendens amplius redditus acquirere in tantum quod sint in universo triginta sextaria frumenti ad mensuram Petragorarum volens et cupiens dictum officium et pauperum seu ex ipso reficiendorum praedictum numerum ampliare, dono, do, confero ad plenum et concedo dicto officio elemosinariae et ad opus ipsius et pro divino cultu et operibus misericordiae augmentando domum et altare praedictum necnon et quandam domum vocatam de sancto Amacio alias michi ad opus complendum pauperes praedictos in alia domo praedicta et eis deserviendis datam et concessam per capitulum memoratum cum lectis, doliis et aliis utensilibus existentibus ac per me pro dicto faciendo servitio

positis in domibus praedictis et cum omnibus et singulis aliis eorumque cujuslibet juribus et pertinentiis universis.

Item et res et redditus praedictos per me ut praedicitur acquisitos videlicet quandam magnam vineam cum trohio in ea existente quae quondam fuit Guilhelmi de Merlino sitam in loco vocato de la Ribadia; item et quoddam pratium et quandam domum quae quondam fuerunt Arnaldi de Solio clerici defuncti; item et tresdecim sextariatas frumenti renduales ad mensuram praedictam videlicet ab Arnaldo Margoto octo sextaria et a quondam Reymondo Vielhfarine quinque sextaria, quae quidem tresdecim sextaria fuerunt per ipsum Arnaldum et Raymondum perpetuo acquisita a Roberto de Armanhiaco burgensi dictae villae in et super sua tunc parte molendini praedicti Sancti Frontonis; item et tres sextariatas frumenti renduales mihi debitas ab omnibus vocatis de la Roumagière hominibus dicti capituli super et de omnibus bonis et rebus suis quas sibi dudum assensavi sub tribus dictis sextariis frumenti; item quinque sextarios frumenti renduales ad mensuram praedictam quos titulo emptionis et venditionis perpetuae acquisivi a filiis quondam Oliverii de Blanqueto defuncti burgensis villae praedictae super omnibus et singulis bonis suis; item et duos sextarios frumenti ad eandem mensuram renduales mihi debitos a domino Helia Fabri presbitero et eius patre super et de quadam vinea quam sibi assensavi perpetuo sub et pro ipsis duobus sextariis frumenti.

Ita tamen et sub modis et conditionibus infrascriptis quod ille cui dicti officii regimen et administratio committetur post mortem meam sit presbiter et moretur continuo et personaliter in dicta domo vocata de sancto Amatio et quotidie missam in dicto altari, cessante tamen canonico impedimento, pro me et aliis vivis et defunctis Christi fidelibus devote celebret et choro dictae ecclesiae et eidem ecclesia ut unus de aliis presbiteris deserviat laudabiliter in divinis et quod in ipsa domo seu hospicio Sancti Amatii habeat, teneat et alat tresdecim pauperes quotidie quibus competenter in victualibus provideat et providere teneatur de bonis eleemosinariae praedictae, computatis et inclusis in huiusmodi numero tresdecim pauperum dictis quinque pauperibus per dictam eleemosinariam et eius gubernatorem seu rectorem teneri et ali consuetis, et quod alia dictae eleemosinariae onera consueta idem gubernator seu tenens dictum officium faciat et supportet facere et supportare teneatur. Item et quod teneat et habeat continue in dicta domo ad deserviendum pauperibus ad ipsam domum confluentibus et qui in ipsa domo ad cubandum recipientur quandam mulierem veteram et honestam, omni mala suspicione carentem quae dictis pauperibus cibaria praeparet et servitium exhibeat competenter. Vero cum ego diu proposuerim et ordinaverim quos dominus Ademarum de Quatuormelia praesbiter quem facti experientia probavit fore hominem bonae vitae, bonae famae, conversationis honestae ac in spiritualibus et temporalibus circumspexit, mecum quandiu vixero continue moratur et domum et altare praedictum teneat gubernet supplico praefato capitulo

quatenus super praesbiter quandiu vixero et etiam post mortem meam quandiu vixerit eleemosinariam habeat, teneat, regat et gubernet modo et formis praedictis et fructus qui supererunt suos faciat, suum praebeat assensum et quod ipsum capitulum eundem Ademarum non amoveat a regimine et administratione praedictis quandiu vixerit et circa praemissa et fideliter se habeat ; si tamen per informationem legitimam ab ipso capitulo seu de mandato suo vocato ad hoc ipso domino Ademaro faciendam constet quod ipse dominus Ademarum male seu minus sufficienter se habeat in et super praemissis, quod absit, in hoc casu possit dictum capitulum in capitulo generali et non aliter eum a dicta administratione penitus amovere et illius officii regimen et administrationem alteri praesbitero idoneo committere prout sibi visum fuerit expeditum; et etiam, ipso defuncto vel ex causa ut praedicitur amoto, dictum capitulum ipsum officium committat personae idoneae videlicet praesbitero prout sibi videbitur faciendum. Volens insuper ego dictus canonicus quod si alias de praemissis disposui vel ordinavi quoquomodo quod illus non valeat et viribus aliquibus non subsistat illud in quantum possum revoco penitus ; et nihilominus promitto dicto capitulo et notario infrascripto nomine et ad opus dicti officii stipulante et recipiente ultra eidem officio ultra praemissa dare et assignare in competentibus locis tot sextaria frumenti rendualiter ad mensuram praedictam quod in universo cum praedictis sextariis per me jam assignatis sint triginta sextaria.

Nos vero capitulum praedictum salubri ipsius canonici nostri proposito favorabiliter annuentes ac praemissa omnia et singula rata et grata habentes eaque approbantes, advertentes illa evidentiter cedere ad magnam utilitatem et honorem dictae ecclesiae et personarum eiusdem, regimen et administrationem dictae eleemosinariae nostrae eidem canonico quandiu vixerit duximus tenore praesentium committendum ; volentes et consentientes expresse quod dictus dominus Ademarum pro ipso canonico nostro et eius nomine dictam eleemosinariam regat et gubernet pro nostro concanonico vivente et etiam post mortem eius sub modis et formis superius declaratis quandiu vixerit et in praemissis et circa ea bene et fideliter se habeat. In quorum praemissorum testimonium nos capitulum et Petrus Bruneti canonicus praedictus praesentes literas seu praesens instrumentum publicum fieri fecimus et sigillo Petragoricensis curiae ad nostras praeces et instantiam et sigillo nostro proprio sigillari signoque et subscriptione infrascripti notarii consignari.

Nos vero officialis Petragoricensis sigillum dictae curiae ad praeces et instantiam dictorum canonicorum capitulantium et capitulum dictae ecclesiae ut praedicitur facientium et dicti Petri Bruneti canonici praemissa concedentium ; qui volentes et petentes fuerunt autoritate nostra ad praemissorum observantiam prout eos et quemlibet eorum tangit in scriptis sententialiter condemnati ; et nos dictum capitulum sigillum nostrum praesentibus litteris seu publico instrumentum duximus in testimonium praemissorum apponendum.

Acta fuerunt praemissa in capitulo ecclesiae praedictae, praenominatis canonicis ibidem ad capitulum congregatis, die veneris post festum beati Bartholomaei apostoli, anno Domini millesimo trecentesimo trigesimo nono, indictione septima, pontificatus sanctissimi patris in Christo domini domini Benedicti, digna Dei providentia papae duodecimi anno quarto ; praesentibus discretis viris dominis Fortanerio de Calvomonte ecclesiae Sancti Maximi de Peyeyrals, Stephano de Quatremaia et Heliae Fabri presbiteris, testibus ad praemissa vocatis specialiter et rogatis sic signatis et me Germano de Borno clerico de villa Podii Sancti Frontonis Petragoricensis, imperiali autoritate publico notario, qui una cum praedictis testibus, die, anno, loco, indictione et pontificatu praedictis praemissis omnibus et singulis dum agerentur in dicto capitulo praesens personaliter interfui et praedicta notavi et exinde praesentes literas seu praesens instrumentum publicum de prothorollo meo extrahi et grossari fieri et eis seu manu propria me subscripsi ac illas seu illuc vocatus et requisitus signo meo solito et publico consignari in testimonium veritatis praedictae in formam publicam redigendam.

Et constat nobis, officiali, capitulo et notario praedicto de dictione pauperibus in interlineatura positis et de rasura et vitio apposis in dictione La Roumagiere prope ; et sunt sub sigillo curiae praedictae ; et est sciendum quod de praedictis fuerunt consimiles duae litterae seu duo intrumenta eiusdem tenoris una seu unum ad opus dicti capituli et alia seu aliud ad opus dicti domini Petri Bruneti praedicti dictum ut supra.

G. de Borno recepit

Pièce justificative n° 2

A.D. 24 ; 2 E 1823/151, n° 7 ; copie papier
Périgueux, le 10 mars 1473

Universis et singulis praesentes literas inspecturis, visuris, lecturis et etiam auditoris, Petrus Guilho presbiter, vicarius vicariae Sanctae Marthae in ecclesia collegiata Sancti Frontonis Petrachoricensis fundatae et institutae, salutem in Domino et litteris praesentibus perpetuo dare fidem. Noveritis quod ego dictus Petrus Guilho gratis et sponte et de mea certa scientia, non coactus, non deceptus sed de iure et facto et dictae vicariae meae certus, cercioratus ad plenum et instructus recognosco et in veritate tenoris praesentium litterarum publice confiteor pure, libere, simpliciter et sine conditione quacumque pro me et meis successoribus universis me tenere et possidere a venerabilibus viris dominis Helia de Boussavino, Petro Brochardi, Guilielmo Robberti, Guilielmo Margoti, Joanna Ranconeti, Joanne Morandi, Petro Colomberii, Bernardo de Abzaco, Guilielmo Bodini, Archambaldo Montouso et Paschali Poleta, canonicis dictae collegiatae Sancti Frontonis ecclesiae, in eorum capitulo ad sonum campanae insimul congregatis ibidemque capitulantibus et capitulum suum facientibus et tenentibus et de negotiis dictae eorum ecclesiae tractantibus et expedientibus pro se, ecclesia et successoribus suis quibuscumque solemniter stipulantibus videlicet quoddam pratum vicariae meae situm prope villam Petrachora et in loco vocato de las Chauchieras prout confrontatur cum prato charistarum dictae Sancti Frontonis ecclesiae ex una, et cum prato vicariae beati Michaelis in eadem ecclesia fundatae et intituae, quoddam vallato medio, et cum prato heredorum quondam Giraldis de Servento sive Guilhasso ex altera, et cum horto domus de La Batut quodam vallato medio ex alia, et cum prato Geraldini Bardini sive Barbeta ex alia, et cum prato vocato de Meymy partibus ex reliqua. Item ulterius quandam domum praedictae meae vicariae vocatam de Sancto Chamassy sitam in villa Petrachorensi prout confrontatur cum hospitali de Bruneto ex una et cum domo cantoriae Sancti Frontonis ex alia et cum careyriolo quo itur de porta del Toyt versus molendina Sancti Frontonis Petrachorensis partibus ex altera, et cum omnibus et singulis suis iuribus, ingressibus, egressibus, devertis et aliis pertinentiis universis, et exinde me teneri et debere bene et legitime unam eminam frumenti ad mensuram villae Petrachoricensis occasione dieti prati superius primo confrontati et designati causa obituum et festorum dictae ecclesiae in quolibet festo beati Michaelis dominis dominis canonicis et capitulo. Item ex causa dictae domus superius secundo confrontata et designata viginti quinque solidos turonenses censuales sive renduales anno quolibet in festo beati Frontonis hyemalis ; cuiusmodi census sive redditus praedictos promitto et convenio ego dictus Petrus Guilho me soluturum et redditurum pro me et meis successoribus in dicta vicaria Sanctae

Marthae dicitis dominis canonicis et capitulo praedictis et solemniter stipulantibus pro se et suis successoribus antedictis in terminis ac modo et forma et de rebus supradictis et ex nunc perpetuo censualiter seu rendualiter annuatim et domum et pratum praedictum superius confrontatum non ab aliquo alio domino seu dominio nec aliquem alium censum sive redditum aut aliquam aliam servitudinem desuper imponere nec vendere seu transportare in aliquam aliam manum mortuam seu fortio-rem a iure prohibitam transferre sine voluntate et licentia dictorum dominorum canonicorum et capituli aut successorum suorum in dicta ecclesia futurorum. festo beati Michaelis dominis dominis canonicis et capitulo. Item ex causa dictae domus superius secundoconfrontata et designata viginti quinque solidos turonenses censuales sive renduales anno quolibet in festo beati Frontonis hyemalis ; cuiusmodi census sive redditus praedictos promitto et convenio ego dictus Petrus Guilho me solutorum et redditurum pro me et meis successoribus in dicta vicaria Sanctae Marthae dicitis dominis canonicis et capitulo praedictis et solemniter stipulantibus pro se et suis successoribus antedictis in terminis ac modo et forma et de rebus supradictis et ex nunc perpetuo censualiter seu rendualiter annuatim et domum et pratum praedictum superius confrontatum non ab aliquo alio domino seu dominio nec aliquem alium censum sive redditum aut aliquam aliam servitudinem desuper imponere nec vendere seu transportare in aliquam aliam manum mortuam seu fortio-rem a iure prohibitam transferre sine voluntate et licentia dictorum dominorum canonicorum et capituli aut successorum suorum in dicta ecclesia futurorum.

Pro quibus praemissis omnibus et singulis sic faciendis, tenendis, complendis et in violabiliter observandis et pro non veniendo contra aliqua ratione, ego dictus Petrus Guilho eisdem dominis canonicis et capitulo Sancti Frontonis solemniter stipulantibus pro se et suis successoribus antedictis me et successores meos quoscumque ac omnia et singula bona dictae vicariae meae mobilia et immobilia praesentia pariter et futura quaecumque et ubicumque sint et consistant et quocumque nomine nuncupantur ; et renuncio ego dictus Petrus Guilho ex mea certa scientia super praemissis omnibus et singulis exceptioni doli, mali, mali fori, loci, actioni in factum cuilibet conditioni ob causam, cum causa et sine causa et una acto et alio scripto et ex magis scripto et numquam acto. omni foro, usui, consuetudini locali et generali, omni juri, rei vel personae coherenti, omni exceptioni, deceptioni, laesioni et circumventioni cuilibet, levi, gravi et enormi et exceptioni praemissorum in modum praedictum non factorum et spei factionis futurae omni juri et privilegio in favorem ecclesiae et personarum ecclesiasticarum et aliarum quarumcumque personarum introducto et introducendo et quibuscumque aliis rationibus, renunciacionibus et dissensionibus, auxiliis, privilegiis, cautelis et allegationibus universis juris canonici et civilis et facti quibus juvare me possem ad veniendum contra praemissa vel aliquod praemissorum et specialiter juredicentibus generalem

renunciationem non valere nisi quatenus est expressa juramento a me dicto Petro Guilho de faciendo, tenendo, complendo et inviolabiliter observando praemissa omnia et singula in praesentibus litteris contenta et de non veniendo contra aliqua ratione ad sancta Dei evangelia corporaliter praestito.

In quorum omnium et singulorum praemissorum fidem et testimonium ego dictus Petrus Guilho has praesentes litteras eisdem dominis canonicis et capitulo de praemissis do et concedo sigillo Petrachoricensis curiae ad mei preces et instantiam sigillatas.

Nos vero officialis Petrachoricensis ad preces et instantiam dicti domini Petri Guilho praemissa sponte concedentis qui de voluntate sua fuit autoritate nostra ad praemissorum observantiam in scriptis sententialiter condemnatas sigillum dictae Petrachoricensis curiae praesentibus litteris duximus apponendum in testimonium omnium et singulorum praemissorum.

Datum Petrachorae die decima mensis martij anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo tertio ; praesentibus ibidem et audientibus domino Mathurino Lacosta presbitero, Helia de la Veyryera burgensi villae Petrachoricensis et Dionisio de la Croza parrochiaie de Mensinhaco Petrachoricensis diocesis, testibus ad praemissa vocatis specialiter et rogatis.

P. Clementis

à suivre ...

L'Amitié

L'opinion moins connue de La Boétie

par Jacques DESPLAT

Né dans la même maison que son illustre compatriote, près de 400 ans plus tard, Jacques Desplat nous présente aujourd'hui, après un rappel de la vie et des œuvres de La Boétie, le point de vue de ce dernier sur l'Amitié, thème généralement développé à partir de l'opinion exprimée par Montaigne dans les Essais.

Lorsqu'il est disserté sur l'amitié, après avoir cité *Les écritures*, il est généralement fait référence au *De l'Amitié* de Cicéron : *Les fruits de l'esprit, de la vertu et de toute supériorité, nous n'en jouissons au plus haut degré qu'en les rapportant de quelque manière au prochain*, ainsi qu'au *Traité de l'amitié*, de Sylvestre de Sacy (328 p. daté de 1774) : *L'amitié n'est autre chose qu'une parfaite union des coeurs, formée par le mérite et par la vertu, et confirmée par la ressemblance des moeurs*. On rapporte aussi des amitiés célèbres, ou les grands amours (heureux ou malheureux) de l'histoire.

Lorsqu'il est question de Montaigne et de La Boétie, le sujet est habituellement traité en fonction des écrits de Montaigne, principalement du chap. 28 du Liv. I des *Essais*, et La Boétie n'apparaît que comme une toile de fond. Or, La Boétie est le détonateur de l'explosion d'affectivité de celui qui écrit : *Il ne faut se prêter à autrui et ne se donner qu'à soi-même*.

Hormis le fait qu'ils sont du même milieu social, ont reçu une formation similaire, ont le goût des Lettres, comment deux hommes aussi différents purent-ils se lier d'amitié ? Serait-ce l'attraction des contraires ? Montaigne eut un père pris par ses affaires, une mère peu

affectueuse qu'il n'aime pas, peu de relation avec ses jeunes frères, en fait pas «d'ami». La Boétie, orphelin, sans frère, sans «copain de son âge», fut celui qui l'écouta, lui prodigua ses conseils, joua le rôle de l'aîné (de trois ans) vis-à-vis de son cadet, devint son «ami» et son «père spirituel».

En 1570, sept ans après la mort de La Boétie, Montaigne résigne sa charge et se rend à Paris pour faire éditer en deux volumes les oeuvres de La Boétie : *Traductions et poésies latines*, puis *Poésies françaises* (avec des préfaces de Montaigne à des personnes célèbres), mais refuse de publier les deux oeuvres maîtresses de La Boétie : *Discours de la servitude volontaire* et *Mémoire au roi sur la paix du pays*.

Lorsque Montaigne se retire dans son château en 1571, il fait inscrire dans sa bibliothèque (le 27 février, veille de son anniversaire) : *Privé de l'ami le plus cher et le plus intime, et tel que notre siècle n'en a vu de meilleur, de plus docte, de plus agréable, de plus parfait, Michel de Montaigne, voulant consacrer le souvenir de ce mutuel amour par un témoignage unique de sa reconnaissance, et ne pouvant le faire de manière qui l'exprima mieux, a voué à cette mémoire ce studieux appareil dont il fait ses délices. Voilà l'explication des Essais, écrits devant les livres que La Boétie lui donna sur son lit de mort.*

Nous reconnaissons volontiers que Montaigne a beaucoup écrit sur l'amitié et le fit magistralement. Sans lui nous ne connaîtrions peut-être pas La Boétie, mais sans La Boétie nous n'aurions pas le plaisir de lire les Essais. L'opinion de La Boétie étant peu connue, nous ne traiterons de l'amitié que selon son point de vue.

VIE DE LA BOETIE

En dehors de quelques intellectuels, des professeurs de Lettres, ou de certains Périgordins, qui connaît aujourd'hui La Boétie ? En général, lorsque le nom est prononcé, ceux qui se veulent compétents répondent : «Ah ! L'ami de Montaigne !». Or, il ne faut pas dire : «La Boétie l'ami de Montaigne», mais «Montaigne l'ami de La Boétie», parce que La Boétie l'a précédé et que sa pensée a fortement influencé Montaigne.

Estienne de la Boétie est né à Sarlat le jour de la Toussaint 1530, d'un père, Antoine, licencié ès lois, lieutenant du sénéchal de Guyenne, et d'une mère, Philippe de Calvimont, de vieille famille noble du Périgord. Orphelin à 10 ans, on ne sait où il effectua ses humanités mais l'université d'Orléans détient son diplôme de licencié en droit du 23 septembre 1553.

Il achète (à de Lur de Longa) sa charge de conseiller au Parlement de Bordeaux et y est admis le 17 mai 1554. Peu de temps après, il se marie avec la jeune et riche veuve de J. d'Arsac, Marguerite de Carles, fille du président du parlement de Bordeaux, soeur de Lancelot

de Carles (évêque de Riez et protecteur des poètes de La Pléiade), et de deux frères, futurs présidents du parlement et maires de la ville.

En 1557, sa légendaire rencontre avec Montaigne eut lieu par hasard à Bordeaux, lors d'une fête et non au parlement où ce dernier avait été transféré (la cour des Aides de Périgueux où il avait remplacé son père ayant été fermée). Ils avaient respectivement, La Boétie 27 ans et Montaigne 24 ans.

En 1560, La Boétie est envoyé en mission à Paris, afin d'obtenir une amélioration du paiement des membres du parlement, et obtient satisfaction. Des troubles religieux ayant lieu en Agenais, de Burie, le lieutenant du roi en Guyenne, s'y rend pour restaurer la paix et se fait accompagner par La Boétie qui, semble-t-il, est à l'origine de la rédaction de l'Ordonnance d'Agen du 8 octobre 1561. C'est l'époque (après la mort d'Henri II en 1529 et de François II en 1560), des grandes luttes religieuses entre les catholiques et les protestants, mais aussi pour le pouvoir entre les Bourbons, les Guises (François et le cardinal de Lorraine), les Châtillons, et Catherine, qui, en attendant la majorité de Charles IX, règne avec l'aide de Michel de L'Hospital et penche, tantôt vers les uns, tantôt vers les autres.

Pour une réunion à Saint-Germain, fin 1561 (avec les présidents des parlements de province) où il doit être décidé des moyens à mettre en oeuvre pour ramener la paix entre catholiques et protestants, La Boétie fournit un mémoire. L'édit du 17 janvier 1562 donnera aux protestants une semi liberté de culte. Le 9 août 1563, partant sur les terres de son épouse en Médoc, il est pris de douleurs et s'arrête à Germignan chez le beau-frère de Montaigne (lui aussi conseiller au parlement de Bordeaux). Il se couche, ne se relèvera plus et décède le 18 août 1563, à la suite d'une agonie «socratique», racontée par Montaigne, à l'âge de 32 ans, 9 mois, et 17 jours.

LES OEUVRES LITTERAIRES DE LA BOETIE ?

La Boétie fut rapporteur de vingt-deux arrêts au parlement de Bordeaux, le dernier en date du 21 mai 1563.

Vol. 1 Traductions

- Xenophon - *La mesnagerie - Oiconomicos* - dédié à G. de Lan-sac.
- Plutarque - *Les règles de mariage* - dédié à H. de Mesmes.
- Plutarque - *La lettre de consolation* à sa femme, suite au décès de leur fillette - Mlle de Montaigne.

Considéré comme bon traducteur, il avait été qualifié de «*Homme vraiment attique, le second Budé de son siècle*».

Vol. 2 Traduction en vers

- *L'Arioste* - Chant XXIII. *Des plaintes de Bradamante* - dédié à G. de Foix.

Vol. 2 Vers «François»

- Vers - *A Marguerite de Carles* - dédié à G. de Foix.

- *Chanson sur les Plaintes de Bradamante* - dédié à G. de Foix.

La Boétie est un des premiers poètes du XVI^e siècle à versifier en français et nous n'avons que les vers retrouvés par Montaigne. Il écrivait «*par manière de passe temps*» et ajoute dans le D. «*Mes vers desquels je ne lis jamais*». Le français n'est devenu langue officielle, pour les actes, qu'après l'ordonnance de François I^{er}, de Villiers-Cotterets, de 1539.

Vol. 2 Sonnets

- une série de 25 (écrits après son mariage) - dédié à G. de Foix.

- une série de 29 (avant son mariage) - dédié à Mme de Gramont.

Il était allé chez Dorat, connaissait Ronsard (ami de son beau-frère Lancelot de Carles). De Baïf publia six de ses sonnets et l'un deux fut même mis en musique par Claude le Jeune.

Vol. 1 Vers néo-latins

- *Poemata* - réédités en 1585, dédié à M. de L'Hospital.

- 28 poèmes de longueur et d'intérêt bien différents dont trois adressés à Montaigne.

Jules-César Scaliger (latiniste distingué) le considérait comme «*un des plus remarquables poètes néo-latins de son époque*». La Boétie fut reçu à Meudon par le cardinal de Lorraine, lui aussi poète néo-latin. Un poème lui est dédié.

Le Discours de la servitude volontaire : traité philosophico-politique. Manuscrit H. de Mesmes, découvert par le Dr Payen en 1853, à la Bibliothèque Impériale, manuscrit de référence, ainsi que 3 autres man., à la Bibliothèque Nationale, des éditions protestantes, et une édition protestante à la bibliothèque de Grenoble.

Adolescent de 16 ans, nourri d'auteurs antiques et principalement de Platon, La Boétie se pose des questions sur : l'origine de la servitude, la liberté, la fraternité, le pouvoir absolu d'une seule personne (la tyrannie selon lui) et propose une solution : le refus de servir, la non-violence, la patience, et de faire le bien en attendant la justice divine.

Le Mémoire au roi sur la pacification des troubles religieux : rapport philosophico-politico-religieux. Manuscrit découvert par P. Bonnefon à la bibliothèque d'Aix-en-Provence en 1917.

Pour La Boétie, les troubles proviennent *des abus et de la dissolution du clergé* qui ont entraîné les calvinistes à se séparer de nous. Il

propose une réforme de l'Eglise afin de la rendre plus conforme à l'esprit de l'origine : suppression des «images», traduction et interprétation de l'évangile en français, prière du soir en français, explication des sacrements, communion sous les deux espèces ; gratuité pour : confession, extrême onction, enterrement ; ordination pas avant 30 ans et obligation de résidence. *Si nous agissons avec modération, les protestants reviendront. Le roi doit vite prendre une position ferme et nette.*

L'AMITIE «SOUVERAINE»

Nous pensons que ce qui résume le mieux son point de vue sur l'amitié est exprimé dans un de ses poèmes : *Ne sois point las d'aimer!*. Les sentiments d'amour et d'amitié sont présents dans toute son oeuvre. Tout au long de sa vie, et jusqu'à ses dernières paroles, La Boétie a toujours voulu par le biais de l'amitié, découlant de *l'entre-connaissance* des hommes, faire *de deux un*, les réunir, les lier entre eux au sens du mot latin «religare». Ne serait-ce pas ce que les politiciens de tout bord nous râbachent dans leurs campagnes ?

Dans *Les règles de mariage*, traduction de Xénophon, il est expliqué que le mariage consiste à faire *de deux un* et que les mots de *mien et de tien* doivent être bannis. L'amour que la petite fille de Plutarque rendait à ceux qu'elle aimait, montrait, dans *La lettre de consolation*, traduction de Plutarque, qu'elle avait envie de leur être reconnaissante car : *l'amitié est une belle chose, pleine de modération et de prévoyance.*

Le désespoir causé par l'amour rejeté lui fait écrire dans *Des plaintes de Bradamante*, traduction du 32^e chant du *Roland furieux* de l'Arioste :

*Fors de t'aimer quelle faute ai-je fait ?
Si moi qui t'aime, en ce tourment tu mets,
Tes ennemis qu'en peuvent-ils attendre ?*

L'Arioste écrira aussi dans le même *Roland Furieux* : *Les noeuds sacrés de la vraie amitié se forment plus facilement sous un humble toit et dans les cabanes de bergers que dans les palais des rois ou les somptueux édifices élevés par les faveurs de Plutus.*

L'amour déçu est à nouveau le thème de sa *Chanson* : *Nous étions constants également, moi en l'amour, et toi en l'inconstance.* Toutefois, malgré sa grande peine, La Boétie n'est pas méchant et termine par :

*Va traître va, je quitte la vengeance.
Je n'en veux plus ; tout le bien que je veux
C'est que de toi je n'aie souvenance.*

Son immense amour pour son épouse éclate dans les *Vers à Marguerite* qu'il lui dédie sur la traduction *Des plaintes de Bradamante*:

*Pour te servir il n'est rien impossible
Aux grands efforts de mon coeur invincible...
Je tournerais pour toi non pas des vers
Mais bien je crois tout le monde à l'envers.
Pour obéir à un clin de tes yeux,
Je tournerai dessus dessous les cieux.
Bref, si par toi il était ordonné
Tout de ma main, je crois serait tourné.*

Avec l'égoïsme présent, l'esprit actuel de libération des deux sexes, l'individualisme croissant, qui oserait aujourd'hui écrire de tels vers ?

Nous savons que Dante avait écrit dans *Le Paradis : L'amour qui meut le soleil et les étoiles*, La Boétie, lui, n'hésite pas à retourner le monde pour un *clin des yeux* de Marguerite. C'est plus fort qu'Atlas! L'amour ou l'amitié exprimés dans les *Sonnets* sont empreints d'une grande générosité, d'une «rage d'aimer», mais également d'une certaine douleur (pour ceux écrits avant son mariage), la douleur de ne pas être aimé avec une ardeur à la hauteur de la sienne. S'il était aussi laid que l'a écrit Montaigne (*Essais* III-12), cela peut se concevoir ! Néanmoins, malgré le refus de la belle, il reste magnanime :

*Moi je chante le mal qui à son grè me meine...
Tels qu'ils sont, ils sont tiens. Tu as dicté mes vers,
Tu les as fait en moi, et puis je te les donne.*

Nous illustrerons sa pensée générale en ne reprenant que certains vers :

*Elle est malade, hélas ! que faut-il que je fasse ?...
Laissez-nous, en l'honneur de ma forte amitié,
Moi mourir de sa mort, elle vivre de ma vie.
Non serment qui m'oblige à t'aimer davantage,
... mais un vrai témoignage
A ceux qui me liront, que j'aime loyaument.*

C'est pour vrai, je vivrai, je mourrai en t'aimant.

*Ne soit point las d'aimer, ...
Encor mourant, de toi j'aurai la souvenance.*

L'oiseau par l'air volant sent la force d'aimer.

L'amour se fit maître et tyran de mon coeur.

*Aussi qu'est-il plus beau qu'une amitié fidèle ?...
Même race porta l'amitié souveraine.*

*Ils n'aiment pas pour moi, je n'aime pas pour eux...
Je dis ce que mon coeur, ce que mon mal me dit.
Que celui aime peu, qui aime à la mesure !*

*Depuis le jour que j'ai pris à t'aimer,
J'eusse vaincu les vagues de la mer.*

*Et si veux bien que je meure en t'aimant ;
Si je ne sens, comment veux-tu que j'aime ?*

*Sa dame et lui naquèrent destinés,
Egalement de mourir obstinés,
L'un en rigueur, et l'autre en amitié.*

*C'est mon espoir ; si je meurs en aimant,
A donc, je crois, faillirai-je à mes peines.*

Nous ne savons pas si La Boétie connaissait la phrase de saint Augustin : *La mesure de l'amour c'est d'aimer sans mesure*, mais la façon d'exprimer ce qu'ils ressentent est identique.

En dehors de : *Ne sois point las d'aimer et L'amitié souveraine*, les cinq vers qui, pour nous, symbolisent le mieux la pensée de La Boétie sont :

*Moi mourir de sa mort, elle vivre de ma vie
Ils n'aiment pas pour moi, je n'aime pas pour eux
Que celui aime peu, qui aime à sa mesure
Si je ne sens comment veux-tu que j'aime
Aussi qu'est-il plus beau qu'une amitié fidèle*

Le *Discours de la servitude volontaire*, écrit à 16 ans, (nous avons exposé nos raisons dans notre thèse) est, avec ses premiers sonnets, l'oeuvre dans laquelle La Boétie exprime le mieux ses sentiments sur l'amitié. *Notre nature est ainsi que les communs devoirs de l'amitié l'emportent une bonne partie du cours de notre vie ; il est raisonnable d'aimer la vertu, d'estimer les beaux faits, de reconnaître le bien d'où l'on l'a reçu, et diminuer souvent de notre aise pour augmenter l'honneur et l'avantage de celui qu'on aime et qui le mérite.*

Pour La Boétie l'amitié a pour corollaire : la solidarité, la réciprocité, la vraie fraternité. Aux peuples opprimés qu'il souhaiterait voir se libérer de leur joug, il lance un généreux cri d'amour : *Pauvres et misérables peuples insensés*. Nous arrivons là à l'un des paragraphes clé sur le sujet. *La nature, le ministre de Dieu, nous a tous fait de même forme et, comme il semble, à même moule, afin de nous entreconnaître*

pour compagnons ou plutôt comme frères... Si elle a fait quelques avantages aux uns plus qu'aux autres, c'est parce qu'elle voulait faire place à la fraternelle affection afin qu'elle eut où s'employer, ayant les uns puissance de donner aide, les autres besoin d'en recevoir. Elle nous a tous figurés à même patron, afin que chacun se put mirer dans l'autre. De plus, si elle a donné à tous ce grand présent de la voix et de la parole, c'est pour nous accointer et fraterniser davantage, et faire par la mutuelle déclaration de nos pensées, une communion de nos volontés. (Au XVI^e siècle, accointer est plus synonyme de se lier que de faire connaissance).

Le type d'instruction qu'il reçoit influe fortement sur le comportement de l'homme : *Les hommes sont tels que la nourriture les fait. Les hommes libres se battent pour le bien commun, par altruisme. Mais on ne peut espérer aucune amitié de celui qui a le coeur si dur que d'haïr son royaume, et qui, pour ne pas savoir encore aimer, s'appauvrit de lui-même et détruit son empire. (Allusion à Néron qui fit tuer Burrhus, son précepteur, et ses amis Sénèque et Thraséas).*

Sur la fin du *Discours* il écrit ses sublimes phrases sur l'amitié qui ne peut exister sans une estime réciproque, une communion d'idées, alliée à un profond sens moral.

Le tyran n'est jamais aimé ni aime. L'amitié c'est un nom sacré, c'est une chose sainte ; elle ne se met jamais qu'entre gens de bien, et ne se prend que par la mutuelle estime ; elle s'entretient non tant par bienfaits que par la bonne vie. Ce qui rend un ami assuré de l'autre c'est la connaissance de son intégrité ; les répondants qu'il en a, c'est son bon naturel, la foi et la constance. Il ne peut y avoir d'amitié là où est la cruauté, là où est la déloyauté, là où est l'injustice ; et entre les méchants, quand ils s'assemblent, c'est un complot, non une compagnie ; ils ne s'entraiment pas ils se contraignent ; ils ne sont pas amis, mais ils sont complices.

Au moment du *Mémoire au roi sur la pacification des troubles religieux*, La Boétie n'est plus le jeune adolescent idéaliste de *Discours*, mais un conseiller averti dont la préoccupation première est de présenter un projet pour arrêter les tueries qui ensanglantent le pays. Ses idées sur les moyens de restaurer la concorde et l'amitié restent pratiquement les mêmes : conciliation et dialogue. *On ne saurait mieux nourrir inimitié entre nous que de permettre que le peuple se sépare et que nous fuyons, et au contraire rien n'est si profitable à la réconciliation que de nous mêler.*

Nulle dissention n'est si grande et si dangereuse que celle qui vient pour la religion. Elle sépare les citoyens, les voisins, les amis, les parents, les frères, le père et les enfants, le mari et la femme ; elle rompt les alliances, les parentés, les mariages, les droits inviolables de nature et pénètre jusque au fond des coeurs pour extirper les amitiés et enraciner des haines irréconciliables. C'est une vaine fantaisie et vrai-

ment un songe d'espérer concorde et amitié entre ceux qui fraîchement ne viennent que de se tirer et départir sur cette querelle, que l'un estime l'autre infidèle et idolâtre. C'est un grand point de gagné pour la reconciliation d'amitié, si on peut s'accoutumer à se voir et qu'on ne fuit pas la mutuelle conversation.

L'Eglise devra supprimer tout ce qui nous sépare actuellement, arrêter ses abus, réformer ses cérémonies, revenir à sa pureté originelle. Pour faire cela, il faut que la Cour de Parlement choisisse (comme coadjuteurs aux évêques) 120 hommes suffisants et amateurs de paix et de concorde, et désirant la restauration de l'Eglise.

Si tout est fait avec circonspection, l'Eglise sera transformée, ceux qui l'ont abandonnée (plus par curiosité que par connaissance réelle du dogme), la voyant plus proche qu'avant de ce qu'ils souhaitent, devraient revenir en son sein, et la paix religieuse et sociale devrait régner à nouveau.

Dans les trois poèmes néo-latins destinés à Montaigne : le premier en date, écrit en 1558 ou 1559, rappelle que seule la vertu peut apporter le bonheur à l'homme, suit une réflexion sur l'amitié. *La plus grande partie des prudents et des sages, est méfiante et n'a foi à une amitié qu'après que l'âge l'a confirmée et que le temps l'a soumise à mille épreuves ; mais l'amitié qui nous lie n'est que d'un peu plus d'une année, et elle est arrivée à son comble ; elle n'a rien laissé à ajouter... Et je ne crains point que nos neveux refusent un jour d'inscrire nos noms sur la liste des amis célèbres (si toutefois le destin nous prête vie)... Toutes greffes ne conviennent point à tous les arbres... Il en est ainsi des âmes ; il en est telles, une fois unies, que rien ne saurait disjoindre, il en est d'autres qu'aucun art ne saurait unir. Pour toi, ô Montaigne, ce qui t'as uni à moi pour jamais et à tout événement, c'est la force de la nature, c'est le plus aimable attrait d'amour, la vertu.*

Le troisième, dédié à Montaigne et à Belot (lui aussi conseiller au parlement de Bordeaux), a été écrit vers le milieu de 1562, pendant sa crise de mélancolie, lorsqu'il envisage de s'embarquer pour l'Amérique et souhaiterait que ses collègues et amis le suivent. L'amour pour sa patrie et sa peine de la voir se détruire en sont le thème central. *J'en ai pris mon parti... Loin des discordes civiles, je ne verrai point, ô France, tes funérailles... Mais quel que soit le lieu qui m'accueille, non jamais je ne pourrai arracher à mon coeur le désastre de la patrie, partout elle me suivra, je reverrai son image abattue et désolée.*

Pendant l'agonie de La Boétie, que Montaigne a relatée dans la *Lettre à son père*, l'amitié est encore présente dans ses derniers moments. Il voudrait guérir pour éviter la peine à son oncle (paternel) et à son épouse, et supplie Montaigne de *prendre garde que le deuil de sa perte ne les pousse hors des gonds de la raison.*

A son oncle qui a été plein de grands et recommandables offices d'amitié, auquel il se veut être redevable et qu'il considère comme son vrai père, il ajoute : *C'est le propre d'un coeur noble que de vouloir devoir encore plus à celui à qui l'on doit beaucoup.*

Il tente de rassurer son épouse. *Ma semblance* (quelle belle expression !), *vous vous tourmentez avant le temps. Prenez courage. Je porte plus de la moitié de la peine, pour le mal que je vous vois souffrir que pour le mien... Ce que nous sentons pour les autres, c'est par certain jugement et par discours de raison que nous le sentons.*

Lorsqu'il donne à Montaigne sa bibliothèque et ses livres, *présent bien petit, mais qui part du coeur, pour l'affection qu'il a aux lettres*, il lui dit : *Mon frère que j'aime si chèrement et que j'avais choisi parmi tant d'hommes pour renouveler avec vous cette vertueuse et sincère amitié, de laquelle l'usage est par les vices dès si longtemps éloignée d'entre nous, qu'il n'en reste que quelques vieilles traces en la mémoire de l'Antiquité. Les discours que nous avions tenus ensemble pendant notre santé, nous ne les portions pas seulement en la bouche, mais gravés bien avant au coeur à l'âme.*

Il recommande à sa nièce Mlle de Saint-Quentin : *Après Dieu, il te faut aimer et honorer ton père et ta mère ... et te prie de te souvenir de l'amitié que je t'ai portée, non pour te plaindre et te douloir de ma perte, et cela défends-je à tous mes amis tant que je puis.*

Au frère cadet de Montaigne, M. de Beauregard, qui vient de devenir calviniste, il donne des conseils d'union et d'amitié. *Je ne vous en veux pas de mouvoir, car aussi ne prie-je volontiers personne de faire quoi que ce soit contre sa conscience... Mais par respect pour votre famille où jusqu'alors a régné une continuelle concorde. Fuyez ces extrémités, ne soyez point si âpre et si violent, accomodez-vous à eux. Ne faites point de bande et de corps à part, joignez-vous ensemble. Vous voyez combien de ruines ces dissensions ont apporté en ce royaume, et vous répondez qu'elles en apporteront de bien plus grandes... Mes paroles ne sont que le témoignage de l'amitié que je vous porte.*

Son amitié, alliée à son sens du devoir et du service public, se retrouvent dans les mots adressés à son collègue de Belot venu lui rendre visite. *J'ai aussi respect au déplaisir qu'auront beaucoup de gens de bien qui m'ont aimé et estimé pendant ma vie. Si je m'en vais, mon frère, je vous prie, vous qui les connaissez, de leur rendre témoignage de la bonne volonté que je leur ai porté jusque à ce dernier terme de ma vie... Et puis, mon frère, par aventure n'étais-je point né si inutile, que j'en usse moyen de faire service à la chose publique?*

La conception de l'amitié, telle que l'a exprimée La Boétie est, à notre avis, bien supérieure à celle de Montaigne malgré ses splendides phrases : *La parfaite amitié indivisible qui possède l'âme et la régente. Nous étions à moitié de tout, il me semble que je lui dérobo sa part. Depuis que je le perdis, ce n'est qu'une nuit obscure et ennuyeuse.*

L'amitié se réduit à une dualité un peu égoïste, renforcée par la perte de l'ami qu'il va jusqu'à déifier et en faire le plus grand homme de son siècle.

La définition de Montaigne de l'amitié: *Par ce que c'était lui, par ce que c'était moi*, est belle, mais ce n'est pas une définition. A notre avis, elle est trop restrictive et personnelle. Il élude la question, c'est une échappatoire.

La conception de La Boétie est beaucoup plus large, plus altruiste. Elle a une résonance «sociale»: *La nature, nous a tous fait à même moule afin de nous entreconnaître pour frère. Il faut que les plus forts, les plus riches, les plus intelligents aident les plus faibles.* Voilà ce qu'est l'amitié pour La Boétie, sa *chose sainte*, sa *fraternelle affection*, la vraie fraternité au sens politico-social du terme.

L'amitié commence dans la famille. Par une plus grande liberté de conscience, par une plus grande «entreconnaissance» des citoyens, elle doit déboucher sur une plus grande concorde entre eux, et partant de là, induire la paix sociale et la prospérité du pays. Le message d'amitié de La Boétie dépasse le cadre de l'Etat, il s'adresse à l'humanité tout entière.

Tout le monde vante l'amitié, peu de gens la connaissent, presque personne n'en remplit les devoirs a écrit Sylvestre de Sacy.

J. D.

1870
The first of the year
was a very dry one
and the crops were
very poor. The
winter was also
very cold and
the snow was
very deep. The
spring was very
warm and the
crops were very
good. The summer
was very hot and
the crops were
very good. The
autumn was very
warm and the
crops were very
good. The winter
was very cold and
the snow was
very deep.

Liste générale des prêtres du Périgord déportés à Rochefort en 1793-1795

par Robert BOUET

A partir de plusieurs études, notamment la Positio et les recherches de Poivert et Manseau, l'auteur remet à jour la liste des prêtres du Périgord déportés à Rochefort durant deux années, de 1793 à 1795, différenciant les déportés « totalement périgourdins » de ceux qui le sont moins ou pas du tout.

La Cause de Béatification des prêtres morts sur les pontons de Rochefort a utilisé différentes études qui ont été faites sur cette déportation ecclésiastique de l'an II ⁽¹⁾. En particulier, la *Positio* de cette Cau-

(1) En ce qui concerne les recherches biographiques sur les déportés, on peut citer :
- Guillon (abbé Aimé), *Les martyrs de la foi pendant la Révolution française ou Martyrologe des pontifes, prêtres, religieux, religieuses, laïcs de l'un et l'autre sexe qui périrent alors pour la foi*, Paris, Germain Mathiot, 4 volumes (1821).
- Lemonnier (P.), *Martyrologe de la déportation ecclésiastique à Rochefort-sur-Mer (1794-1795)*, Ch. Thèse, Rochefort (1917).
- Lemonnier (P.), *La déportation ecclésiastique à Rochefort (1794-1795) d'après les documents officiels*, N. Texier, Rochefort (s. d.).
- Manseau (abbé, curé-doyen de Saint-Martin-de-Ré), *Les prêtres et les religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente inférieure*, Desclée, de Brouwer, à Bruges, 2 tomes (1886).

se a paru en 1992 ⁽²⁾ reprend la liste générale des déportés établie par Poivert en 1934 ⁽³⁾.

Cette liste de Poivert donnait pour chaque déporté : nom, prénom, fonction, nom du département d'où il a été déporté, nom du vaisseau (ponton) sur lequel il a été embarqué, et selon les cas, date de sa mort, lieu de sa sépulture ou mention de sa libération qui s'est faite en général à Saintes (Charente-Maritime). La liste de la *Positio*, a repris les mêmes indications, sauf la fonction, le lieu de la sépulture ou de la libération. Cette liste rattache chaque déporté à un département bien précis.

Mais ce rattachement est très difficile, car il peut être fait à partir de divers points de vue : lieu de naissance, diocèse de fonctions, département de déportation, voire de retour pour les survivants. Pour établir l'origine géographique des prêtres, la *Positio*, reprenant en cela textuellement l'étude de Poivert, ne retient qu'un seul de ces points de vue : *On ne peut valablement retenir comme base de travail que le département qui a envoyé le prêtre en déportation.* ⁽⁴⁾ A partir de cet unique point de vue, soixante-trois prêtres sont ainsi «rattachés» au département de la Dordogne. Même de ce seul point de vue, cette liste n'est malheureusement pas parfaite : ainsi Aucamus y est mentionné comme déporté de la Haute-Vienne, alors qu'en réalité c'est bien depuis la Dordogne qu'il a été déporté. De plus, un prêtre comme Texier des Marais, qui est arrêté en Dordogne par un concours de circonstances assez foruites, un séjour à Brantôme chez son beau-frère, va être rattaché à ce département, alors que sa naissance et tout son ministère se passent dans les Charentes. On comprend facilement que sur les 829 déportés inventoriés, il fallait s'en tenir à une règle unique. Mais quand il s'agit d'un seul département, le nôtre en l'occurrence, on peut se permettre d'entrer dans plus de détails biographiques et rendre compte ainsi d'une manière plus précise quels ont été les «déportés de la Dordogne» et quelles relations ils ont eu avec notre département.

L'objet de cette étude est donc de donner le plus exhaustivement possible la liste générale des déportés de la Dordogne, mais en les classant en différentes catégories, selon leurs liens plus ou moins étroits avec ce département. De plus, pour tous les prêtres, seront indiqués, dans la mesure de nos connaissances : nom, prénom, date et lieu de

(2) Cette *Positio* des martyrs des pontons est un ouvrage de 612 pages, imprimé par APRIM La Rochelle 1992. Il comprend l'ensemble des documents réunis pour le procès diocésain. Le titre précis de cet ouvrage destiné à la «*Congregatio de causis sanctorum*» est le suivant : *Ruppelen. Canonizationis servorum Dei Iohannis-Baptistae Souzy et LXIII sociorum in odium fidei, ut fertur, annis 1794-1795 interfectorum Positio super martyrio et iama martyrii*. J.-B. Souzy est un prêtre du diocèse de La Rochelle et une des soixante quatre-victimes des pontons qui ont été retenues pour cette Cause.

(3) Poivert (chanoine L.), *La déportation ecclésiastique de l'an II (novembre 1793- avril 1795) sur les pontons de Rochefort - Listes complètes soigneusement révisées. Recensement et critique des documents*, La Rochelle (1934).

(4) *Positio*, page 28.

naissance, fonctions avant leur déportation, département de déportation vers Rochefort, vaisseaux (pontons) où ils ont embarqués, date de leur mort et lieu de leur sépulture, ou, pour les survivants, mention de leur libération, libération qui eut lieu à Saintes (Charente-Maritime), de la mi-février à la mi-avril 1795, et enfin le département où ils sont revenus ⁽⁵⁾.

Abréviations utilisées

La courte notice biographique de chaque déporté utilisera les abréviations suivantes :

- N/ date et lieu de naissance
- F/ fonction(s) exercée(s), en particulier de 1789 à 1793, avec indications de dates, nature, et lieu du ministère.
- S/ attitude par rapport aux deux serments : en 1791, le serment constitutionnel, SC; en 1792, le serment liberté-égalité, SL.
- D/ département, d'où a eu lieu la déportation, indiqué par le chiffre moderne de ce département.
- P/ pontons d'embarquement : DA = Deux-Associés
BR = Bonhomme-Richard
W = Washington
- +/ mort, avec date et lieu de sépulture :
IM = Ile Madame (île Citoyenne)
IA = Ile d'Aix
- L/ libération, date et lieu (pratiquement toujours à Saintes).
- R/ département de retour pour les survivants, indiqué par le chiffre du département, suivi du ministère exercé après le Concordat, date et lieu de mort.
- B/ entre parenthèses le numéro d'ordre de la liste de la *Positio*, présentée dans celle-ci de la page 13 à la page 28, et éventuellement l'indication d'une notice sur le déporté décédé ⁽⁶⁾.

-
- (5) Pour établir cette liste des déportés de la Dordogne, nous prenons comme base la liste de Manseau, tome II, pp. 338-395, qui indique le «lieu natal», le domicile et les diocèses qui sont concernés pour chaque prêtre, en tenant compte évidemment des remarques que les auteurs antérieurs (Lemonnier, Polvert et la *Positio*) ont pu faire sur sa liste, et également des recherches personnelles qui ont été faites, en particulier aux Archives départementales de la Dordogne.
- (6) Nous ne retenons volontairement que cinq sources :
- Mayjonade (J-B), *Lettres d'un confesseur de la loi*, Périgueux, Cassard jeune (1903). Il s'agit de trois lettres d'un déporté (n°21). Robert Lachaud de Loqueyssie. La première adressée à la soeur de Mayaudon, le 22 mai 1795, est la seule qui parle de la déportation ; on la désignera simplement par le nom de son auteur : Loqueyssie.
 - Labiche de Reignatort (Pierre-Grégoire), *Relation très détaillée de ce qu'on souffert, pour la religion, les prêtres et autres ecclésiastiques français, tant réguliers que séculiers, détenus en 1794 et 1795, pour refus de serment, à bord des vaisseaux Les Deux-Associés et Le Washington, dans la rade de l'île d'Aix, ou aux environs*, seconde édition, Paris chez Le Clerc, 1801 (An X).
 - Laulanie-Dugrezeau (Nicolas), déporté (n°24) qui a laissé une relation manuscrite de sa déportation (archives privées). Cette relation a dû être écrite au début du XIXe siècle. C'est elle que va largement utiliser, pour ne pas dire recopier, l'abbé Duchazeaud pour rédiger son

I. DEPORTES «TOTALEMENT» PERIGOURDINS

«Totalelement», c'est-à-dire que depuis leur lieu de naissance jusqu'à leur département de retour, s'il y a lieu, ces prêtres ne se rattachent qu'à la Dordogne.

1. ARTENSEC (d') Sicaire

N/ 25 février 1763 à Siorac-de-Ribérac.

F/ Vicaire 1789-90 d'Andriveaux, 1791 de Bourdeilles (?), 1792 de Chantérac. Curieusement en 1793, il dessert Saint-Pardoux-de-Dronne et en fin 1793, il assure du culte à Siorac-de-Ribérac (il n'a jamais été vicaire de Mussidan comme le dit Poivert).

S/ Rétracté (quand ?).

D/ 24. 6 frimaire II (26 novembre 1793) reclus à Notre-Dame de Périgueux. 22 frimaire II (22 décembre 1793) visite médicale pour être déporté. Part de Périgueux vers Rochefort par le premier convoi de déportés, début mars 1794. Sans avoir encore été embarqué, le 1^{er} floréal II (20 avril 1794), malade, il est transféré à l'hôpital maritime de Rochefort.

+/ 5 floréal II (24 avril 1794), à l'hôpital (31 ans) ; inhumé au cimetière de Rochefort.

B/ (n°17) Guillon II 528 (Dartensec). D 36

2. BONHORE Elie

N/ 20 janvier 1763 à Saint-Front de Périgueux.

F/ 1779 chanoine de Saint-Astier. 6 juin 1789 prêtre.

S/ 1792 réfractaire au SL.

D/ 24. Le 27 brumaire II (17 novembre 1793) reclus à Notre-Dame de Périgueux. 22 frimaire II (22 décembre 1793) visite médicale: bon pour la déportation. Sans doute parti de Périgueux vers Rochefort avec le premier convoi de déportés, début mars 1794.

P/ DA.

L/ à Saintes, en germinal III (avril 1795).

R/ 24. Reste à Saint-Astier. 1802, curé de cette paroisse. 1822, chanoine titulaire de Périgueux. 15 janvier 1837, mort à Périgueux.

B/ (n°70). D 210.

manuscrit du martyrologe vers les années 1825, et que publiera seulement en 1914, le chanoine Mayjonade, sous le titre : *Le martyrologe de la Révolution pour le diocèse de Périgueux. Relation manuscrite de M. l'abbé Duchazeaud, ancien curé de la Tourblanche et chanoine titulaire de Périgueux, publiée et annotée par le chanoine Mayjonade (extrait de La semaine religieuse)*. Périgueux, imprimerie Cassard Frères, 1914. Cette relation sera désignée par le seul nom : *Laulanié*.

- Guillon désignera l'ouvrage de cet auteur déjà mentionné dans la note 1; à la suite de son nom le chiffre romain indique le tome, le chiffre arabe, la page.

- Bouet (R.), *Dictionnaire biographique du clergé du Périgord au temps de la Révolution Française*, Deltaconcept, Piégut-Pluviers, 1993 et 1994. On renverra à cet ouvrage simplement par la lettre D suivie du numéro de la notice biographique.

3. BORDIER Alexandre

N/ vers 1756 à Bergerac (?).

F/ 1788 vicaire de Brénac (de Montignac).

S/ 1791 réfractaire au SC ; 1792 réfractaire au SL ; n'aurait donc pas rétrécité ce SL, comme le dit Manseau à la suite de Guillon.

D/ 24. Octobre 1792, reclus à Notre-Dame de Périgueux. Avril 1794, conduit de Périgueux à Rochefort.

P/ DA.

+/ 17 novembre 1794. Inhumé IM.

B/ (n°77). D 223.

4. BOURDET Martin

N/ 13 novembre 1754 à Sainte-Mondane.

F/ 1784 curé à Sainte-Nathalène.

S/ Réfractaire dès 1791 et cependant exerce et reçoit son traitement de curé jusqu'à la fin de 1793.

D/ 24. Le 17 ventôse II (25 février 1794) reclus à Sarlat ; ensuite conduit à Périgueux et de là à Rochefort.

P/ L'Indien, puis DA.

L/ 8 février 1795, reclus à Notre-Dame de Saintes ; 4 mars 1795, libéré.

R/ 24 à Sainte-Mondane. 1802 desservant de Sainte-Nathalène. 5 mars 1813 mort à Sainte-Nathalène.

B/ (n°85). D 259.

5. BRU Jean (Poivert : BRU-LAGREZE)

N/25 Février 1757 à Urval.

F/ Août 1790, vicaire de Saint-Laurent-de-Castelnaud.

D/ 24. En 1794, reclus à Sarlat ; 7 ventôse II (25 février 1794) transféré à Périgueux. Déporté à Rochefort ; 23 germinal II (12 avril 1794) fouillé à Rochefort.

P/ DA.

+/ 22 septembre 1794. Inhumé IM.

B/ (n°103) Guillon II 332. D 297.

6. BRUGIERE Jean-Louis-Martial

N/ 30 juin 1761 à Saint-Front de Périgueux.

F/ 1785, chanceladais. 1789, se trouve à l'abbaye de Chancelade.

S/ 1792, réfractaire au SL.

D/ 24. Novembre 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux. 2 frimaire II (22 novembre 1793), visite médicale pour être déporté. Déporté à Rochefort.

P/ DA.

L/ 15 germinal III (4 avril 1795), à Saintes.

R/ 24. Pendant la RF, reste en Dordogne. Au Concordat, professeur au collège de Saintes. 1809, précepteur à Paris. 1818, desservant

Champcevinel. 1820, desservant Saint-Meyme-de-Péreyrol. 1825, aumônier des Clarisses de Périgueux. Mort le 26 août 1836 à Périgueux.

B/ (n°100). D 302.

7. CHABANS de RICHEMONT François (Poivert : CHABANS DE RICHEMOND ; Manseau : RICHEMONT Chabans de)

N/ 8 novembre 1739 au château de Richemont, à Saint-Crépin-de-Bourdeilles.

F/ (1789) chanoine du chapitre de Périgueux, grand archidiacre, vicaire général de Périgueux. D'octobre 1791 à juillet 1793, se retire à Bagnères-de-Bigorre.

S/ 1792, réfractaire au SL.

D/ 24. Octobre 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux. 22 frimaire II (12 décembre 1793), visite médicale pour être déporté. Déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 19 juillet 1794. Inhumé IA.

B/ (n°135) Labiche 192 - Guillon 467 (Richemont). D 368.

8. COSTE Pierre (en religion : Côme) (Manseau et Poivert : frère Casan)

N/ 24 janvier 1751 à Saint-Martin-de-Ribérac.

F/ 1776, Récollet (1790) au couvent de Périgueux, simple frère dans l'office de perruquier.

S/ 1792, réfractaire au SL.

D/ 24. 6 frimaire II (26 novembre 1793), reclus à Notre-Dame de Périgueux. 22 frimaire II (22 novembre 1793), visite médicale pour être déporté. Déporté à Rochefort où il est mis dans la prison Saint-Maurice. 8 floréal II (27 avril 1794) transféré à l'hôpital maritime.

P/ ne semble pas avoir été embarqué.

+/ 17 prairial II (5 juin 1794). Inhumé au cimetière de Rochefort.

B/ (n°178) Guillon II 487. D 458.

9. DUCLAUD Léonard (Manseau et Poivert : DUCLAUX)

N/ 8 août 1754 à Mareuil.

F/ 1787 curé de Puyrénier.

S/ 1791, SC avec restriction, donc réfractaire.

D/ 24. Le 25 mars 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux. Début 1794, déporté à Rochefort où, arrivé malade, il est mis pendant huit mois à l'hôpital maritime.

P/ Puis embarqué sur les DA.

L/ 20 pluviôse III (8 février 1795) mis en réclusion à Notre-Dame de Saintes. 15 germinal III (4 avril 1795), libéré.

R/ 24. Revient à Puyrénier. Mort le 8 fructidor X (27 août 1802)

à Périgueux. Ne peut être curé du Change en 1806 comme le dit Manseau.

B/ (n°241), D 647.

10. DUSOLIER Joseph (Manseau : DUSSOLIER des Granges Joseph-Pierre ; Poivert : DUSSOLIER DES GRANGES Joseph-Pierre)
N/ 16 mai 1738 à Faye.

F/ 1767, chanoine de Ribérac et non pas «curé de Ribérac» comme le dit Poivert.

S/ 1792, réfractaire au SL, même si en 1793, il affirme qu'il ne l'a pas prêté par ignorance et qu'il est prêt à le prêter.

D/ 24. Le 30 septembre 1793, en réclusion à Ribérac ; décembre 1793, autorisé à aller se soigner à Faye. 9 avril 1794, de nouveau reclus. 23 mai 1794, transféré à Périgueux. Déporté vers Rochefort.

P/ DA.

B/ (n°261) Guillon III 62, D 718.

11. EYMARD Elie

N/ 30 mars 1763 à Saint-Front de Périgueux.

F/ 1768, vicaire de Champcevinel.

S/ 1791, réfractaire au SC.

D/ 24. Le 23 mars 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux. Le 1^{er} mai 1794, toujours reclus, fait une pétition pour être exempté de déportation pour raison de santé. Déporté quand même à Rochefort.

P/ DA.

+/ 23 août 1794, IM.

B/ (n°271) Guillon III 76, D 59 (Aymard).

12. FAURE Pierre-Jean

N/ 24 janvier 1761 à Grand-Brassac.

F/ 1787 vicaire à Paussac. Avril 1790, vicaire de Beaussac.

S/ 13 février 1791, SC ; 20 février 1791, y ajoute des «explications», donc réfractaire.

D/ 24. Le 2 frimaire II (22 novembre 1793), reclus à Notre-Dame de Périgueux. Déporté vers Rochefort où le 5 mai 1794, il est fouillé.

P/ BR, puis les DA.

+/ 17 juillet 1794, IA.

B/ (n°277) Labiche 166 - Guillon III 81, D 767.

13. FLAUGEAC Jean (Poivert : FLAUJAC)

N/ vers 1757 dans la région d'Issigeac.

F/ 1785, curé de La Bouquerie.

S/ 1791, SC avec restriction, donc réfractaire.

D/ 24. Début 1793, reclus deux mois à Belvès. 1^{er} frimaire II (21 novembre 1793), reclus à Notre-Dame de Périgueux. 22 frimaire II (12

décembre 1793), visite médicale pour être déporté. Déporté à Rochefort où il est fouillé le 16 floréal II (5 mai 1794).

P/ DA.

+/ 1^{er} septembre 1794. IM.

B/ (n°288) Guillon III 101 (Flogéac). D 791.

14. FREYSSANGES Jean (Manseau : REMONDIE FREISSE (DE LA) ; Poivert : FREYSSANGE DE LA REMONDIE)

N/ 15 octobre 1761 à Pézuls.

F/ 1785, vicaire à Sainte-Foy-de-Longas.

S/ 1791, réfractaire au SC. 1792, prête le SL puis le rétracte.

D/ 24. Le 4 frimaire II (24 novembre 1793), reclus à Notre-Dame de Périgueux. Le 12 décembre 1793, visite médicale pour être déporté. Déporté à Rochefort.

P/ Malade, il n'est pas embarqué, mais le 5 germinal II (25 mars 1794), il est admis à l'hôpital maritime de Rochefort.

+/ 23 germinal II (12 avril 1794), il meurt dans cet hôpital. Inhumé au cimetière de Rochefort.

B/ (n°305) Guillon 432 (Rémondie). D 818.

15. GIBOIN François (Manseau : Gibouin)

N/ 2 février 1763 à Champagne-de-Bourzac.

F/ Juillet 1789, vicaire de Juignac (Charente). Janvier 1791, vicaire desservant de Bouteilles. Il n'a jamais été «curé de Bourdeilles» (Poivert).

S/ 1791, réfractaire au SC.

D/ 24. Le 1^{er} décembre 1792, reclus à Notre-Dame de Périgueux. 12 décembre 1793, visite médicale pour être déporté. Déporté à Rochefort où il est fouillé le 5 mai 1794.

P/ DA.

+/ 14 septembre 1794. IM.

B/ (n°325) Guillon III 194. D 871.

16. GINTRAC Elie-Jean (Manseau : GENTRAC)

N/ 3 novembre 1736 à Razac-sur-l'Isle.

F/ 1770, curé de Ponchapt.

S/ 1791, réfractaire au SC.

D/ 24. Octobre 1792, reclus à Notre-Dame de Périgueux. Début 1794, déporté vers Rochefort où il est fouillé le 12 avril 1794.

P/ DA.

+/ 20 juillet 1794. IA.

B/ (n°329) Guillon III 186 (Gentrac). D 877.

17. GUYOT Jean

N/ 12 décembre 1753 à Saint-André-d'Allas

F/ Juillet 1789, curé de Villefranche-de-Belvès.

S/ 1791, prête le SC, puis se rétracte, donc réfractaire. 1792, refuse le SL.

D/ 24. Début 1793, mis en réclusion à Belvès (dénoncé par 14 individus). 27 novembre 1793, envoyé par le Tribunal révolutionnaire de la Dordogne en réclusion à Périgueux, 12 décembre 1793, visite médicale pour être déporté. Déporté à Rochefort où il est fouillé le 30 avril 1794.

P/ DA.

+/ 10 juillet 1794. IA.

B/ (n°373) Labiche 168. Guillon III 270. D 942.

18. JAYLE Jean

N/ 12 septembre 1736 à Terrasson.

F/ 1772, curé d'Aubas. 1788, résigne à un frère appelé aussi Jean Jayle (de Pérvis). Retraité à Aubas, puis en 1791 à Terrasson. N'a jamais été «curé de Monpazier» (Poivert), mais c'est son frère qui l'a remplacé à Aubas.

S/1792 ne prête pas SL.

D/ 24. Novembre 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux. 25 avril 1794, déporté à Rochefort.

P/ L'Indien, puis DA.

+/ 11 septembre 1794. IM.

B/ (421) Loqueyssie 9 - Guillon III 340 (Jaillé). D 966.

19. LABORIE Jean-Baptiste

N/ 14 août 1736 à Meyrals.

F/ Cordelier (1788) syndic, puis gardien du couvent de Périgueux.

S/ 1792, refus du SL.

D/24 Avril 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux. 25 avril 1794, déporté à Rochefort.

P/ W.

L/ à Saintes, vers avril 1795.

R/ 24. Reste à Périgueux. Mort le 17 vendémiaire XI (9 octobre 1801).

B/ (n°451). D 998.

20. LABROUSSE Gabriel

N/ 17 octobre 1772 à Cubjac.

F/ 1793 ordonné par Pontard. Février 1793, vicaire, juillet 1793, curé de Saint-Laurent-sur-Manoire.

S/ vu la date de son ordination, il a du prêter au moins le SL.

D/ 24. Le 29 ventôse II (19 avril 1794) dénoncé comme incivique par sept citoyens qui demandent sa déportation ; mis en réclusion à Notre-Dame de Périgueux. Déporté vers Rochefort.

P/ DA.

L/ à Saintes, vers avril 1795.

R/ 24. Semble rester à Cubjac. 1802, nommé desservant de Saint-Laurent-sur-Manoire, mais le 25 fructidor XI (12 septembre 1803), il meurt à Cubjac.

B/ (n°455), D 1009.

21. LACHAUD de LOQUESSIE Robert

N/ 12 août 1751 à Granges-d'Ans.

F/ Chanoine du chapitre de Sarlat. Vicaire général du diocèse de Sarlat.

S/ Réfractaire au SL de 1792.

D/ 24. Le 8 frimaire II (28 décembre 1793), reclus à Notre-Dame de Périgueux. Déporté vers Rochefort.

P/ W.

L/ 20 pluviôse III (8 février 1795), reclus à Saintes, 15 germinal III (4 avril 1795), libéré.

R/ 24. Revenu à Périgueux, le 22 mai 1795, il envoie une lettre à la soeur de François Mayaudon, mort sur les DA le 16 septembre 1794 (lettre contenant des détails sur la déportation). Il reste en Dordogne (Périgueux, Sergeac, Sarlat, Granges-d'Ans...). En 1802, directeur du Pensionnat central de Périgueux. En 1810, retiré à Sarlat. En 1821, vicaire général de Mgr de Lostanges, en résidence à Sarlat. Le 23 décembre 1835, mort à Sarlat.

B/ (n°456), D 1026.

22. LAPEYRONNIE Pierre (Manseau : LA PEYRONNIE FOUQUETIN DE; Poivert : FOUQUETIN DE LA PEYRONNIE)

N/ 7 décembre 1751 à Eyvirat.

F/ 1779, curé de Bouloumeix.

S/ 1791, réfractaire au SC.

D/ 24. Août 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux. Début 1794, déporté à Rochefort.

P/ DA.

L/ Le 20 pluviôse III (8 février 1795), reclus à Notre-Dame de Saintes. 15 germinal III (4 avril 1795) libéré à Saintes.

R/ 24. Reste en Dordogne (Périgueux, Eyvirat, Saint-Michel-de-Villadeix). Desservant en 1802, de Saint-Michel-de-Villadeix, en 1804, de Bouloumeix, en 1808, de Saint-Estèphe. Mort le 6 septembre 1834 à Saint-Estèphe.

B/ (n°298), D 1133.

23. LARAMADE Adrien (Manseau : LA RAMADE MONTROUX DE; Poivert : LAMOUROUX-LARAMADE)

N/ 22 janvier 1763 à Badefols-d'Ans, fils de Jean Mouroux, sieur de Laramade.

F/ 1789, vicaire de Pillac (Charente). Avril 1791, vicaire desservant de Bauzens.

S/ 10 avril 1791, à Bauzens, SC avec restriction, donc réfractaire. 1792, prête le SL.

D/ 24. Le 26 brumaire II (16 novembre 1793), reclus à Notre-Dame de Périgueux. Début 1794, déporté vers Rochefort.

P/ DA.

+/ 30 juillet 1794. IA.

B/ (n°476) Guillon III 457. D 1149.

24. LAULANIE-DUGREZEAU Nicolas (Manseau et Poivert: DUGREZEAU-LAULANIE)

N/ 6 mars 1761 à la Cité de Périgueux.

F/ 1787, vicaire à Mensignac.

S/ Le 9 janvier 1791, SC pur et simple à Mensignac, mais le 28 mai 1791, émet des restrictions sur ce serment. Le 8 septembre 1792, SL avec restriction : donc réfractaire.

D/ 24. En mars 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux. 2 frimaire II (22 novembre 1793), visite médicale qui ajourne sa déportation pour infirmité. Déporté vers Rochefort. A laissé une relation manuscrite de sa déportation (Ach. privées).

P/ BR, puis W.

L/ à Saintes en 1795.

R/ 24. Revient dans la région de Périgueux. 1802, desservant de Merlande et Andriveaux 1818, retiré dans sa famille à Périgueux 1820, chanoine honoraire. Mort à «Barbadaux» de Périgueux, le 2 septembre 1830.

B/ (n°246). D 1191.

25. LAVERGNE François

N/ 20 septembre 1762 à Chenaud.

F/ Vicaire en 1788 de Saint-Romain, en 1789 des Essards (Charente) : le 6 janvier 1791, vicaire desservant de Saint-Michel-l'Écluse et non «curé» (Manseau et Poivert).

S/ 1791, SC avec restriction, donc réfractaire.

D/ 24. Décembre 1792, reclus à Notre-Dame de Périgueux. 24 septembre 1793, mis en maison d'arrêt de Périgueux sur fausse dénonciation. 17 décembre 1793, remis à Notre-Dame. Déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 21 juin 1794. IA.

B/ (n°493) Guillon III 480. D 1202.

26. LAVERGNE François

N/ 24 juin 1765 à Urval.

F/ 1789, prêtre par l'évêque de Sarlat. Octobre 1790, vicaire de Saint-Chamassy.

S/ 1791, semble être réfractaire au SC, malgré son traitement de vicaire qui lui est versé jusqu'au trimestre de vendémiaire II (octobre 1793).

D/ 24. Le 4 frimaire II (24 Novembre 1793) reclus à Notre-Dame de Périgueux. Déporté à Rochefort où il est fouillé le 23 germinal II (12 Avril 1794).

P/DA.

L/ 20 pluviôse III (8 février 1795), reclus à Saintes. 15 germinal III (4 avril 1795), libéré à Saintes.

R/ 24. Revient à Urval et dans la région de Belvès, en particulier à Monplaisant. 1803, desservant de Saint-Pardoux-de-Belvès. 1810, retiré. Mort le 23 janvier 1848 à Monplaisant.

B/ (n°495). D 1203.

27. MATER Jean-Guillaume

N/ 30 juillet 1735, à Sainte-Eulalie-d'Ans.

F/ 1770, curé de Chourgnac-d'Ans.

D/ 24. Le 16 octobre 1792, reclus à Notre-Dame de Périgueux. 22 frimaire II (12 décembre 1793), visite médicale qui ajourne sa déportation pour cause de maladie. 1794, déporté à Rochefort où il est fouillé le 23 germinal II (12 avril 1794) : il sera de nouveau fouillé le 16 floréal II (5 septembre 1794).

P/DA.

+/ 1^{er} fructidor II (18 août 1794). IA.

B/ (n°584) Guillon 38. D 1335.

28. MENOY Raymond (Poivert : MENOY DE LA GIBERTIE)

N/ 9 avril 1741 à Mauzens-Miremont.

F/ 1762, curé de Saint-Georges-de-Blancaneix (et non Blancaneix cf. Poivert).

S/ 1791, réfractaire au SC.

D/ 24. Octobre 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux. 12 décembre 1793, visite médicale pour être déporté. Déporté à Rochefort.

P/ W.

+/ 23 janvier 1795. Inhumé au fort Vaseux.

B/ (n°600) Guillon 57. D 1360.

29. PORTEYRON Pierre (Manseau : POURTEYROU ; Poivert: POURTEYRON)

N/ Vers 1739, à Aubeterre.

F/ 1778, chanoine d'Aubeterre. 1782, curé de Chenaud (et non «Chenaux» cf. Poivert).

S/ 1791, réfractaire au SC.

D/ 24. Octobre 1792, reclus à Notre-Dame de Périgueux. 12 décembre 1793, visite médicale pour être déporté. 1794, déporté à Rochefort.

P/ W.

+/ 16 octobre 1794. IM.

B/ (n°687) Guillon 368. D 1514.

30. SOURZAC Antoine-Jean

N/ 13 août 1758 à Sarlat.

F/ (1789) Prébendé du chapitre de Sarlat. Manseau et Poivert le disent à tort «curé de Salignac», le confondant avec un autre Jean Sourzac.

S/ 1792, refuse le SL.

D/ 24. Le 25 février 1794, reclus à Sarlat, il est transféré à Périgueux pour être reclus. Déporté à Rochefort.

P/ DA, puis W.

L/ Le 10 janvier 1795, il demande sa libération à la Convention. Le 4 avril 1795, il est libéré à Saintes.

R/ 24. Revient à Sarlat. 1803, desservant de Saint-Cyr. 1808, professeur au collège de Sarlat. 1817, aumônier de l'hôpital de Sarlat. Mort le 14 février 1841 à Sarlat.

B/ (n°773). D 1704.

31. VALETTE Jean

N/ 24 janvier 1749 à Paussac.

F/ 1781, curé de Paussac.

S/ 19 janvier 1791 prêtre le SC, puis se rétracte. Il rétracte ensuite sa rétractation. Enfin se serait rétracté pour de bon en 1793.

D/ 24. Le 22 novembre 1793, il se présente à Notre-Dame de Périgueux, pour être reclus. Malgré son abjuration le 15 frimaire II (5 décembre 1793), il est maintenu en réclusion. Le 13 décembre 1793, une visite médicale le déclare bon pour la déportation. Déporté vers Rochefort.

P/ DA.

+/ 26 juin 1794. IA.

B/ (n°813) Guillon 675. D 1760.

32. VECEMBRE Bertrand

N/ 24 décembre 1765 à Saint-Front à Périgueux.

F/ 1789, vicaire d'Azerat.

S/ 1791, il a prêté le SC, il l'a rapidement rétracté. N'a pas prêté le SL en 1792.

D/ 24. Le 10 novembre 1793, il se présente pour être reclus à Notre-Dame de Périgueux. Le 16 décembre 1793, le médecin Audinet qui fait la visite des prêtres déportables, au sujet de Véchembre, se *réfuse pour des raisons particulières* (la mère de Véchembre s'appelle Marie Audinet).

P/ DA.

+/ 2 septembre 1794. IM.

B/ (n°822) Guillon 694 (Véchambre). D 1770.

II. DEPORTES «EN PARTIE» PERIGOURDINS

«En partie», c'est-à-dire que ces prêtres, d'une façon ou d'une autre, se rattachent à la Dordogne.

33. AUCAMUS Jacques

N/ 16 mai 1756 à Dun-le-Palestrel (Creuse).

F/ 1770 vicaire de Saint-Sulpice-le-Danois (Creuse), puis de Fressinet (Haute-Vienne). En janvier 1789, précepteur des enfants Lavergne, à Limoges. Malade (?) il vient se reposer chez Bonneau, à Saint-Jean-de-Côle. De septembre 1792 à fin 1793, il est vicaire desservant de Saint-Jean-de-Côle, payé à titre par le district d'Excideuil.

S/ En 1791, il n'a pas, semble-t-il, prêter le SC en Haute-Vienne. En 1792, au moment de prendre en charge Saint-Jean-de-Côle, il prête le SL.

D/ 24. Le 24 brumaire II (14 novembre 1793), le Comité révolutionnaire d'Excideuil le fait arrêter comme *ci-devant prêtre à qui on a surpris des lettres suspectes*. Accusé de *fanatisme*, en ventôse II (mars 1794), il est mis en réclusion à Notre-Dame de Périgueux. Le 25 avril 1794, il est déporté de Périgueux vers Rochefort. Si on ne tient compte que du département d'où a lieu la déportation, comme le préconise la *Positio*, Aucamus est bien un déporté de la Dordogne, et non de la Haute-Vienne comme le dit Poivert, répété par la *Positio*.

P/ W.

L/ 15 germinal III (4 avril 1795), libéré à Saintes.

R/ 87. Se retire à Limoges. 1803, vicaire de Saint-Michel-les-Lions, à Limoges, où il meurt en décembre 1826.

B/ (n°21). D 43.

34. AURIEL Antoine (Manseau : AURIEL dit Constant, Paul Antoine ; Poivert : AURIEL Antoine-Constant)

N/ 19 avril 1764 né sur la paroisse de Fajoles (aujourd'hui dans le Lot), mais au village de Manobre (aujourd'hui lieu-dit de Sainte-Mondane en Dordogne).

F/ Ordonné prêtre le 29 novembre 1790. A partir de novembre 1791, vicaire de Calviac et de son annexe, Sainte-Mondane.

S/ En 1791, n'a pas prêté le SC, ni en 1792, celui du SL. Il a même été emprisonné une première fois, le 28 avril 1792, pour avoir *remarié des couples déjà mariés par un prêtre constitutionnel*.

D/ Le 23 novembre 1793, il est reclus à Notre-Dame de Périgueux. En avril 1794, il est déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 11 juin 1794, IA.

B/ (n°24) Labiche - Guillon II 458 (Constant). D 52.

35. BERNARD Junien

N/ Vers 1734 à Saint-Junien (Haute-Vienne).

F/ 1752, Chanceladais. 1786, au prieuré de Saint-Cyprien qu'il quitte pour revenir dans sa famille, à Saint-Junien, après le quatrième trimestre 1791. Dans les documents périgourdins, il est appelé Roche-Brune.

S/ Aucun serment en Dordogne en 1791, ni en Haute-Vienne en 1792.

D/ 87. En 1793, reclus à La Règle de Limoges. Le 29 mars 1794, déporté à Rochefort où il est fouillé le 24 germinal II (13 avril 1794).

P/ «La Borée», puis les DA.

+/ 21 septembre 1794. IM.

B/ (n°58) Labiche 154 - Guillon II 195. D 1612 (Roche-Brune).

36. BOURGOIN Mathurin

N/12 Novembre 1760 à Paussac.

F/Prêtre en 1783, il sera aumônier dans divers hôpitaux parisiens, une dizaine d'années, et en dernier, à l'hôpital Notre-Dame de Pitié, à Paris. En 1792, il revient en Dordogne (Paussac), mais ne prend aucun ministère. Fin 1792, il part pour l'Isère jusqu'en juin 1793, puis revient en Dordogne.

S/Septembre 1792, prête le SL qu'il aurait rétracté pendant sa déportation.

D/24. Le 29 brumaire II (19 novembre 1793), il est considéré comme réfractaire et déportable. Arrêté à Saint-Julien de Bourdeilles, il est mis en réclusion à Notre-Dame de Périgueux. Déporté à Rochefort.

P/DA.

+/ 6 août 1794. IM.

B/ (N° 89) Guillon II 284. D 263.

37. CAPEL Pierre (Poivert : René ?)

N/ 10 février 1762 à Rabastens (Tarn ou Hautes-Pyrénées ?).

F/ Religieux chartreux (1790) à l'abbaye de Vauclair.

S/ 1792, prête le SL, mais le rétracte en 1793.

D/ 24. Le 17 avril 1794, dénoncé comme rétracté, arrêté et conduit devant le Tribunal révolutionnaire de la Dordogne qui, le 5 septembre 1794, le condamne à la déportation. Déporté à Rochefort.

P/DA.

R/ Il n'est pas revenu en Dordogne, a dû revenir dans son pays natal.

B/ (n°121), D 331.

38. CHEYROUX Martial-Joseph

N/ 23 février 1745 à Aix-sur-Vienne (Haute-Vienne).

F/ 1793, curé de Sainte-Trie.

S/ Réfractaire au SC.

D/ 87. Le 23 novembre 1793, reclus à La Règle de Limoges. Le 29 mars 1794, il est déporté de Limoges à Rochefort où il est fouillé le 14 avril 1795.

P/ La Borée, puis les DA.

L/ Le 4 mars 1795, libéré à Saintes.

R/ 87. Le 3 mai 1795, il est de retour à Aix. 1803, desservant de Saint-Auvent où il reste jusqu'en 1824.

B/ (n°147). D 430.

39. DAVERGNE Pierre-Jérôme

(Poivert page 5 le considère comme un doublet de Lavergne n°494 qu'il prénomme : François-Pierre-Jérôme ; ce Lavergne n'existe pas).

N/ Né le 4 et baptisé le 5 mars 1765 à Feuquières (Oise).

F/ On ignore sa fonction au début de la Révolution, mais en l'an II (93-94), il est précepteur à Grèzes (Dordogne).

S/ Un de ses oncles, Nicolas Dupuy, curé à Feuquières au moment de la Révolution, a été réfractaire et a pris un passeport pour l'Espagne. Son neveu a dû lui aussi être réfractaire ; c'est du moins pour cela qu'il est mis en réclusion à Sarlat.

D/ 24. Le 25 février 1794, toujours reclus à Sarlat, il est transféré à Périgueux pour être déporté. Déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 22 août 1794. IA.

B/ (n°494) Guillon II 536. D 514.

40. DEBETS DE LA CROUZILLE Pierre (Manseau : DE BETS)

N/ 17 janvier 1763 à Excideuil, baptisé le même jour à Saint-Martin-la-Roche (d'Excideuil).

F/ Chanoine de Lombes (Gers).

S/ Réfractaire au moins au SL de 1792. En 1793, il prête les serments de SL et même de SC ; il les aurait rétractés en déportation.

D/ 24 (1792) Revenu dans sa famille, à Excideuil le 5 mars 1793, il est mis en arrestation chez lui. Il prête alors le SL, et même le 5 avril 1793, celui du SC, mais il est mis en réclusion à Périgueux et le 12 décembre 1793, une visite médicale le déclare apte pour la déportation. Déporté à Rochefort où il est fouillé le 23 avril 1794.

P/ DA.

+/ 3 septembre 1794. IM.

B/ (n°195) Labiche 160- Guillon II 542. D 520.

41. DEMOY François (Manseau : DEMOY François Lanausse; Poivert : DEMOY François-Lanauve)

N/ 29 octobre 1742 à Mussidan.

F/ 1759 Chanceladais (1790) prieur d'Aubrac (Aveyron).

S/ 1792, réfractaire au SL.

D/ 24. (1792) Revenu dans sa famille, à Mussidan. Mai 1793, mis sous la surveillance de la municipalité de Mussidan, à partir de novembre 1793, il est en réclusion à Notre-Dame de Périgueux. Le 12 décembre 1793, la visite médicale le déclare bon pour la déportation. Déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 29 juillet 1794. IA.

B/ (n°206) Guillon II 566. D 559.

42. DUCHEYRON du PAVILLON Joseph (Manseau : DU PAVILLON, DUCHEYRON ; Poivert : PAVILLON DU CHEYRON du)

N/ 4 mars 1740 à Sarliac.

F/ 1775, vicaire général de Mgr de la Rochefoucauld, évêque de Saintes.

S/ 1792, réfractaire au SL.

D/ 24. Revenu en Dordogne en 1792, le 24 octobre 1792, il est élu curé ; il refuse. Novembre 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux, déporté à Rochefort.

P/ DA.

L/ Le 8 février 1795, il est reclus à Notre-Dame de Saintes. Libéré.

R/ 24. Le 5 septembre 1795, il est à Périgueux. Le 5 septembre 1797, il s'exile en Espagne. Il revient au Conordat, mais ne prend pas de poste. Il reste dans sa famille et aide le curé de Périgueux. Le 21 octobre 1821, il est procureur de Mgr de Lostanges pour la prise de possession de son siège de Périgueux. Vicaire général honoraire de Périgueux. il meurt dans cette ville le 7 novembre 1823.

B/ (n°645). D 643.

43. DUGRAVIER Jean-Baptiste

N/ Vers 1759 à Bordeaux.

F/ (1790) Vicaire de Saint-Eloi de Bordeaux.

S/ 1791, refuse le SC.

D/ 24. En 1793, il se retire chez sa soeur en Dordogne. Le 27 avril 1793, il est arrêté à Alles et le 1^{er} mai 1793, il est mis en réclusion à Notre-Dame de Périgueux. Le 25 mai 1793, il est jugé par le Tribunal révolutionnaire de la Dordogne pour faux passeport et évasion de la prison de Monpazier. Le 16 septembre 1793, pour échapper à la déportation, il se serait marié et aurait été libéré (?). Mais il est de nouveau reclus dès octobre 1793. Le 12 décembre 1793, il est déclaré bon pour la déportation. Déporté à Rochefort où il est fouillé le 5 mai 1794.

P/ DA.

+/ 17 septembre 1794. IA.

B/ (n°245) Guillon III 31. D 659.

44. DUSOLIER Antoine-Jean-Baptiste (Manseau et Poivert : DUSSOLIER)

N/ 18 août 1756 à Ribérac.

F/ 1776 Chanceladais (1790) à l'abbaye de Sablonceaux (Charente-Maritime). En 1791, il rejoint son frère, curé de Saint-Aulaye. Après avril 1792, il réside à Goûts et le 22 juin 1793, à Périgueux.

S/ Le 1^{er} septembre 1792, il prête le SL à Goûts. L'a-t-il rétracté ou l'absence de SC suffit-il à expliquer sa déportation ?

D/ 24. Le 2 novembre 1793, il est reclus à Notre-Dame de Périgueux. En février 1794, il fait intervenir le district de Ribérac pour justifier de ses serments ; libéré, il revient à Ribérac, mais pas pour longtemps ; il est de nouveau emprisonné à Périgueux et déporté à Rochefort.

P/ DA.

L/ Le 4 avril 1795, libéré à Saintes.

D/ 24. Il revient à Ribérac où le 25 septembre 1797 il s'exile en Espagne. Revenu au Concordat, en 1803, il est desservant de Minzac. En 1811, il passe en Gironde où il meurt le 13 février 1815 à Abzac.

B/ (n°260). D 716.

45. FABRE Jean-Baptiste

N/ Le 25 juin 1743 à Frayssinhes (Lot).

F/ Le 24 février 1789, curé de Carluçet. (Manseau et Poivert : *né à Sarlat, curé de Calmels-et-Le Viala Aveyron. Y-a-t-il confusion avec un autre Fabre ?*)

S/ 1791, SC avec restriction, donc réfractaire.

D/24. Le 25 février 1794, reclus à Sarlat, il est transféré à Périgueux pour être déporté. Déporté à Rochefort où le 11 avril 1794, il est fouillé.

P/ DA.

L/ Le 4 avril 1795, libéré à Saintes.

R/ 46. Il revient dans sa famille à Frayssinhes où il est signalé en 1797. Il ne semble pas être revenu en Dordogne.

B/ (n°273). D 743.

46. FELETZ Charles-Marie (Manseau : FELETZ DE DORIMOND ; Poivert : FELETZ DE DORIMOND de)

N/ 3 janvier 1767 à Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze).

F/ Ordonné prêtre le 19 mars 1791 à Paris par Mgr de Lubersac. En 1790, maître de conférences à Sainte-Barbe, à Paris. En avril 1791, il quitte ce poste, pour revenir dans sa famille, en particulier en Périgord.

S/ Réfractaire.

D/ 24. En 1793, il réside en Dordogne (Excideuil, Périgueux). Le 10 novembre 1793, il se présente à Notre-Dame de Périgueux pour y être reclus. Déporté à Rochefort.

P/ DA.

L/ En avril 1795, libéré à Saintes.

R/ 24. Revenu à Périgueux, il fait aussi des séjours en Corrèze et voyage. Au Concordat, il est à Paris, critique au *Journal des débats*. 1812, conservateur de la Mazarine. 1820, inspecteur de l'académie de Paris. 17 mars 1827, membre de l'Académie française. Il meurt à Paris le 11 février 1850.

B/ (n°280). D 780.

47. GIGNOUX Antoine

N/ Vers 1758 à Moissac (Tarn-et-Garonne).

F/ Religieux doctrinaire, sans doute au collège de Périgueux. En 1787, il devient précepteur d'une famille de Périgueux.

S/ En 1791, n'étant pas fonctionnaire public, il n'est pas concerné par le SC. Le 25 octobre 1792, il est dénoncé comme réfractaire au SL.

D/ 24. Le 11 novembre 1793, il se présente à Notre-Dame de Périgueux pour être reclus. Le 12 décembre 1793, une visite médicale le déclare apte à la déportation. Déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 2 septembre 1794, IM.

B/ (n°326) Guillon III 194. D 872.

48. GIRLES Jean

N/ Vers 1756, sans doute dans le diocèse de Cahors.

F/ 1789 curé de Saint-Clair (Lot).

S/ Réfractaire.

D/ 24 - Le 25 février 1794, reclus à Sarlat, il est transféré à Périgueux, d'où il est déporté à Rochefort où il est fouillé le 12 avril 1794.

P/ DA.

L/ Il est reclus à Notre-Dame de Saintes le 8 février 1795 ; il est libéré le 4 avril 1795.

R/ 46. Revenu dans le Lot où il est de nouveau sujet à la réclusion en septembre 1797. En dehors de sa réclusion à Sarlat et sa déportation de Périgueux, il n'est jamais question de lui en Dordogne.

B/ (n°333). D 882.

49. GROSBRAS Joseph-Pierre.

N/ 9 novembre 1746 à Limoges (Haute-Vienne).

F/ 1781, curé de Cendrieux.

S/ En 1791, il prête le SC et en 1792, celui de SL. S'est-il rétracté en 1793 ?

D/ 24. Le 21 mars 1794, il est dénoncé comme «incivique» par dix citoyens qui demandent sa déportation. Mis en réclusion à Périgueux, le 25 avril 1794, il est déporté à Rochefort.

P/ W.

+/ 4 octobre 1794. IM.
B/ (n°358) Guillon III 234. D 925.

50. HERVOIT Jacque-Louis (Poivert : Joseph-Louis)

N/ Vers 1762, dans la région d'Aubeterre (Charente).

F/ 1788, vicaire de Chenaud.

S/ Réfractaire au SC.

D/ 24. En novembre 93, reclus à Notre-Dame de Périgueux. Le 12 décembre 1793, une visite médicale le déclare bon pour la déportation. Il est déporté à Rochefort où il est fouillé le 12 avril 1794.

P/ DA.

+/ 8 décembre 1794. Inhumé à Fort Vaseux.

B/ (n°393) Guillon III 312. D 947.

51. JANET Louis (Manseau : JANNET Jean-Louis ; Poivert : JANNET Louis)

N/ 21 août 1761 à Mareuil.

F/ Religieux Lazariste (1789), professeur au séminaire d'Angoulême.

S/ Réfractaire.

D/ 16. Le 24 avril 1793, reclus aux Carmélites d'Angoulême. Le 6 mai 1794, déclaré bon pour la déportation, il est déporté à Rochefort où il est fouillé le 19 mai 1794.

P/ W.

+/ 10 septembre 1794. IM.

B/ (n°416) Guillon III 345. D 961.

52. JOURDAIN François

N/ Vers 1737, à Villebois-Lavalette (Charente).

F/ (1789) Chanoine de Saint-Front de Périgueux.

S/ 1792, réfractaire au SL.

D/ 24. Octobre 1793, reclus à Notre-Dame de Périgueux. Le 12 décembre 1793, une visite médicale ajourne son départ en déportation pour cause de maladie. Le 25 avril 1794, il est déporté à Rochefort.

P/ W.

+/ Après avoir quitté ce ponton, il meurt, reclus à Saintes, le 19 février 1795.

B/ (n°435) Guillon III 369. D 977.

53. LANAUVE Pierre-Jacques

N/ Vers 1758 à Rougnac (ou Ronsenac, Charente).

F/ 1780 à novembre 1789, vicaire de Bergerac. Décembre 1789 vicaire régent et en mars 1790, curé de Prigonrieux (Poivert : Prigonrieux).

S/ 1791, réfractaire au SC.

D/ 16. Le 24 juin 1792, il quitte Prigonrieux pour la Charente.

En 1793, il est reclus aux Carmélites d'Angoulême. Le 30 avril 1793, une visite médicale ajourne sa déportation pour raison de maladie. Le 6 mai 1794, il est déporté à Rochefort.

P/ W.

+/ 5 octobre 1794. IM.

B/ (n°477) Guillon III 422. D 1118.

54. LAROUVERADE Léonard (Manseau et Poivert : ROUVERADE DE LA)

N/ 17 septembre 1738 à Badefols-d'Ans.

F/ 1766, chanoine du chapitre de Limoges.

S/ Réfractaire, en 1792, au SL.

D/ 87. Le 17 mars 1793, il est arrêté et mis en réclusion à Limoges, comme suspects. Il sera déporté de là à Rochefort le 25 février 1794.

P/ DA.

+/ 16 juillet 1794. IA.

B/ (n°748) Labiche 175 - Guillon 537 (Rouveirade). D 1160.

55. LEYMARIE Elie (Manseau : LEYMARIE LAROCHE DE; Poivert : LEYMARIE-LAROCHE)

N/ Le 8 janvier 1758 au château de La Roche, paroisse de Beaulieu, annexe d'Annesse.

F/ Prieur commendataire du prieuré de Saint-Jean-de-Coutras (Gironde) (et non prieur-curé de Coutras, cf. Poivert). En décembre 1790, il refuse cette cure de Beaulieu à laquelle il a été élu par le district de Périgueux.

S/ 1792, réfractaire au SL.

D/24. Le 8 septembre 1793, il est reclus à Notre-Dame de Périgueux. Le 10 mai 1793, sa déportation est décidée. Il est déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 21 août 1794. IM.

B/ (n°545) Labiche 178 - Guillon III 562. D 1242.

56. LINTILLAC Jean-Baptiste

N/ Né vers 1756 à Saint-Illide (ou Aurillac, Cantal).

F/ 1786, curé de Cabans.

S/ 1791, prête le SC, mais le rétracte en 1792 ou 1793.

D/ 24. Le 22 novembre 1793, se présente à Notre-Dame de Périgueux pour être reclus. Le 12 décembre 1793, il est déclaré bon pour la déportation. Déporté à Rochefort où il est fouillé le 5 septembre 1794.

P/ DA.

+/ 21 juin 1794. IA.

B/ (n°546) Guillon III 536 (Lentillac). D 1257.

57. MAYAUDON François

N/ 4 mai 1739 à Saint-Julien de Terrasson.

F/ 1771, chanoine du chapitre de Saint-Brieuc et exerce les fonctions de vicaire-général de ce diocèse. 1779, nommé doyen du chapitre de Soissons et, là encore, exerce les fonctions de vicaire-général du diocèse.

S/ Réfractaire à tout serment : SC et SL.

D/ 24. Novembre 1792, il se retire à Terrasson. Le 6 octobre 1793, il est déclaré suspect. Le 19 novembre 1793, il se présente à Notre-Dame de Périgueux pour être reclus. Le 12 décembre 1793, il est déclaré bon pour la déportation. Le 28 février 1794, il est toujours reclus à Périgueux. Déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 11 septembre 1794. IM. (Manseau : +/ 29 juillet 1794. IA)

B/ (n°592) Loqueyssie 6 - Labiche 181 - Guillon IV 45.D 1350.

58. PASTOUREAU Guillaume (Poivert : PASTUREAU)

N/ 24 juillet 1752 à Nontron.

F/ 1769 Chanceladais. 1786, prieur-curé de Saint-Ciers-du-Tal-
lion (Charente-Maritime).

S/ 1791, réfractaire au SC. Le 11 octobre 1792, il prête le SL à Nontron.

D/ 24. Avril 1791, il se retire à Nontron. Dès novembre 1793, malgré son SL et des certificats médicaux, il est reclus à Notre-Dame de Périgueux. Déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 22 septembre 1794. IM.

B/ (n°652) Guillon IV 203 (Patoureau). D 1453.

59. PEBEYRE Géraud

N/ 21 juillet 1756 à Mareuil (Lot).

F/ 1782, ordonné prêtre. 1787, vicaire de La Boissière (Lot).

S/ Le 6 février 1791, prête le SC, mais le 14 avril 1791, il y apporte des restrictions qui font de lui un réfractaire.

D/ 24. Le 16 avril 1791, il quitte La Boissière pour aller chez sa soeur près de Gourdon. En novembre 1793, il est mis en réclusion à Sarlat, peut-être avec les deux Poujol qui seraient ses cousins. Le 25 février 1794, il est transféré de Sarlat à Périgueux ; de là, il est déporté à Rochefort où il est fouillé le 12 avril 1794.

P/ DA.

+/ 20 août 1794. IM.

B/ (n°655) Guillon IV 214. D 1460.

60. POUJOL-de-LISLE Jacques

N/ C'est sans doute lui, sous le prénom de Bernard, qui est né et a été baptisé le 21 août 1755 à Cazoulès. Il est le frère de Mathieu.

F/ 1783, vicaire de l'Herm (Lot).

S/ En 1791, il prête le SC avec des restrictions : il est donc réfractaire.

D/ 24. Arrêté en 1793, le 25 février 1794, reclus à Sarlat, il est transféré à Périgueux. Il est déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 30 juillet 1794. IA.

B/ (n°684) Guillon IV 372. D 1516.

61. POUJOL -de-LISLE Mathieu

N/ 10 septembre 1763 à Cazoulès.

F/ Le 19 mai 1790, il est ordonné prêtre. Il ne semble pas avoir été nommé à un poste quelconque ; reste-t-il dans sa famille à Cazoulès?

S/ N'étant pas fonctionnaire public, il n'est pas astreint au SC, mais en 1792, il ne prête pas non plus le SL auquel il est tenu comme prêtre.

D/ 24. Arrêté en 1793, comme son frère, le 25 février 1794, il est transféré de Sarlat en réclusion à Périgueux. Il est déporté à Rochefort où il est fouillé le 12 avril 1794.

P/ DA.

+/ 4 août 1794. IA.

B/ (n°685) Guillon IV 372. D 1517.

62. REVEILHAS Pierre

N/ 27 septembre 1743, à Beaumont de Chancelade.

F/ 1776, curé de Ronsenac (Charente).

S/ 1791, il fait un SC avec restriction, donc il est réfractaire.

D/ 24. En avril 1791, il quitte Ronsenac pour se retirer sans doute dans sa famille à Chancelade. En 1793, il aurait assuré du ministère à Saint-Apre, mais dès février de cette même année, il est mis en demeure de rejoindre la Maison commune de Périgueux. Il est reclus à Notre-Dame de Périgueux, à partir de juillet 1793. Le 22 novembre 1793, une visite médicale le déclare bon pour la déportation. Mais le 10 mai 1794, il est toujours reclus à Périgueux, et il demande une nouvelle visite médicale pour être exempté de déportation ; ce qui lui est refusé. Il est alors déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 28 juillet 1794. IM.

B/ (n°716). Guillon IV 442. D 1576.

63. SOULHIER Léonard (Manseau et Poivert : père Zacharie ; *Positio* : SOLHIER)

N/ 23 août 1744 à Beaumont de Chancelade

F/ 1761, religieux Récollet, (1789) gardien du couvent de Guéret (Creuse).

S/ Réfractaire, en 1792, au SL.

D/ 24. Revenu en Dordogne (en 1793 ?), il est arrêté à Périgueux le 22 novembre 1793 et mis en réclusion. Le 12 décembre 1793, une visite médicale le déclare apte à la déportation. Il est déporté à Rochefort où il est fouillé le 5 mai 1794.

P/ DA.

+/ 25 juillet 1794, IA.

B/ (n°768) Labiche 195. Guillon IV 621. D 1701.

64. SUBREZIL Ferréol

N/ 3 février 1732 à Mussidan.

F/ 1768, curé de Juignac (Charente, mais alors du diocèse de Périgueux).

S/ Réfractaire à tout serment.

D/ 24. Déjà revenu à Mussidan en juillet 1792. Le 14 mars 1793, il se présente à Notre-Dame de Périgueux pour être reclus. Le 25 avril 1794, il est déporté à Rochefort. Il est le seul prêtre séxagénaire des soixante-sept déportés de la Dordogne.

P/ N'aurait pas été embarqué (Manseau : sur la W).

+/ 31 mai 1794 à Rochefort (Hôpital maritime).(Manseau : + en septembre 1794 et inhumé à I. M.).

B/ (n°775) Guillon IV 624. D 1708.

65. TEXIER des MARAIS François (Poivert ; TEXIER-DES-MARAIS)

N/ 22 avril 1741 à Saint-Saturnin (Charente).

F/ 1784, curé de Bédénac (Charente-Maritime).

S/ Réfractaire.

D/ 24. En août 1792, il réside à Brantôme où il donne pouvoir à son beau-frère (J.B. Benaud) pour aller à Périgueux chercher sa pension. En octobre 1793, il est reclus à Notre-Dame de Périgueux. Il est déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 14 août 1794, IA.

B/ (n°786) Guillon IV 638. D 1729.

66. TEYSSANDIER Pierre-Joseph

N/ Vers 1736 à Rodez.

F/ 1782, curé d'Aillac.

S/ A, semble-t-il, prêté les serments, du moins celui de 1792 (SL), se serait ensuite rétracté en 1793.

D/ 24. Le 25 février 1794, reclus à Sarlat, il est transféré à Périgueux. Déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 24 août 1794 (Manseau : + 3 septembre 1794), IM.

B/ (n°787) Guillon IV 638. D 1732.

67. TRIN Antoine-François

N/ Vers 1746 à Narnhac (Cantal).

F/ Novembre 1788, curé de Rampieux.

S/ Semble avoir d'abord prêté les serments (SC et SL), puis s'être rétracté en 1793.

D/ 24. Le 28 novembre 1793, se présente à Notre-Dame de Périgueux pour être reclus. Déporté à Rochefort où il est fouillé le 5 mai 1794.

P/ DA.

+/ 20 août 1794, IM.

B/ (n°802) Guillon IV 662. D 1754.

III. CAS PARTICULIERS

Il s'agit là de quelques prêtres qui apparaissent dans des documents comme faisant partie plus ou moins de la «déportation de la Dordogne», mais qui en réalité ne peuvent être retenus comme tels.

68. ASTREUSE Eucher

N/ Vers 1739 (en Haute-Savoie ?).

F/ (1789) curé de Balmont (Haute-Savoie).

S/ Réfractaire.

D/ 74. Envoyé en déportation par l'agent national d'Annecy, il est conduit de brigade en brigade de gendarmerie. Reçu ainsi à la brigade de Montignac, celle-ci le fait conduire le 19 avril 1794 à Périgueux. L'administration le fait loger à la Maison commune des prêtres (Notre-Dame de Périgueux), en attendant de le faire partir pour Rochefort avec le prochain convoi de déportés de la Dordogne (AD Dordogne. 1 L 165 (49) qui le nomme Eucher ASTRUC).

P/ DA.

+/ 21 novembre 1794 - Fort Vaseux.

B/ (n°18) Guillon II 97. D 39 (Astruc).

69. BOUCHER VIGNERAS Léonard

N/ 19 août 1752 à Périgueux.

F/ 1781, curé de Saint-Laurent-des-Bâtons.

S/1791, réfractaire au SC.

D/ 24. Malgré des certificats de civisme en avril 1793, il est reclus à Périgueux en novembre 1793. Le 22 novembre 1793, une visite médicale le déclare inapte à partir en déportation pour Rochefort ; il y sera cependant déporté le 25 avril 1794. Mais dès le soir de la première étape, il est hospitalisé à Brantôme. Il reste dans cet hôpital tout le temps de la déportation de l'an II. Le 21 août 1795, il y est encore et réclame un secours. Il n'ira donc jamais à Rochefort, ni lors de cette première déportation, ni lors de celle du Directoire, comme le pense Poivert (p. 5).

R/ 24. Le 10 novembre 1795, il est autorisé à rester à Saint-Laurent-des-Bâtons. En 1802, il est desservant de son ancienne paroisse. Il meurt le 28 mars 1821 à Saint-Laurent-des-Bâtons.

B/ (absent de la liste de la *Positio*). Laulanié p. 17. D 241.

70. BOURDET Mathieu

N/ Est-il parent de Martin ? auquel cas il pourrait être né à Sainte-Mondane.

F/ N'apparaît dans aucun poste en Dordogne, ni avant, ni au début de la Révolution. A-t-il exercé dans le Lot ou bien est-il un jeune prêtre n'ayant jamais été nommé ? L'expression de Poivert (établie à partir des «données» de Manseau), «prêtre à Périgueux», ne veut rien dire.

S/ Sans doute réfractaire vu sa déportation.

D/ 24. D'après les auteurs, Manseau, Lemonnier, Poivert. Mais aucun document périgourdin ne le mentionne. Il a pu, comme un certain nombre de déportés des limites du Lot et de la Dordogne (l'autre Bourdet, Auricl, les deux Poujol, Pébeyre...), être reclus à Sarlat, puis transféré à Périgueux, et de là, déporté à Rochefort.

P/ DA.

+/ 28 octobre 1794. IM.

B/ (n°86). D 260.

71. COME

De Manseau, page 348, n'est aucunement «douteux» (Poivert p. 5), mais il est le même personnage que COSTE (ci-dessus n°8).

B/ (= n°178). D 458.

72. CONSTANT Paul Antoine

De Manseau page 348 n'est également que le doublet d'AURIEL (ci-dessus n°34), comme l'a noté Poivert (p. 5).

B/ (= n°24). D 52.

73. DEMOY François Pierre

N/ 12 décembre 1725 à Saint-Méard-de-Mussidan

F/ Chanoine de La Rochebeaucourt et non de Chancelade (Manseau et Poivert). 1776, curé de La Rochebeaucourt.

S/ Dès 1791, mentionné comme réfractaire, quoiqu'il va rester en poste de curé et en toucher le traitement jusqu'au quatrième trimestre 1793.

D/ Le 25 mars 1794, il est arrêté à Neuvic et traduit devant le Tribunal révolutionnaire de la Dordogne qui le condamne à «la réclusion à vie». Il meurt en réclusion, à Périgueux, le 13 décembre 1794, et son décès est déclaré par «le concierge de la réclusion des prêtres». Il n'a donc jamais été déporté à Rochefort et la mention de sa déportation est sans doute due à une confusion entre les deux Demoy.

B/ (n°207) Guillon II 567. D 560.

74. DEREIX Jean Pierre

N/ Vers 1745 à Rougnac (Charente).

F/ 1788, chanoine d'Angoulême, écolâtre.

S/ 1792, prêtre le SL, puis se rétracte.

D/ 16. Comme il a séjourné un temps avant sa réclusion chez son oncle, Jean Dereix, curé de Saint-Pardoux-de-Mareuil, il est parfois mentionné dans le diocèse de Périgueux (Manseau p. 352). En réalité, en 1793, il a été mis en réclusion aux Carmélites d'Angoulême. De là il est déporté à Rochefort où il est fouillé le 19 juin 1794.

P/ W.

L/ à Saintes, le 5 mars 1795.

R/ 16...

B/ (n°209). D 566.

75. DUCHAZEAU François Joseph ((Manseau : DUCHAZEAU Charles Joseph ; Poivert : DUCHAZEAUD Claude Joseph)

N/ Il est dit à tort natif du diocèse de Périgueux (Manseau et Poivert). Né vers 1752, on ignore son lieu de naissance, mais sans doute dans l'Est.

F/ Religieux cordelier (1790) gardien du couvent de Nancy.

S/ Sans doute réfractaire, vu sa déportation.

P/ DA.

+/ Une étude locale (Nancy) le dit mort sur les pontons, à 41 ans, le 9 août 1794 et inhumé à l'île d'Aix.

L/ Par contre, Manseau et Poivert prétendent qu'il a été libéré à Saintes.

R/ ? Manseau (p. 355) dit qu'il est devenu *chanoine promoteur à Périgueux*, le confondant avec Bertrand Duchazaud, prêtre périgourdin, qui ne fut jamais déporté à Rochefort.

B/ (n°240). Absent du Dictionnaire. D 639.

76. FABRE Jean-Joseph

N/ Vers 1760 à Saint-Florent (Puy-de-Dôme).

F/ (1789) curé de Saint-Eloi-les-Nevers (Nièvre).

S/ Réfractaire.

D/ 58. Conduit en déportation à Rochefort avec quinze prêtres du Cantal, le 7 mars 1794, il tombe malade à Périgueux ; il reste quelques semaines à l'hôpital, puis à Notre-Dame de Périgueux, avant de repartir vers Rochefort le 24 avril 1794 avec un convoi de déportés de la Dordogne.

P/ W.

L/ à Saintes.

R/ ?

B/ (n°274). Laulanié p. 8. D 744.

77. JUGE DE SAINT-MARTIN Jean Joseph

Ce prêtre est «entièrement» limousin (naissance, fonction et déportation). Manseau (p. 368) mentionne à son sujet le «diocèse de Périgueux», uniquement à cause de la confusion qu'il fait entre deux lieux dits appelés «Miallet». Juge de Saint-Martin était prieur de Miallet, prieuré situé sur la paroisse d'Ornac (Corrèze).

B/ (n°436) Labiche 170.

78. ROMANE DE BEAUME Augustin Joseph

N/ 16 mai 1763 à Saint-Pierre-Château (aujourd'hui, Eymoutiers en Haute-Vienne). C'est donc à tort que Manseau (p. 390) donne le diocèse de Périgueux comme son «lieu natal». Pour tout le reste (fonction, déportation, retour), comme pour sa naissance, ce prêtre ne relève que du département de Haute-Vienne.

B/ (n°739).

79. VILLEMONEIX Jean-Baptiste

N/ 9 février 1765 à Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

F/ 1787, semi-prébendé du chapitre de Saint-Yrieix. En 1793, il fait des baptêmes à Saint-Cirq-les-Champagnes.

S/ Réfractaire.

D/ 87. Reclus à Limoges, le 29 mars 1794, il est déporté à Rochefort.

P/ DA.

L/ à Saintes, début 1795.

R/ 87. Revenu à Saint-Yrieix, en 1798, il s'exile en Espagne, puis au Portugal. Revenu en France, le 14 décembre 1802, il se propose pour desservir Saint-Cirq-les-Champagnes, mais ce poste est déjà pourvu. Il est nommé desservant de Saint-Viance (Corrèze). En 1816, on le retrouve en Dordogne, vicaire de Thiviers. En 1825, il est vicaire de la cathédrale de Limoges. Il meurt le 18 novembre 1833 avec le titre de «chanoine honoraire et ancien vicaire de la cathédrale».

B/ (n°825). D 1812.

ALORS COMBIEN DE DEPORTES PERIGOURDINS ?

Sur ces soixante-dix-neuf ecclésiastiques, combien peut-on en considérer comme étant vraiment «périgourdins» ? Sûrement les trente-deux premiers, cités dans la liste ci-dessus, et si on retranche les douze derniers «cas particuliers», il reste donc trente-cinq prêtres pour lesquels le problème du rattachement à notre département se pose.

Si on se place, comme la *Positio*, au seul point de vue du département qui a envoyé en déportation, parmi ces trente-cinq, on trouve trente prêtres déportés de la Dordogne. Ce qui fait en tout (32 + 30) soixante-deux prêtres qui sont partis de chez nous vers Rochefort ; chiffre qui correspond à celui donné par Lequin⁽⁷⁾. Mais il diffère d'une

unité de celui donné par Poivert et, à sa suite par la *Positio*, qui annoncent soixante-trois. Cette différence tient d'abord au fait que la *Positio* inclut dans sa liste F-Pierre Demoy (n°73) qui n'a subi aucune déportation et est mort en réclusion à Périgueux, mais aussi au fait que Mathieu Bourdet (n°70) est considéré par nous comme un «cas particulier» (jusqu'à plus ample information sur lui), à exclusion de la liste des périgourdins, cette exclusion étant compensée par l'ajout d'Aucanus (n°33) qui a bien été déporté de la Dordogne, quoiqu'en dise curieusement Poivert⁽⁷⁾.

Parmi ces trente prêtres, onze ont été arrêtés et déportés en Dordogne parce qu'ils étaient revenus dans leur département d'origine, alors qu'ils exerçaient, jusqu'à leur retour dans leur famille, un ministère dans une autre province (n° 36, 40, 41, 43, 44, 55, 57, 58, 62, 63, 64). À l'inverse il faut signaler les trois prêtres qui, eux, exerçaient leur ministère en Périgord et qui ont été déportés de leur département d'origine qu'ils avaient rejoint (n°35, 38, 53). D'autres se sont fait arrêter en Dordogne alors qu'ils y exerçaient un ministère tout à fait «occasionnel» (n°33, 39), d'autres étaient, si on peut dire, simplement «de passage» dans notre département; les uns et les autres sont, semble-t-il, venus en Dordogne par un concours de circonstances ou en pensant y être plus à l'abri. Il y a aussi ce groupe de cinq prêtres, vivant sur les limites du Lot et de la Dordogne et qui ont tous été mis en réclusion à Sarlat, avant de partir pour Rochefort, via Périgueux (n°34, 48, 59, 60, 61). Les neuf derniers exerçaient un ministère permanent en Dordogne quand ils y furent arrêtés et déportés (n°37, 45, 47, 49, 50, 52, 56, 66, 67).

Un dosage savant entre ces différentes catégories permettraient, peut-être, d'en arriver au chiffre de soixante-quatre déportés périgourdins, chiffre dont parle Loqueyssie dans sa lettre à M^{re} de Mayaundon⁽⁸⁾.

Enfin, pour ce qui est de la proportion des morts et des survivants des pontons, là encore les chiffres divergent. Lequin, sur un total de soixante-deux, annonce quarante-quatre morts et dix-huit survivants; Loqueyssie, avec ses 64 déportés, parle, lui, de 48 morts et 16 survivants; mais, ni l'un ni l'autre ne citent de noms. Si on s'en tient globalement aux soixante-sept prêtres mentionnés ci-dessus, comme «entièrement» et «en partie» périgourdins, les chiffres sont de quaran-

(7) Lequin (Antoine), *Relation de ce qu'ont souffert les prêtres conduits en rade de l'isle d'Aix, à la fin de l'année 1793 et au commencement de l'année 1794. Suivie de plusieurs catalogues utiles. Par un prêtre de l'Allier*. Seconde édition, manuscrit déposé à l'évêché de Moulins.

(8) Poivert, o. c. page 45.

(9) Mayaundon, Lettres... o. c. page 10 : *De soixante-quatre prêtres déportés de notre département, seize ont échappé à la mort, et c'est un prodige.*

te-neuf morts et de dix-huit seulement revenus dans leur foyer ; ainsi, plus de 73% d'entre eux périrent sur les pontons.

Parmi tous ces morts, seulement trois prêtres périgourdins ont été béatifiés en octobre 1995 : Antoine Auriel, Elie Leymarie de La Roche et François Mayaudon.

R. B.

Correspondance Maine de Biran - Edmond Géraud (1813 - 1820)

par Gilles ROMEYER-DHERBEY

L'ensemble des seize lettres que nous proposons ici s'échelonne du 15 octobre 1813 au 4 avril 1820 ; cette correspondance commence donc au début de la carrière proprement politique de Biran, avec l'affaire de la Commission des Cinq en décembre 1813, et s'achève quelques années avant la mort du philosophe, en 1824.

Maine de Biran et Edmond Géraud sont tous deux des hommes de lettres ; aussi leurs travaux respectifs constituent-ils le souci principal de cette correspondance. Il s'agit pour Edmond Géraud du journal dont il est le fondateur, La ruche d'Aquitaine, ainsi que de ses tentatives de couronnement littéraire pour lesquelles il escompte le soutien de Biran.

Edmond Géraud est né à Bordeaux le 20 novembre 1775 ; il était le fils d'un riche armateur. Il veut devenir homme de lettres et part à Paris poursuivre ses études à l'automne 1789. Ainsi, voilà notre jeune homme plongé dans les événements révolutionnaires pendant trois ans. Il nous laisse un souvenir saisissant de cette expérience au travers

d'une correspondance à ses parents, laquelle a fourni à Gaston Maugras la matière de son ouvrage : *Le journal d'un étudiant sous la Révolution* (Paris, Plon-Nourrit, 1910). Il suit, en décembre 1792 son précepteur M. Terrier, nommé médecin militaire à Toulouse, et obtient de ses parents la permission de s'engager dans l'armée des Pyrénées. Puis, après un bref retour à Paris en 1799, il rentre définitivement à Bordeaux.

Son cadre de vie girondin explique bien des aspects de sa personnalité, ainsi que la haine qu'il éprouva pour Bonaparte. Tourné vers les lettres et la poésie plus que vers la politique, il occupe ses journées à la méditation dans la magnifique propriété de son père, qui se situait sur l'emplacement même de la gare de La Bastide, sur la rive droite de la Garonne. Ce père, issu d'une lignée d'armateurs, possédait une solide fortune ; mais le blocus anglais paralysa son négoce et les Géraud durent renflouer leurs pertes en vendant leurs demeures du centre ville. La ruine familiale, due à la politique impériale, explique la haine d'Edmond Géraud pour l'empereur ainsi que son aversion pour la guerre.

A l'occasion d'une pièce de vers dirigée contre Napoléon qu'un collégien eût l'imprudence de déclamer en public, Géraud est incarcéré au Fort du Hâ, le 20 avril 1807 ; mais dans les papiers saisis chez lui, on ne retrouva aucune trace de la pièce incriminée, si bien que le préfet Fauchet le fit remettre en liberté.

Le 12 mars 1814, il fonde le *Mémorial bordelais*, journal royaliste qui disparaîtra pendant les Cent Jours, et qu'il ne reprendra pas ensuite, préférant solliciter une place de fonctionnaire. Aussi part-il à Paris quelques jours après la seconde abdication de Napoléon, en compagnie de Maine de Biran qui relatera dans son *Journal* cet étrange voyage parmi les débris de l'armée repliée au sud de la Loire. Au bout d'une année de sollicitations, il finit par obtenir une place d'inspecteur des Postes en Charente, qu'il cède immédiatement à son frère, chargé de famille.

Alors, il revient à Bordeaux, publie un recueil de poèmes et fonde, en 1817, une revue littéraire qui paraît à Bordeaux et s'intitule *La Ruche d'Aquitaine*. Par ailleurs, il publie ses essais littéraires dans les journaux parisiens : *La Gazette de France*, *La Quotidienne*. La Révolution de Juillet constitua pour lui un tel traumatisme qu'il mourut l'année suivante (21 mai 1831).

Nous voyons donc, entre Edmond Géraud et Maine de Biran, bien plus que des affinités, un parcours commun. Leur attachement aux Bourbons, succédant aux options révolutionnaires de leur jeunesse, la passion littéraire qui les anime, ont guidé leur existence : nous en trouvons l'illustration dans cette correspondance inédite.

Nous tenons à remercier ici vivement un descendant d'Edmond Géraud, M. Pierre Duguit, qui a bien voulu nous communiquer une photocopie de cette correspondance et nous en permettre la publication.

Lettre 1

Paris, le 15 octobre 1813.

Monsieur,

C'est me servir de la manière la plus agréable que de me fournir une occasion de vous témoigner mon intérêt. Je vous remercie d'avoir pensé à moi pour la remise de votre composition sur la Mort de Bayard, seulement je suis un peu fâché de l'apparence du doute où vous semblez être sur mon empressement à vous être utile. Pourquoi fallait-il que MM. Durand et Dangeard vous encourageassent dans une démarche si simple, et que vous saviez bien présumer ne pouvoir être accueillie qu'avec le plus grand plaisir ? J'ai fort à cœur de vous faire repentir de cette méfiance, et pour commencer votre cours de pénitence, je vous dirai que j'ai eu hier un entretien à votre sujet avec MM. Suard et Morellet, que je vois habituellement. Votre nom n'est point inconnu à ces doyens de notre littérature ; ils vous considèrent comme un digne élève de l'ancienne école pour la pureté de style et le fini des vers qui sont jusqu'à présent sortis de votre plume. Ils vous attendent dans une composition plus élevée, et faite pour donner l'essor à votre talent. Je l'attends aussi avec impatience, et je serai fier d'offrir à l'académie cette production d'un compatriote dont j'ai tiré l'horoscope depuis quelques années. J'étais sûr de ne pas me tromper et je vois avec un grand intérêt arriver le moment où ma prédiction sera justifiée. Je crois bien connaître, mon cher monsieur, le caractère de votre esprit ; si vous êtes content de vous-même, les plus difficiles pourront l'être, et je vous annonce une couronne à l'Institut. Vous avez encore deux grands mois pour le corriger, le polir, le perfectionner, et je suis assuré que vous emploierez bien ce temps, car vous n'êtes pas de ces hommes qui croient avoir atteint la perfection du premier coup. Quand on a le beau idéal dans la tête, on n'est pas si confiant... M. Suard m'a dit que le terme de rigueur pour le concours du prix de poésie était fixé au 15 janvier prochain : il suffira donc que vous fassiez partir votre mémoire dans les premiers jours de l'année. Vous le mettrez sous enveloppe à mon adresse ; je me charge de le remettre moi-même au secrétaire perpétuel et je le laisserai se recommander de lui-même aux juges, en veillant pourtant sur sa destinée dont je serai probablement instruit avant le jugement public.

Adieu monsieur ; ne doutez pas de mon tendre intérêt pour vous, non plus que de mon estime la mieux sentie pour votre caractère et vos talents. Ils forment à mes yeux une harmonie dont le monde littéraire offre trop peu d'exemples.

Je vous embrasse cordialement.

Maine Biran

Lettre 2

Paris, le 4 janvier 1814

Je n'ai pas encore reçu, monsieur, le poème que vous m'annonciez dans votre dernière lettre. Je suis fâché de ce retard parce que nous touchons au terme fatal pour le concours, et que j'aurais voulu avoir le temps de lire votre ouvrage et d'en faire mon profit, avant de le remettre au secrétariat de l'Institut. Cette lettre préliminaire, outre qu'elle me serait particulièrement agréable, ou utile, pourrait contribuer au succès, en me mettant à portée de discuter pertinemment le mérite de votre ouvrage avec ceux qui doivent le juger. Nous avons encore dix jours d'ici à l'expiration du concours, et je désire fort que le précieux manuscrit m'arrive par l'un des plus prochains courriers. J'aurais pu attendre cette arrivée pour vous répondre, mais je suis pressé de vous dire combien j'ai été et suis encore vivement affecté des malheurs de votre famille et de votre situation personnelle. Je vous croyais à l'abri des coups du sort. Avec vos talents, vos goûts simples, votre amour pour l'étude et la belle littérature, il semblait que vous donniez peu de prise à la fortune ; je m'en réjouissais parce que je vous aime et qu'il m'était doux de me trouver à peu près à votre unisson. Dans quel moment cet affreux revers vient-il vous accabler !... Singulier rapprochement entre nos destinées ! Il y a dix ans qu'à cette même époque de l'année, au moment où je terminais un mémoire pour le concours de philosophie à l'Institut, je fus accablé par un coup du sort plus funeste encore puisqu'il me laissait sans espoir, sans consolation. Je trouvais des forces pour lutter contre la douleur et mes efforts ne furent pas perdus. Si j'ai bien jugé votre âme, le souffle de l'adversité ne l'abattra point ; que de ressources, que de trésors elle renferme ! Mais il s'agit de les mettre en oeuvre !... Ce qui m'afflige le plus, pour vous, c'est la perte de votre indépendance, que rien au monde ne saurait remplacer. Le sort vous l'avait donnée en naissant, il vous l'enlève au milieu de votre carrière et vous avez à travailler pour la recouvrer. Je n'ai pas besoin de vous dire que je mettrai tous mes moyens en oeuvre pour vous aider. Mais c'est à présent que je sens qu'il est triste d'avoir peu de crédit auprès des distributeurs de places. Vous devez bien penser que les dernières circonstances ne tendent pas à étendre ce crédit déjà si faible auparavant. Vous avez pris part, j'en suis sûr, à la situation où je me suis trouvé placé, nos âmes s'entendent dans l'éloignement sans qu'il soit besoin de paroles...

Je ne saurais en ce moment vous dire rien de positif sur l'espèce d'utilité matérielle que vous pouvez retirer de mon dévouement à vos intérêts ; il est possible que je quitte Paris incessamment pour rentrer dans ma solitude, d'où je voudrais ne plus sortir. Mais tant que je serai ici croyez bien que je chercherai les occasions de vous servir, et que je les saisirai avec avidité.

Recevez, mon cher monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux les plus distingués.

Maine Biran

Lettre 3

Paris, le 15 janvier 1814.

J'ai reçu, mon cher monsieur, il y a trois jours votre poème sur la mort de Bayard. J'aurais été tout de suite voir M. Suard pour savoir de lui si cette pièce lui était parvenue, et s'il en avait fait la remise au secrétariat de l'Institut, mais comme je me suis trouvé dans un quartier fort éloigné du sien, et que diverses occupations ne me permettaient pas d'aller chez lui, je me suis contenté de passer à l'Institut pour m'assurer de la remise de votre poème. Je l'ai trouvé en effet inscrit au registre du concours, sous le n^o 20, et j'en ai pris un récépissé que vous trouverez ci-joint.

Vous avez de nombreux concurrents, puisqu'il y avait avant-hier 26 pièces inscrites et qu'il peut en être arrivé jusqu'à aujourd'hui, mais le nombre des rivaux ne doit pas vous effrayer : « non numerantur, sed ponderantur ». Je doute qu'il y en ait plusieurs dont le mérite égale le vôtre, soit dit sans compliment.

Votre épigraphe est heureuse, je la préfère à celle qu'ont adoptée plusieurs concurrents. Je vous remercie du cadeau précieux que vous avez bien voulu me faire d'un exemplaire manuscrit du poème. Je l'ai déjà lu trois fois, et toujours avec un nouveau plaisir. J'aime beaucoup votre début, le ton en est vrai, noble, simple et touchant. Le style porte partout votre cachet, et je vous aurais reconnu entre tous quand je n'aurais pas été prévenu. Si j'avais vu votre ouvrage avant le concours, je me serais permis de vous soumettre quelques considérations dictées par le vif intérêt que je prends au succès. En ne considérant que l'effet général du poème, je trouve qu'il ressemble à un tableau fait avec beaucoup de talent, dont les détails et les accessoires sont très bien soignés, mais dont le sujet principal ne se détache pas du fond d'une manière assez saillante. J'aurais désiré y voir une description plus complète de la bataille où le héros succomba, et des circonstances de sa mort. Vous retracez bien le héros chrétien dans Bayard mourant, mais le chrétien paraît encore plus que le héros. Il me semble que vous pouviez faire contraster plus fortement ces deux caractères...

*Pardonnez-moi ces observations, qui peuvent ne pas être fondées, mais je vous rapporte mon impression du premier moment. J'aurais beaucoup à faire si je voulais en revanche vous citer tous les vers qui ont agréablement flatté mon cœur et mon oreille. Je vais m'occuper à exciter l'intérêt de Mme Suard et compagnie en faveur de « *incontaminatis fulget honoribus* »⁽¹⁾. Je serai attentif à l'impression que*

fera votre écrit sur les juges, et si mes vœux les plus ardents, les plus hautement exprimés pouvaient contribuer au succès, je serais heureux d'être le premier à vous annoncer la couronne.

Le temps me manque pour vous parler de nos affaires, dont vous connaissez le résultat, et dont vous pouvez savoir les détails par celui qui dirait à juste titre « quorum pars magna sui »⁽¹⁾.

Je ne perds pas de vue l'objet essentiel que vous avez confié à mon intérêt, et à mon amitié pour vous. Il viendra peut-être un moment où nous pourrons y travailler avec plus de chance de succès. Adieu, mon cher monsieur, je vous suis dévoué sincèrement et de toute mon âme.

Maine Biran

(1) «A celui qui n'est pas souillé, il convient de briller par les honneurs.» (Note de l'éditeur)
 (2) «Que de ceux-ci une grande part lui revient.» (Ibid.)

Lettre 4

Paris, le 14 août 1814.

Malgré le défaut et l'espèce d'étourdissement où me jettent les affaires, les embarras multiples attachés à ma place, je ne puis différer plus longtemps, mon cher monsieur, la réponse que je dois depuis plusieurs jours à votre bonne lettre du 22 juillet. Je me suis occupé de vous et de vos intérêts dans cet intervalle. J'en ai parlé souvent à MM. Lainé et Royer-Collard, directeur de la librairie. Notre président vous aime et vous juge bien, il aurait à coeur de vous servir, je ne puis en douter, et si l'occasion s'en présente, je suis assuré qu'il la saisira. Il est vrai que son caractère un peu sauvage et fier l'empêche souvent de se mettre en avant pour ses amis ou parents, comme pour lui-même, mais s'il s'agissait de vous être utile je me chargerais de le faire agir et parler selon son coeur. Quant à présent il n'a pu travailler qu'à assurer la destinée de votre journal, auquel il prend un intérêt de père, et vous devez avoir, sur ce point du moins, toute satisfaction. Mais cela ne suffit pas, et tout en désirant que vous n'abandonniez pas une fonction dans laquelle il serait impossible de vous remplacer à Bordeaux, M. Lainé désire comme moi que vous ayez quelque chose de plus avantageux et de plus solide.

J'ai d'abord embrassé avec chaleur l'idée que vous me présentiez de vous placer dans l'administration de la librairie, et ce projet me plaisait d'autant plus que j'avais des moyens de le faire réussir s'il y avait lieu, le directeur général de cette administration étant mon meilleur ami. Malheureusement, la place de M. Duchatenet à Bordeaux a été enlevée à M. Royer-Collard par un concours d'autorités importantes, et avant même que je n'eusse parlé de vous. C'est je crois un

M. Piault ou Piot qui l'a obtenue, d'après la demande du préfet de la députation, etc. On ne sait pas ce qu'est devenu M. Duchatenet, on le croit perdu ou noyé...

Je ne perds pas l'espérance de vous procurer un autre emploi dans cette administration, qui va être consolidée comme vous savez par la dernière loi sur la «presse», sujet de tant et de si longs débats dans notre Chambre. Je désirerais beaucoup pour vous et pour moi que vous fussiez appelé à Paris, mais il ne faut pas se dissimuler que c'est là une difficulté de plus. Il vous est impossible de vous faire une idée du nombre des solliciteurs en tous genres. C'est presque toujours le nom et le crédit du protecteur qui fait le succès, presque jamais le mérite réel. Vous m'aviez annoncé une lettre pour M. Suard ; je suis encore à l'attendre. Cet aimable doyen de notre littérature est profondément affligé de voir la liberté illimitée de la presse suspendue pendant deux ans ; l'abbé Morellet, M. de Lally et toute cette société poussent les hauts cris. C'est une querelle de parti.

Je pense, quoiqu'on en dise, que la Chambre des députés a adopté le meilleur ; cependant j'avoue que j'ai été bien balancé, et j'ai décidé avec plaisir mais terreur de parler sur une question qui, après une méditation assez profonde, laissait encore beaucoup de nuages dans mon esprit. Je suis bien mal placé dans une questure pour méditer et travailler un peu de suite ; cette place est une source inépuisable de tracasseries et d'ennuis. Je vis au milieu du tumulte, et cette manière d'exister, contraire à toutes mes habitudes, me met dans un état d'ahurissement et de nullité d'esprit qui m'humilie à mes propres yeux. L'argent et quelques honneurs en fumée ne sauraient compenser la perte du temps et le plaisir intérieur de se sentir vivre et penser.

Adieu mon cher monsieur, croyez à tous les sentiments affectueux et bien distingués que je vous ai voués pour toujours.

Maine Biran

P.S. Je vous prie de me rappeler au bon souvenir de votre chère famille. Irez-vous à Corbiac cet automne ? Il me serait doux de vous y voir.

Lettre 5

Paris, le 16 octobre 1814.

Je ne vous écris pas souvent, mon cher monsieur, mais en vérité je ne le puis pas. Plaînez-moi d'être obligé de me sevrer, dans cette vie constamment tracassée, tourmentée, de tout ce qui me serait le plus agréable, et soyez persuadé que je ne vous oublie pas.

J'aurais dû vous faire part depuis longtemps des résultats de mes démarches et de mes conversations à votre sujet avec MM. Royer-Collard et Suard. Vous devez compter sur tout l'appui du premier pour votre journal comme pour vous-même dans l'occasion, et j'espère que vous n'avez tardé jusqu'à ce moment à vous apercevoir que vous étiez soutenu ici contre toutes les menées d'un adversaire ou rival qui aurait pu être dangereux, si le directeur de la librairie n'avait pas été prévenu.

Votre dernière lettre me prouve que vous êtes aujourd'hui parfaitement rassuré, et qu'il n'y a plus de partialité à craindre de l'autorité locale en faveur de vos antagonistes. Je suis charmé de l'apprendre par vous-même.

Le bon M. Suard devait me remettre depuis longtemps sa réponse à votre lettre ; il me la promet chaque fois que je le vois, et diffère toujours. Il faut excuser un vieillard plus qu'octogénaire dont le corps est très affaibli, quoique son esprit ait toujours à peu près le même charme. Il ne faut pas vous attendre que cet académicien consciencieux qui doit être au nombre de vos juges vous donne des conseils « directs » pour le prix du concours. Il m'a déclaré d'avance qu'il ne se le permettrait pas, mais j'espère que vous serez content de sa réponse. Je vais la hâter le plus possible.

J'ai vu M. Larose, je l'ai présenté à M. Lainé ; il y a de l'espoir pour lui en ce moment, et je ne négligerai aucun moyen de le servir près de la chancellerie.

J'ai espéré jusqu'à ce jour de pouvoir aller passer la fin de l'automne dans ma chère solitude. Il faut renoncer à ce bonheur ; notre session s'éternise, ma vie se passe dans les contrariétés et le trouble d'esprit. Je suis comme un arbre transplanté qui végète tristement sur un sol qui ne lui convient pas, et sur des hauteurs exposées à la tourmente des vents et des orages. Avec quelle mélancolie je vois s'écouler ces beaux jours d'automne ! Je pense souvent à Grateloup, à Corbiac, à ses bons habitants, à nos anciennes conversations... Puissions-nous nous retrouver aux mêmes lieux, plus calmes, plus heureux.

Adieu, cher monsieur. Ne doutez jamais de mes sentiments affectueux et dévoués pour vous.

Maïne Biran

Lettre 6

Paris, le 6 janvier 1815.

Je n'ai qu'un moment, mon cher monsieur, pour vous dire que vous devez être parfaitement tranquille sur le résultat des nouvelles tentatives de vos ennemis près de M. Royer-Collard.

J'ai vu cet excellent directeur d'après votre dernière lettre. Son premier mouvement a été de se fâcher des craintes que je lui ai témoignées. Il a convenu cependant que le système d'intrigues, de dénominations et de calomnies dirigé contre votre journal et secondé par de grands personnages, serait extrêmement redoutable avec un directeur de la librairie autre que lui. Mais tant qu'il restera en place (et ce sera longtemps), vous n'avez rien, absolument rien à craindre, et vous pouvez rire de tous ces efforts impuissants. Il n'y aura qu'un journal à Bordeaux et ce sera le vôtre.

M. Lainé jeune qui part aujourd'hui pour Bordeaux avec M. Dufort se charge de vous porter ces mots de consolation. Je voudrais y en ajouter quelques autres d'amitié pour vous. Mais je les crois inutiles et je n'ai pas le temps.

Tout à vous de coeur

Maine Biran

P.S. J'espère vous voir bientôt à Bordeaux.

Lettre 7

Grateloup, le 8 février (1815).

Je suis arrivé ici, mon cher monsieur, le 4 février après un voyage un peu chanceux et quelques stations en route, qui ont contrarié la douce pente par laquelle je tendais vers ma solitude et les premiers objets de mes affections.

M'y voici enfin, et après que les premières impressions sont un peu calmées et que je puis passer du sentiment à la pensée, je reviens à votre lettre du 1^o février, que j'avais d'abord parcourue. Le récit que vous me faites, la lecture de l'arrêté dont vous me donnez communication m'étonnent plus que je ne saurais vous le dire. J'ai quitté Paris le 25. J'avais fait mes adieux à M. Royer-Collard le 22 et j'embrassai M. Lainé le matin même de mon départ ; il n'était pas question alors de ce que vous m'annoncez relativement à votre journal, ou du moins on prit soin de me le cacher. Je crois bien connaître le caractère de mon ami Royer. Je sais par une assez longue expérience qu'il est inflexible dans ses sentiments de justice et d'amour du bien ; il s'était trop fortement et trop souvent prononcé en votre faveur contre les intrigues de Couderc pour croire qu'il ait pu céder aux recommandations ou à quelque autre influence. Mais on lui aura fait entendre que dans une ville de commerce et dans un port maritime, il fallait un journal spécial pour ces opérations ; l'autorité s'en sera mêlée, et il n'aura pas pu résister, en conservant néanmoins la ferme intention de vous soutenir, de vous être toujours aussi favorable qu'il le pourrait. Je suis convaincu qu'il

répondra dans ce sens à vos dernières observations et à la lettre que je viens de lui écrire dans vos intérêts, en lui témoignant la surprise et la peine que m'occasionne son dernier arrêté, si contraire aux déterminations antérieures qu'il m'avait manifestées.

Vous me demandez des conseils ; je ne puis vous en donner jusqu'à ce que M. Royer m'ait donné l'explication de ce qui est encore une énigme pour moi. En attendant, je crois que vous avez bien fait de publier l'avis que je trouve en tête d'une de vos feuilles.

Tenez-moi je vous prie au courant du résultat de ces dernières mesures. Je serai moi-même exact à vous communiquer ce que je pourrai apprendre de nouveau dans vos intérêts.

Vous ne doutez pas de mon dévouement bien sincère, non plus que de tous les sentiments affectueux et bien distingués qui me lient à vous pour toujours.

Maine Biran

P.S. J'espère avoir le plaisir de vous voir à Bordeaux vers le 14 mars. Il me tarde de pouvoir causer avec vous.

Lettre 8

(Grateloup, avril 1815)

Mon cher monsieur,

Le jeune homme qui vous remettra cette lettre est un de nos habitants du département les plus distingués à tous égards, mais surtout par son dévouement à la cause de tous les bons français. Il se rend à Bordeaux pour prendre langue, et se mettre en état de servir utilement dès que l'occasion s'en présentera. Il m'a prié de le mettre en relation avec quelque personne sûre qui peut lui donner des renseignements. Je vous l'adresse avec la persuasion que vous ne serez pas fâché de faire sa connaissance, et qu'il trouvera dans la vôtre plus d'un avantage.

Nous éprouvons le tourment d'une longue attente, mais je crois que nous touchons enfin à des événements décisifs. Pour peu que cela durât, le découragement s'emparaît des bons, et l'audace des méchants irait on ne sait où... Je continue à vivre et à végéter assez tranquillement dans ma solitude.

J'y travaille, mais sans émulation, sans sécurité, et en me reprochant jusqu'au repos dont je jouis : il me semble que cette manière d'exister est trop personnelle.

Que faites-vous de votre côté, à quoi employez-vous vos loisirs ? Quand nous sera-t-il permis d'être plus actifs, et de réunir nos efforts, nos vues, pour la cause commune ?

Donnez-moi de vos nouvelles quand vous pourrez, et recevez l'assurance de tous les sentiments que je vous ai voués pour toujours.
Maine Biran

P.S. Veuillez me rappeler au souvenir de votre famille. Si vous avez occasion de voir M. Cazalis l'aîné, je vous prie de lui dire mille choses pour moi, et de me tenir au courant de tout ce qui intéresse notre honorable ami.

Lettre 9

Paris, le 17 septembre (1815)

Je ne vous écris pas, mon cher monsieur, mais je n'en pense pas moins à vous. Si vous eussiez été pour moi dans la classe des indifférents, j'aurais répondu quelques mots à chacune de vos lettres aussitôt qu'elle m'aurait été remise, mais je ne fais ainsi avec mes amis et je ne puis me résoudre à leur écrire seulement pour la forme. J'ai besoin de m'épancher avec eux. J'attends les jours, ou les heures, de loisir, de liberté d'esprit, pour me donner cette jouissance... Et comme ces heures s'éloignent sans cesse, je n'écris pas du tout. Voilà mon histoire avec vous. Soyez toujours indulgent et bon, comme vous l'avez été jusqu'ici, et continuez à m'écrire, surtout quand vous croirez que je peux vous être utile, ne comptez pas mes lettres, et ne m'accusez que lorsque je négligerai seulement de faire les demandes qui tendront à vous servir. Je ne crois pas avoir besoin de vous parler de votre affaire de journal ; vous devez être aujourd'hui parfaitement rassuré sur toutes les intrigues de votre adversaire. Il est bien connu par le directeur de la librairie, qui est d'une inflexibilité rare ; c'est le «justum et tenacem propositi virum», etc.⁽¹⁾ Vous êtes bien connu aussi par cet excellent directeur, et j'espère que son appui pourra vous être utile dès qu'il y aura lieu. M. Lainé est heureusement rétabli de la maladie qui nous a donné tant d'inquiétudes ; il va reprendre la présidence, pendant les derniers jours de la session qui se termine à la fin du mois. Je compte aller revoir mes pénates dans le courant de janvier, et je vous verrai sûrement à Bordeaux avant de revenir à Paris. C'est dans ces conversations intimes que je pourrai vous ouvrir mon cœur et vous dire toute ma pensée sur nos circonstances, sur les hommes et les choses.

Mille remerciements de l'envoi de votre excellent journal. Je dévore tout ce qui est sorti de votre fonds.

Adieu très cher monsieur, je vous suis sincèrement dévoué pour toujours.

Maine Biran

(1) «L'homme juste et ferme en ses desseins...» C'est le début d'une Ode d'Horace, III, 3, 1 (Note de l'éditeur.)

Lettre 10

Grateloup, 13 juin (1816)

J'ai reçu avec grand plaisir, mon cher monsieur, votre lettre de Bordeaux. J'étais dans une pénible incertitude sur ce que vous aviez fait depuis notre séparation, connaissant par expérience les difficultés qu'il y a toujours pour sortir de Paris, quand on y est ancré. Je pensais que votre séjour s'y prolongerait encore plusieurs jours après mon départ. Je croyais aussi que notre ami Durand vous y trouverait, et peut-être contribuerait à vous faire murer ; mais il paraît que vous avez pris bravement votre détermination, et le cher voisin aura été aussi désappointé, en arrivant à Paris le lendemain de votre départ, que je l'ai été moi-même en apprenant à mon arrivée à Périgueux qu'il y avait passé la veille, et que nous avions couché la même nuit à Limoges sans nous en douter. C'est ainsi que le sort dispose de nous et réunit trop rarement ceux qui se conviennent le mieux. J'espère qu'il ne viendra pas traverser encore le projet que j'ai formé de passer à Bordeaux et d'y jouir au moins quelques instants de votre aimable entretien. Je voulais d'abord effectuer ce projet en allant à Barèges, mais la santé de ma femme, qui est très altérée, et des arrangements communs faits pour le voyage direct m'obligent à ajourner jusqu'au retour le passage à Bordeaux, et cela convient d'autant mieux que nous aurons pour le retour la commodité des voitures publiques de Tarbes à Toulouse et à Bordeaux. Nous comptons partir pour les eaux à la fin de ce mois, et nous passerons à Bordeaux vers le 2 août.

J'espère que vous me donnerez de vos nouvelles d'abord, puis à Barèges. Depuis que je suis arrivé dans ma solitude, j'ai fait trêve à la politique, et je cherche à m'élever dans des régions plus hautes et plus calmes. Je voudrais bien apprendre que vous avez repris vos habitudes de cabinet, et le peu de mots que vous me dites sur des obligations contraaires m'affligerait réellement si je n'espérais pas qu'il y aura quelque amendement à cette rigueur des formes de votre administration.

Tenez-moi au courant, je vous prie, de vos premiers pas dans la carrière ambulante et de ce que fera Jean Géraud.¹⁴

Si vous ne me disiez pas des choses si aimables, qui partent d'un coeur et qui arrivent à un autre, je vous gronderais d'employer les mots remerciements, obligations, etc. Vous savez bien que j'ai été aussi heureux que vous pour le moins d'un succès auquel je n'ai eu qu'une petite part : nous devons tous deux remercier celui qui nous a procuré une satisfaction commune.

Adieu cher monsieur, écrivez-moi le plus souvent possible, et conservons l'habitude d'une douce communication de sentiments et d'idées. Je vous embrasse.

Maine Biran

P.S. Avez-vous reçu deux lettres timbrées de Toulouse à votre adresse qui m'ont été renvoyées de Paris ?

- (1) Le correspondant de Biran s'appelle Jean Edmond Géraud, bien qu'il figure en général avec le prénom d'Edmond Géraud. (Note de l'éditeur).

Lettre 11

A Saint-Sauveur, le 18 juillet 1816.

J'ai reçu ici, mon cher monsieur, et par le dernier courrier seulement, la lettre que vous m'aviez adressée à Grateloup. Je suis fâché qu'elle ait fait un si long voyage, puisque j'ai eu plus tard une nouvelle bien agréable et qui ne pouvait arriver assez tôt au gré de mon impatience. Je ne saurais vous exprimer le plaisir que vous m'avez fait en m'apprenant que votre affaire était arrangée comme nous le désirions. La lettre de M. d'Harbouville, dont l'amabilité surpasse toutes mes espérances, ne nous laisse plus de doute ni d'inquiétudes, et rien ne trouble plus la pure satisfaction que j'éprouve en pensant que j'ai contribué à améliorer le sort d'un ami, sans le détourner de sa carrière, sans faire violence à ses goûts, à ses habitudes, à sa destination naturelle. Oui, mon cher monsieur, je vous connais bien, et je vous juge d'après moi ; il n'y a pas de place au monde, telle avantageuse et brillante qu'elle soit, qui puisse détourner un ami des Lettres de la perte de temps, de la liberté d'esprit, des doux loisirs et de l'indépendance... Je vous crois bien quand vous m'assurez que vous n'enviez pas le sort de M. de Luvillé ; assurément vous êtes plus heureux que lui, et il faut déplorer le sort de tout homme de lettres qui est condamné à s'enterrer dans la poussière des bureaux... J'y pensais pour vous avec mal au coeur comme un pis-aller, mais je dis en cette occasion comme Pangloss, tout est au mieux.

Je suis disposée à le sentir ainsi, depuis que je suis dans les montagnes, dégagé de ma lourde chaîne, affranchi de tous les liens de devoirs, d'affaires, de visites, de clientèle, etc. Je commence une vie toute nouvelle. Je suis calme, heureux d'exister, en mettant de côté tout souvenir, toute prévoyance. Je me baigne, je cours à pied et à cheval. Je respire l'air pur des montagnes. J'admire le grand et somptueux tableau qui frappe mes yeux pour la première fois ; je me livre sans diversion à tous les sentiments qu'il fait naître. Je pense peu pour sentir davantage, ou je me borne à recevoir les idées qui viennent sans aller les chercher, sans m'imposer aucun effort ni contrainte. Je suis volontairement étranger au monde politique, et j'en fais abstraction autant que je le puis. Voilà ce que j'appelle vivre. Oh ! pourquoi n'êtes-vous pas ici avec moi, nous nous dédommagerions ensemble des dix cruels mois que nous avons passé côte à côte.

Je voudrais bien prolonger mon séjour ici, mais il faudra quitter Saint-Sauveur le 10 août. Je compte m'arrêter quelques jours à Toulouse, et être à Bordeaux vers le 20 août. Vous contribuerez beaucoup au plaisir que j'aurai à faire une petite station dans votre bonne ville. Ma femme est bien touchée de ce que vous dites d'aimable pour elle.

Aussitôt que nous arriverons à Bordeaux, vous le saurez. J'espère avoir de vos nouvelles auparavant, et d'une manière plus directe. Vous savez que l'ami Durand est de retour à Bergerac depuis le commencement du mois. Il arriva à Périgueux le jour même que je partais de Bergerac. Nous sommes chanceux pour nous fuir..

Adieu cher monsieur et bon ami. Vous connaissez mes sentiments pour vous ; ils sont invariables à jamais. Je vous embrasse de tout coeur.

Maine Biran

P.S. Mille choses affectueuses de notre part à votre chère famille. Je suis bien heureux d'avoir pu obliger à si peu de frais l'excellent M. Bergeret. Je voudrais bien être à portée de leur rendre quelque service plus essentiel.

Mon fils a quitté Paris pour aller à Versailles avec Ducluzeau ; je n'ai pas eu de ses nouvelles depuis que je suis ici.

Lettre 12

Saint-Sauveur, le 6 août (1816).

J'ai reçu, mon cher monsieur, votre dernière lettre du 25 juillet. Elle a ajouté encore au plaisir que m'avait fait la précédente. Je me complais dans la pensée qu'une famille si bonne et si intéressante trouve du moins aujourd'hui quelque dédommagement à son ancienne fortune, et quelque consolation à des revers cruels. Vous savez mieux que personne que le bonheur n'est pas l'apanage exclusif, ni même l'attribut de la sécurité pour l'avenir, et autant que possible «l'aurca mediocritas».

J'aurai un bien grand plaisir de trouver à Bordeaux M. Lainé jeune, mais j'ai lieu de craindre que son voyage ne soit retardé par la terrible maladie de son fils. Je n'ai pas changé de projet depuis ma dernière lettre. Je vais dire adieu à Saint-Sauveur dans cinq à six jours. Je vais aller passer avec ma femme une semaine à Bagnères, et je serai à Bordeaux du 20 au 23 de ce mois.

Je réserve pour nos conversations les détails sur mon voyage et mon séjour dans les montagnes, où j'ai recueilli une foule de sensations et d'idées nouvelles. Je serais parfaitement satisfait de ce voyage, si ma femme emportait une meilleure santé, mais il me reste beaucoup à désirer sous ce rapport.

Je serai charmé de trouver près de vous notre ami Durand et M. Bajac ⁽¹⁾ dont je n'ai pas perdu le souvenir. Si vous écrivez à Durand, engagez-le à être exact au rendez-vous afin que nous puissions nous rencontrer en bon lieu, une fois au moins en la vie.

Adieu mon cher monsieur, je suis impatient de vous embrasser, de causer avec vous d'une multitude de choses et de vous renouveler l'assurance de tous mes sentiments.

Maine de Biran

Veillez dire de ma part à votre famille les choses les plus affectueuses ; ma femme me charge de vous remercier de votre aimable souvenir.

M. Lavigne doit être maintenant de retour à Bordeaux avec sa famille. Rappelez-moi, je vous prie, à son bon souvenir ; il est parti d'ici précipitamment et je n'ai pas songé à acquitter avec lui une petite dette. Je compte bien le voir à mon passage.

(1) Sans doute de Castelbajac. (Note de l'éditeur).

Lettre 13

Grateloup, le 18 septembre (1816).

Votre lettre du 12, mon cher monsieur, m'a fait un extrême plaisir, inquiet de l'état où je vous avais laissé en quittant Bordeaux.

Je m'empressai à mon retour de demander de vos nouvelles à M. Lavigne, qui était le plus à portée de m'en donner. Je prévoyais bien que M. votre frère ne ferait pas un long séjour à Bordeaux, ou qu'il serait trop occupé pour me tenir exactement au courant des nouvelles que j'avais besoin de recevoir promptement. Enfin, vous voilà, Dieu merci, grand garçon et en état d'écrire vous-même votre bulletin, et d'adresser à vos amis des certificats de vie officiels. Je ne suis pas étonné que votre convalescence soit un peu longue. Je vous avoue franchement... aujourd'hui que j'avais craint que son commencement même ne fut plus éloigné, car je sais (...) ⁽¹⁾

J'ai reçu l'avis d'un marchand de cheminées de marbre de Bagnères qu'une caisse à l'adresse de M. Gérard, Pavé des Chartrons, serait à Bordeaux le 15 ou le 16 septembre. J'avais prévenu M. votre frère de cet envoi, en le priant de retirer la caisse et de me l'expédier à Bergerac par bateau, mais comme l'adresse paraît avoir été mal mise, je crains qu'il n'y ait eu quelque quiproquo et que la caisse ne soit égarée. Je vous prie de faire prendre à cet égard quelques informations au roulage et de veiller, en l'absence de M. votre frère, à l'expédition prompte pour Bergerac.

J'avais hier à dîner l'ami Durand ; je lui communiquai votre lettre, nous avons parlé de vous... Adieu mon cher monsieur, recevez l'assurance de tous mes sentiments.

Maine Biran

P. S. Veuillez offrir nos affectueux compliments à madame votre belle-soeur. Nous conservons, ma femme et moi, le souvenir reconnaissant de toutes les bontés et attentions qu'elle a eues pour nous pendant notre séjour à Bordeaux. Ne m'oubliez pas auprès de M. votre frère. Suzette vous fait tous ses compliments.

(1) Lacune dans le manuscrit (Note de l'éd.).

Lettre 14

Paris, 10 novembre (1816)

J'ai été bien lent à répondre, mon cher monsieur, à votre bonne lettre du 24 octobre. J'ai pourtant pensé souvent à vous dans cet intervalle, mais vous savez comment le temps passe à Paris, combien de choses à faire à chaque instant de la journée, et quel ahurissement résulte de cette diversité d'objets qui vous assaillent à la fois. Ce qui est vrai pour tout le monde à peu près l'est surtout pour moi dans la position où je me suis trouvé en arrivant ici. Nommé conseiller d'Etat dès le lendemain sans m'y être attendu, et par un acte spontané de la bonté du roi, qui m'a touché jusqu'au fond de l'âme, j'ai dû songer à l'instant à remplir les devoirs de toute espèce que m'imposait mon nouvel état. Et cependant il a fallu vacquer jusqu'à ce moment aux affaires courantes de la questure, et m'agiter encore dans ce tourbillon où vous m'avez vu combien de fois. J'ai maudit cette étoile qui m'entraînait malgré moi dans une sphère si éloignée de mes goûts, de mon caractère, de mon instinct ! Combien j'ai regretté le calme, l'indépendance et l'air pur des montagnes où j'ai coulé cet été des moments si doux...

Je vais enfin sortir de mon pandemonium, et quoique les affaires dont je suis chargé au comité de l'Intérieur exigent une grande partie de mon temps, je pourrai du moins travailler paisiblement dans mon cabinet, et m'entendre avec moi-même.

Je vous parle de moi et de mes impressions avec l'abandon de confiance qu'on n'excuse qu'avec ses amis. Je voudrais pouvoir vous dire quelque chose de bon et de consolant pour vous-même ; mais, comme vous l'avez très bien senti et dit, tout est si incertain et si vague dans l'avenir, qu'on ne peut rien résoudre, rien demander.

Je suis à peine assis, je n'ai pas eu le temps de parler de rien en particulier avec le ministre ; j'ignore quelle sera la possibilité, la bonne volonté. Mais je crois ne pas avoir besoin de vous assurer de mon dévouement, et de tout le zèle d'une tendre amitié dans l'occasion.

Adieu. Je fais des vœux pour votre bonheur qui ferait partie du mien, et suis de coeur tout à vous.

Maine Biran

J'ai entrevu M. Delaville chez le ministre, et me suis acquitté près de lui de votre commission ; il m'a parlé de vous avec toute l'effusion de l'amitié. Je ne crois pas que sa place lui convienne beaucoup. MM. de Laroque ⁽¹⁾ et Vassal ⁽²⁾ sont toujours à Paris ; le premier a obtenu enfin une superbe place : il est receveur particulier au Havre et va se marier.

Mon fils vous fait mille compliments. Veuillez dire pour moi les choses les plus affectueuses à madame Géraud et à monsieur votre frère.

(1) Il s'agit de M. de Sans de Laroque de Mons, cité dans le *Journal*, éd. Gouhier, I, 225. (Note de l'éditeur).

(2) Il y a plusieurs de Vassal, cf. *Journal*, éd. Gouhier, III, 314. (Ibid.).

Lettre 15

Paris, le 18 décembre 1816.

Malgré les occupations nombreuses et variées qui m'absorbent, mon bon monsieur, je ne vais pas différer plus longtemps ma réponse à votre lettre du 27 novembre. Je suis pressé de vous rassurer sur les craintes qu'a pu vous donner le changement de directeur général des Postes. J'ai partagé vos regrets au sujet de M. d'Herbouville ⁽¹⁾, mais puisque des raisons politiques et administratives ont déterminé son remplacement, nous ne pouvons nous plaindre du choix de M. de Mézy ⁽²⁾ son successeur. Je connaissais déjà ce nouveau directeur ; il est particulièrement lié avec plusieurs de mes amis. J'ai été le voir chez lui depuis votre lettre ; il m'a assuré que malgré toutes les demandes dont il est accablé de la part de tous les employés des Postes destitués par son prédécesseur, il laissera les choses dans l'état où il les trouve pour ne pas faire une révolution nouvelle. Le ton bien déterminé qu'avait M. de Mézy en me donnant cette assurance aurait suffi pour éloigner toute crainte d'un changement à votre sujet, mais je n'ai pas voulu que ce directeur ignorât l'intérêt particulier que je prends à l'inspecteur de la Charente, la part que j'avais eu à sa nomination et tout le mérite du remplaçant de M. Magneu. J'ose vous donner la certitude que toutes les tentatives de ce dernier pour recouvrer la place qu'il a justement

perdue seront vaines. Ainsi dormez tranquille à cet égard et comptez toujours sur le souci bien sincère que j'ai de vous donner, ainsi qu'à votre chère famille, des preuves constantes de mon dévouement et de mes sentiments affectueux les plus distingués.

Maine de Biran

Ecrivez-moi quand vous pourrez, mais croyez que je n'oublie pas ici ce qui vous touche personnellement. J'écrirai à M. Costallat ⁽³⁾ à Bagnères : il serait pressant de le prévenir que vous avez les fonds à sa disposition.

- (1) Marquis d'Herbouville, préfet de l'Empire, pair en août 1815 et directeur général des Postes. (Note de l'éd.).
 (2) Duplex de Mézy. Nommé directeur général des postes le 13 novembre 1816. (Note de l'éd.).
 (3) Manufacturier de Bagnères de Bigorre. (Note de l'éd.).

Lettre 16

Paris, le 4 avril 1820.

J'ai bien tardé à vous répondre, mon cher monsieur, mais j'aurais voulu que ma lettre ne fut pas de pure forme, et qu'elle vous portât quelque chose de mieux qu'une simple assurance de l'intérêt bien sincère que je n'ai cessé et ne cesserai jamais de prendre à toutes vos recommandations.

Le paquet que vous m'adressiez en faveur de M. Lacaze a éprouvé de longs retards à la poste. Il fut remis d'abord à mon portier taxé 3 francs et non timbré. Ne connaissant pas l'écriture, je refusai de le recevoir, et dix jours après l'administration des Postes me le renvoya sans frais, en me faisant des excuses, etc. Quoique la leçon n'eût pas été inutile, j'ai été fâché du délai dans l'intérêt de votre ami.

Cependant rien n'est perdu pour le succès de la commission que vous m'avez donnée. J'en ai parlé aux députés de la Gironde ; tous sont disposés favorablement pour M. Laroze et déplorent l'injustice dont il est victime, mais je voudrais que ce sentiment fut plus actif. J'ai parlé déjà trois fois à MM. Dussane, Monbrun et Pontet des démarches à faire dans l'intérêt de leur compatriote. Je pensai qu'ils feraient eux-mêmes l'apostille et qu'après l'avoir signée, ils se réuniraient à moi pour remettre la pétition au ministre, en l'appuyant de leur témoignage, etc. Mais il paraît que ces MM. entendent me laisser tout le soin de cette affaire ; toute leur assistance se bornera à mettre leur nom au bas de l'apostille qu'ils m'ont prié de rédiger, et dont je devrais poursuivre l'effet près du ministre des Finances. Je m'acquitterai sans peine de cette commission ; je crains seulement que mes démarches isolées soient beaucoup moins efficaces que ne l'auraient été celles des dépu-

tés de la Gironde parlant avec intérêt pour un de leur compatriote, dans une affaire qu'ils connaissent plus exactement que moi qui y suis étranger. Quoiqu'il en soit, je ferai dans cette occasion tout ce qui sera en mon pouvoir. M. Laroze sera informé du résultat par M. Dussanier-Fombrune.

J'ai remis la lettre à M. de V(...); il ne faut pas compter sur son assistance; les convenances de sa position mettent seules des bornes à son désir d'obliger.

Adieu, cher monsieur, je m'abstiens de vous parler d'autre chose que du sujet de votre lettre, mais quelque prix que j'attachasse à une correspondance amicale et confidentielle avec vous, je suis réduit à me sevrer de ce plaisir, comme tant d'autres. Je mène ma triste vie! Vous pouvez vous en faire une idée, et je suis certain que nous nous entendons parfaitement sans l'intermède de la parole et de l'écriture. Votre ami tout dévoué pour la vie.

Maine de Biran

P. S. Veuillez me rappeler au bon souvenir de M. votre frère et de vos aimables neveux.

G. R.D.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Aux confins du Périgord-Agenais: éléments de géographie historique

par François BORDES

Les études portant sur des zones de marge de territoires se présentent souvent pour les chercheurs comme des casse-têtes d'une incroyable complexité. Les traditions culturelles ou économiques, les spécificités géographiques ou géologiques, parfois les hasards de l'histoire, sont autant d'éléments dont l'on doit tenir compte pour comprendre les imbrications de pouvoirs et les luttes d'influence dont ces régions frontalières ont été le théâtre. Encore faut-il s'y retrouver dans l'écheveau administratif progressivement mis en place par les autorités civiles ou religieuses depuis le Moyen Age, car une bonne connaissance des institutions et de leur ressort induit la localisation des sources d'archives nécessaires à toute recherche.

I. Les divisions ecclésiastiques

La zone qui nous intéresse, frontière entre les actuels départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, a été soumise très tôt aux avatars liés d'une part à l'expansionnisme des ordres réguliers, et d'autre part au développement d'une administration ecclésiastique séculière de plus en plus structurée.

Dès le XI^e siècle, un grand nombre de paroisses agenaises dépendait ainsi du monastère de Saint-Sauveur de Sarlat, grâce à une poli-

tique de cession poursuivie par les évêques d'Agen et symbolisée, à chaque nouvelle investiture, par le cadeau d'une mule blanche que l'abbé de Sarlat était tenu de faire à l'évêque qui prenait ses fonctions. Mais d'autres abbayes essaïmaient alors, comme Saint-Géraud d'Aurillac, et dès lors, nous assistons aux premiers conflits liés à la collation des bénéfices et surtout aux revenus qui en découlaient. Entre 1122 et 1179, par exemple, le légat du pape dut intervenir pour régler le différend entre les abbés de Sarlat et d'Aurillac concernant l'église de Polinac, proche du Château de Montaut ⁽¹⁾, qui revint à ce dernier, de même que celle de Marcillac, sur la paroisse voisine de Bournel ⁽²⁾.

La création par le pape Jean XXII, en 1317, du diocèse de Sarlat par démembrement de celui de Périgueux nous fournit aussi de nombreuses originalités, qui résident essentiellement dans l'annexion à la mouvance périgordine d'un ensemble important de paroisses agennaises⁽³⁾, dont voici la liste :

Archiprêtre de Bouniagues	Archiprêtre de Capdrot	Archiprêtre de Flaageac
Bournel (avant 1556) (1)	Le Rayet (1)	Agnac (4)
Cahuzac (3)	Mazières (1)	Queyzaquet (4)
Castillonès ⁴ (3)	Monseyroux (Le Rayet) (1)	Saint-Macaire (4)
Cavare (3)	Pariset (1)	Saint-Nazaire (4)
Dondrac (1)	Parranjuet (1)	
Doucyne (3)	Rives (1)	
Douzains (3)	Saint-Chaliès (Blanquefort) (2)	
Ferrensac (3)	Saint-Martin-du-Dropt (1)	
Gassac (Cahuzac) (3)	Saint-Sibournet (1)	
Lalanduse (3)	Tourlas (1)	
Naresse (Mazières-Naresse) (1)		
Queyssel (4)		
Saint-Dizier (Carvac) (3)		
Saint-Front (Saint-Quentin) (3)		
Saint-Grégoire (3)		
Saint-Martin-Fransfort (Ferrensac) (3)		
Saint-Quentin-du-Dropt (3)		

(1) canton de Villeréal ; (2) canton de Fumel ; (3) canton de Castillonès ; (4) canton de Lauzun.

Nous ne rentrerons pas ici dans le détail des collations de bénéfice pour lesquelles les articles cités en note donnent de très précieux

(1) Montaut, cant. de Villeréal, Lot-et-Garonne.

(2) Marcillac, comm. de Montaut, cant. de Villeréal, Lot-et-Garonne. Sur toute cette affaire, voir Deimas (A.). «Un litige aux confins du Périgord et de l'Agenais entre Sarlat et Aurillac (1122-1179)», dans *Revue Mabillon*, tome LXI (1938), n°311-312, p. 321-337.

renseignements. Parallèlement, les paroisses de Notre-Dame-de-Biron⁽⁵⁾, Vert⁽⁶⁾ et Bertis⁽⁷⁾ appartenaient au diocèse d'Agen.

Cette répartition⁽⁸⁾ resta la même jusqu'au Concordat de 1801, qui instaura une nouvelle organisation géographique des diocèses. Celui d'Agen fut ainsi augmenté des paroisses du nord de Villeréal, Castillonès et Lauzun qui dépendaient auparavant de l'évêché sarladais, mais également diminué des églises de Saint-Pierre-de-Vert et de Saint-Jean-de-Bertis, qui furent normalement rattachées au diocèse de Périgueux. La carte ecclésiastique collait enfin avec la carte administrative.

II. Divisions politiques et judiciaires

La même complexité se retrouve lorsque l'on aborde l'analyse du ressort des institutions féodales ou administratives de cette région⁽⁹⁾.

Si l'on part de l'ouest, nous trouvons tout d'abord la terre d'Eymet⁽¹⁰⁾ qui, avant qu'Alphonse de Poitiers n'y fonde une bastide, dépendait de la châtellenie de Lauzun⁽¹¹⁾, et ressortissait, comme celle-ci, au siège du sénéchal comtal d'Agenais établi à Marmande. Par la suite, la bastide et son territoire furent considérés, du point de vue politique et administratif, comme faisant partie de l'Agenais et suivirent donc le sort du comté de Toulouse, uni au domaine royal à la mort d'Alphonse de Poitiers. Mais après le traité d'Amiens, en 1279, ils en furent distraits, au même titre que tous les territoires situés hors des limites du diocèse d'Agen (Villefranche-du-Périgord par exemple).

La seigneurie de Cahuzac⁽¹²⁾, plus à l'est, possédait les droits de haute justice sur des paroisses de l'Agenais, mais également sur certaines de la sénéchaussée de Bergerac (Cadelech, Falgueyrat, Saint-Aubin, Saint-Capraise, Saint-Perdoux⁽¹³⁾).

- (3) Voir à ce sujet les travaux de l'abbé R. Bernart, «Organisation des deux diocèses du Périgord (Périgueux et Sarlat)» dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, tome I, 1874, p. 341-389 et tome III, 1876, p. 226-244 (avec deux cartes), et surtout de A. Dolmas, «Pouillé de diocèse de Sarlat d'après une pancarte de 1340», dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, tome CX, 1933, p. 13-31 (avec une carte). On pourra également étudier avec intérêt les cartes du diocèse de Sarlat réalisées par le chanoine Tarde en 1624-1625 et par le géographe Sanson un siècle plus tard.
- (4) Castillonès, de même que Doueyne, relevaient par moitié ou en alternance des évêques de Sarlat et Agen.
- (5) Cant. de Monpazier, Dordogne.
- (6) Vert-de-Biron, cant. de Monpazier, Dordogne.
- (7) Comm. de Biron, cant. de Monpazier, Dordogne.
- (8) Mis à part la paroisse de Bournel qui existe dans la pancarte de Sarlat en 1317 et 1340 mais disparaît de celle de 1556.
- (9) Pour cette étude, j'ai largement puisé dans l'oeuvre de mon regretté confrère J.P. Laurent, *Géographie historique du Périgord du milieu du XIIIe siècle à la fin du XVIe siècle. Les châtellenies périgourdines*, Paris, 1948, dactyl. (Thèse d'Ecole des Chartes)...
- (10) Ch.-I. cant., Dordogne.
- (11) Ch.-I. cant., Lot-et-Garonne.
- (12) Cant. de Castillonès, Lot-et-Garonne.
- (13) Cadelech et Saint-Aubin : Saint-Aubin-de-Cadelech, cant. d'Eymet ; Falgueyrat, cant. d'Issigeac ; Saint-Capraise-d'Eymet, cant. d'Eymet ; Saint-Perdoux, cant. d'Issigeac, Dordogne.

Tout près de là, une partie des paroisses de Cavarc et Doudrac⁽¹⁴⁾ dépendait au XVII^e siècle de la bastide-châtellenie de Roquepine⁽¹⁵⁾.

Enfin, l'on trouvait la terre de Biron, qui se présente comme un excellent exemple de l'imbrication des pouvoirs sur une zone frontrière restreinte. Au XIII^e siècle, une grande partie de cette châtelainie se situait en Agenais et ressortissait donc du sénéchal comtal d'Agenais et de Quercy, et cette situation perdura malgré les troubles de la période suivante. C'est ainsi qu'au milieu du XIV^e siècle, les paroisses de Saint-Martin-de-Villereal, Parranquet, Saint-Cernin-de-Biron (Vergt-de-Biron), Saint-Cassien⁽¹⁶⁾, et Tourliac⁽¹⁸⁾, bien que dépendant du diocèse de Sarlat, voyaient leurs affaires portées devant le bayle de Villereal⁽¹⁸⁾. En 1344, cependant, le sire de Biron obtenait de Philippe IV une exemption totale du sénéchal d'Agenais et l'union de toute sa terre dans le ressort du sénéchal de Périgord. Mais cette décision eut du mal à être appliquée et, à la fin du XV^e siècle, seule une faible partie de la châtelainie, la zone périgordine, était du ressort du sénéchal de Périgord à Domme, puis de celui de Sarlat. On peut alors s'expliquer plus aisément que l'on retrouve aux Archives départementales du Lot-et-Garonne certains minutiers de notaires de Biron et de La Capelle-Biron⁽¹⁹⁾ ayant officié du milieu du XVI^e siècle à la veille de la Révolution.

III. La formation du département

Il ne s'agit pas de refaire ici l'excellent travail de R. Villepelet⁽²⁰⁾, que complète utilement pour notre sujet l'article de L. Desgraves⁽²¹⁾, mais plutôt de rappeler les affaires locales qui ont marqué la mise en place de la nouvelle organisation administrative.

C'est le 17 janvier 1790 que furent fixées les limites entre les deux départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, par un document qui énumérait d'un côté les paroisses formant les confins du département du Périgord (la Dordogne n'existait pas encore) et de l'autre celles des confins du département d'Agen. Le différend le plus sérieux porta sur la paroisse de Cavarc, qui avait été attribuée au Périgord, puis rattachée au canton d'Issigeac, district de Bergerac. Il faut savoir qu'avant la Révolution, et, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, elle

(14) Cavarc, cant. de Castillonès ; Doudrac, cant. de Villereal, Lot-et-Garonne.

(15) Comm. de Sainte-Radegonde, cant. d'Issigeac, Dordogne.

(16) Cant. de Monpezier, Dordogne.

(17) Cant. de Villereal, Lot-et-Garonne.

(18) Ch.-l. de cant., Lot-et-Garonne.

(19) Cant. de Monflanquin, Lot-et-Garonne.

(20) Villepelet (R.), *La formation du département de la Dordogne. Etude de géographie politique*, Périgueux, 1908, en particulier p. 29-32 et 79-81.

(21) Desgraves (L.), «Les contestations entre la Dordogne et le Lot-et-Garonne au moment de la formation des départements (1790-1793)», dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, tome LXXV (1946), p. 80-86.

dépendait pour partie de la justice de Castillonès, et donc de la sénéchaussée d'Agenais, pour partie de celle de Sarlat et enfin de celle de Bergerac, et c'est à cette dernière qu'elle fut rattachée après 1750. Elle relevait également, dans le domaine fiscal, à la fois de l'élection de Sarlat et de celle d'Agen. Le conflit dura près de trois ans, et ce n'est que le 25 juillet 1793 que la Convention nationale décréta la réunion de Cavarc au district de Lauzun, dans le Lot-et-Garonne, selon les vœux des habitants et la tradition culturelle et commerciale.

Peut-être moins connues, et portant certainement à moins de conséquence, plusieurs contestations virent le jour à l'occasion de l'établissement dans nos départements du cadastre. C'est ainsi que la délimitation du canton de Duras provoqua une série de problèmes entre les communes de Soumensac⁽²²⁾ et de Sainte-Eulalie-d'Eymet⁽²³⁾, en 1825. En fait, la contestation ne portait que sur quelques parcelles, mais l'intérêt fiscal n'est jamais négligeable. Plusieurs procès-verbaux de délimitation furent successivement dressés, il y eut de nombreuses réunions des conseils municipaux, et un accord fut enfin trouvé en 1828, qui officialisait notamment le ruisseau de la Gangoulège comme frontière départementale dans cette zone. L'ordonnance royale du 15 avril 1829 mit un terme à ce conflit local.

La vérification du cadastre lot-et-garonnais en 1845 posa de nouveau quelques petits problèmes, en particulier entre les communes de Tourliac⁽²⁴⁾ d'un côté et Rampieux et Saint-Cassien⁽²⁵⁾ de l'autre, et entre Vergt-de-Biron⁽²⁶⁾ et ses voisines agenaises de Saint-Martin et Devillac⁽²⁷⁾, mais un arrangement fut rapidement trouvé⁽²⁸⁾.

Mon étude ne serait cependant pas complète si je n'évoquais en conclusion la richesse et l'intérêt pour nous de la série S de nos archives, que ce soit celles de la Dordogne ou celles du Lot-et-Garonne. Elle regroupe en effet les dossiers concernant toutes les voies de communication, les travaux publics et les transports. On y trouvera ainsi des dossiers fort riches touchant à la navigation sur le Dropt ou bien encore à la création de lignes ferroviaires Paris-Agen (le tronçon de Périgueux à Paris fut ouvert le 3 août 1863), Marmande-Bergerac (ouverte en 1886) ou Bordeaux-Eymet (ouverte en 1899).

F. B.

- (22) Cant. de Duras, Lot-et-Garonne.
 (23) Cant. d'Eymet, Dordogne. Le dossier de cette affaire se trouve aux Archives départementales de la Dordogne, 1 M 21.
 (24) Cant. de Villoréal, Lot-et-Garonne.
 (25) Rampieux, cant. de Beaumont ; Saint-Cassien, cant. de Monpazier, Dordogne.
 (26) Cant. de Monpazier, Dordogne.
 (27) Cant. de Villoréal, Lot-et-Garonne.
 (28) Arch. dép. de la Dordogne, 1 M 21.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Jean Rey : Un précurseur de Lavoisier - Formation et circulation des idées scientifiques de Jean Rey à travers une relecture de ses *Essays* (1630), par Nicole Le Bouvier Alléaume. Thèse pour le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, Bordeaux II, n° 2. 115 F, 4 ill.

Les lecteurs habituels de notre *Bulletin* connaissent certainement le médecin du Bugue Jean Rey sur lequel Mme Sadouillet-Perrin a naguère apporté d'utiles éclaircissements biographiques (*B.S.H.A.P.* 1975 CII, 229-238) et qu'elle a fait revivre dans un intéressant roman historique (*Un médecin chez les maîtres de forge du Périgord : Jean Rey*, Périgueux, Pierre Fanlac, 1976). On sait que répondant à la sollicitation de l'apothicaire bergeracois Jean Brun qui avait observé après d'autres que l'étain augmente de poids quand on le calcine, Jean Rey, en 1630, montra pour la première fois que l'air était impliqué dans ce phénomène.

C'est à cette étape importante pour l'histoire des sciences que s'est attachée Mme Le Bouvier Alléaume dans la thèse qu'elle vient de soutenir devant la faculté des Sciences pharmaceutiques de Bordeaux. Rappelant qui était Jean Rey, montrant qu'elle a été sa formation scientifique et de quelles influences il a bénéficié, elle effectue une relecture scientifique des *Essays sur la recherche de la cause pour laquelle l'estain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine*. On perçoit ainsi que la démonstration de Rey ne s'appuie pas sur des arguments d'autorité empruntés aux auteurs anciens, mais que c'est par une logique rigoureuse fondée sur le raisonnement, l'observation et l'expérimentation qu'il prouve l'intervention de l'air. Avec la même démarche critique, il prend nettement position en faveur de la pesanteur de l'air, opinion nouvelle pour son époque. Enfin il remarque la capacité limitée du métal à fixer l'air, observation également novatrice qui débouchera plus tard sur la notion de stoechiométrie. Pourtant Rey ne va pas jusqu'à admettre une combinaison chimique entre l'air et le métal, restant à la conception d'un mélange entre ce dernier et l'air "espaissi par la chaleur".

Mme Le Bouvier Alléaume examine ensuite la diffusion de l'oeuvre de Jean Rey, principalement par le canal du père Mersenne et de Jean Brun, montrant en particulier comment les idées scientifiques du médecin périgordin ont pu pénétrer en Angleterre et y être connues de Robert Boyle, de Robert Hooke et de John Mayow ; leur influence sur Segner en Allemagne, Lomonosov en Russie et Beccaria en Italie est également abordée.

Après une période d'oubli, l'oeuvre de Rey est redécouverte par l'apothicaire militaire Pierre Bayen à l'occasion de ses travaux sur les oxydes de mercure. Il la fait connaître au monde savant quelques semaines après que Lavoisier ait fait lecture en séance publique à l'Académie des sciences de son

mémoire sur la calcination de l'étain. Lavoisier redécouvre en termes voisins les idées que Jean Rey avait déjà exprimées pour la première fois en 1630. Il les portera certes plus loin en les généralisant aux métalloïdes et en ruinant définitivement la théorie du phlogistique de Stahl.

Depuis l'édition originale des *Essays*, l'ouvrage de Jean Rey a fait l'objet de six rééditions entre la fin du XVIIIe siècle, et le milieu du nôtre. On mesure ainsi combien les historiens des sciences ont pris en considération le caractère novateur des idées de Jean Rey à son époque. Ces éditions successives sont toutes épuisées et les *Essays* restent de nos jours difficilement accessibles pour qui s'intéresse à eux. Emettons le vœu qu'en cette fin du XXe siècle, une nouvelle édition de ce texte important puisse voir le jour. Il ne saurait être mieux introduit que par l'excellente étude de Nicole Le Bouvier Alléaume.

Guy Devaux *

* Professeur au laboratoire de pharmacie chimique et chimie thérapeutique de l'Université de Bordeaux II

Notre ami Emmanuel Payen

par Jacques LAGRANGE

La toiture de l'église de Parcoul, paroisse du Périgord ouest, menaçait ruine. L'architecte tenait à le constater de *visu*, afin de prendre les dispositions d'urgence qui s'imposaient. Les plus efficaces et les moins obérantes pour les finances de chacune des collectivités responsables. L'adjoint au maire de la commune, M. Jean-Pierre Morcau était présent, appréciant les conseils judicieux de l'homme de l'art.

Depuis huit années il est vrai, l'architecte des Bâtiments de France pour la Dordogne, Emmanuel Payen chef du Service départemental d'architecture, sait faire partager avec tous ce sens de la sauvegarde du patrimoine qui demeure inné en lui.

Soudain la toiture de l'église cède sous les pas des hommes et sous les épreuves des siècles. Le fracas est sinistre. Des décombres on s'empresse de dégager les corps ensevelis. Il est trop tard. Le souffle d'Emmanuel Payen, 42 ans, l'a quitté. Son compagnon de visite va s'en tirer.

Dès sa prise de fonction à Périgueux, Emmanuel Payen avait tenu à saluer notre Compagnie. C'était lors de notre séance du 2 septembre 1987, il venait de succéder à Jean Beauchamps à la tête du Service d'architecture et, comme ses prédécesseurs, il était entré dans notre Société. Il y fut salué comme il convient.

Les "Monuments historiques", comme il se disait encore, les bureaux tout au moins, venaient de prendre place dans l'hôtel Estignard, rue Limogeanne à Périgueux. La ville, propriétaire de cet édifice des plus remarquables, avait accepté de loger l'un des services de l'Etat, des plus nécessaires et des plus précieux, pour veiller au respect du caractère propre à une cité ancienne heureusement sauvegardée.

Emmanuel Payen s'attela avec méticulosité, mais de tout son coeur, à cette mission redoutable et parfois périlleuse pour un fonctionnaire.

Par la suite, nous le côtoyâmes à nos réunions mensuelles, lorsque ses engagements le lui permettaient. Discrètement, il prenait place au fond de notre salle de réunions. Ses interventions étaient toujours appréciées par leur pertinence, leur justesse et leur sens pédagogique remarquable. Souvent il intervenait dans nos débats, pour nous faire partager son enthousiasme sur les prochaines restaurations de la halle de Belvès ou de l'église de Montagnac-d'Auberoche.

Emmanuel Payen possédait l'art de faire comprendre en peu de mots judicieusement choisis, l'invisible à nos yeux. Dans notre *Bulletin* (t. CXVIII, année 1991, pp. 349-359, ill.) il avait introduit un article essentiel sur les techniques de restauration des décors peints à l'intérieur des églises, associant l'excellent travail du restaurateur Christian Morin au souci qu'il avait de préserver le patrimoine.

En octobre 1994, il avait reçu le congrès des architectes des Bâtiments de France à Sarlat. A cette occasion, il avait développé le deuxième programme de travaux qu'il lançait dans cette cité, l'une des premières à avoir bénéficié d'un classement en secteur sauvegardé. Puis, il avait conduit ses confrères jusqu'à une humble place de la vieille ville et leur avait dévoilé une plaque commémorative. Ainsi, il rendait un nouvel et juste hommage à l'un des grands de la profession Yves-Marie Froidevaux, notre ancien et regretté collègue.

Le vendredi 12 janvier, en l'église de La Montjoie, en Agenais, la famille, ses amis du pays et des membres de notre Société, conduits par notre président P. Pommarède, lui rendirent l'hommage de ses fidèles. Le lendemain, samedi, en la cathédrale Saint-Front de Périgueux, autour du ministre Jean-Jacques de Péretti, maire de Sarlat, accompagné du préfet de la Dordogne, les corps constitués s'associaient à la douleur de la famille.

Emmanuel Payen laisse une veuve, architecte des Bâtiments de France elle aussi, et quatre enfants, de 16 à 10 ans. Dans nos condoléances offertes, nous ne saurions oublier ses collaborateurs de la rue Limogeanne. Que chacun en soit convaincu ; les membres de la SHAP garderont de leur mari, leur père, leur patron, le souvenir d'un homme sincère, honnête, précis, convaincu et aimé de ceux qui eurent la joie de le connaître véritablement.

J.L.

*
* *

Notre collègue Pierre Garrigou Granchamp a travaillé, comme archéologue, avec Emmanuel Payen. Il a tenu à nous faire part de ses sentiments à son égard.

Emmanuel Payen n'est plus. La nouvelle de son décès, survenu le 9 janvier 1996 a ému et affligé tous ceux qui l'ont connu et rencontré. Il n'est pas indifférent que cette mort accidentelle soit survenue alors qu'il travaillait à une église du Périgord, à laquelle il consacrait toutes les ressources de son talent.

Emmanuel Payen était venu en Périgord en 1987, à sa demande, après un brillant parcours. Né dans une famille d'architectes, diplômé architecte DPLG en 1979, il fut lauréat du concours des architectes des Bâtiments de France en 1980. Après un séjour dans le Gers comme adjoint au chef du Service départemental de l'architecture (SDA), il rejoignit bientôt les Hautes-Alpes, comme chef de service : il déploiera une activité soutenue, animée par son souci de prendre en compte tout le patrimoine, d'organiser sa connaissance et d'y associer ses concitoyens ; en témoigne *Hautes-Alpes, sites et monuments*, important ouvrage de 894 pages édité en 1987 par la Société d'études des Hautes-Alpes.

A partir de 1987, la Dordogne lui offrit un champ rêvé pour accomplir sa vocation.

Fonctionnaire entreprenant et exigeant, sachant faire preuve de grande fermeté quand elle était nécessaire au plein accomplissement d'une mission dont il avait une haute idée, Emmanuel Payen a développé l'ensemble des missions du SDA. C'est ainsi qu'il a su mettre en place, dans un esprit de concertation, une cinquantaine de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAU) : il consacrait beaucoup de son enthousiasme à ces cadres d'action, développés à partir de procédures contractuelles qui devaient dynamiser l'action de tous ; la publication du document d'étude de la ZPPAU consacrée à Brantôme a montré l'intérêt de ces travaux.

Professionnel accompli, Emmanuel Payen était un praticien compétent et innovant. C'est ainsi qu'il assumait la maîtrise d'oeuvre de la halle de Belvès, qu'il fit mener à bien l'assainissement, la consolidation ou la restauration de nombre de châteaux et d'églises, toujours sous le contrôle archéologique, ou qu'il dirigea la réhabilitation d'espaces publics, tels ceux de Sarlat, avec la réintroduction de l'éclairage à gaz, qui contribua à faire attribuer à la capitale du Périgord Noir sa troisième étoile au guide Michelin.

Il consacra aussi plusieurs travaux aux techniques propres à nos terroirs, qui lui tenaient à coeur, depuis une Monographie de la tuile-canal, jusqu'à cette étude sur les volumes et matériaux traditionnels de couverture, "Nos toits dessinent nos paysages" (*Journal du Périgord*, 9, 1991).

Son souci de la coopération entre les services de l'Etat l'avait

conduit à accueillir favorablement l'idée de la participation du 5e chas-seurs à des chantiers de sites et de monuments.

Sa conception pleine du métier le poussait aussi à multiplier les publications et communications destinées à mieux faire connaître le patrimoine ("Saint-Jean-de-Belesme, Lot-et-Garonne", *Revue de L'Agenais*, 1988 ou "Le château de Campagne", *Vieilles demeures en Périgord*, Découverte, 7, 1992) ou à promouvoir sa protection et sa mise en valeur ("Protection et mise en valeur du château et de la tour : le rôle de l'architecte des Bâtiments de France", *Actes du 1er colloque de castellologie*, Flaran, 1983-1985, "Protection et mise en valeur du patrimoine rural en Périgord", *Aménagement et développement touristique*, séminaires franco-espagnols organisés par la Casa Velasquez, 1991, ou "Pour que vive notre patrimoine en Périgord", *Dordogne Nature*, novembre 1994).

Emmanuel Payen marquait ceux qui l'approchaient comme aussi les paysages et les édifices. Il faut l'avoir vu "en situation" dans le secteur sauvegardé de Montpazier pour mesurer le prix d'une action animée par un esprit cultivé, servie par une grande finesse d'analyse et une rigueur technique mémorable, et par une humilité vraie devant la création.

La Compagnie pleure un confrère, le Périgord un enfant adoptif passionné et fier.

Emmanuel Payen a donné sa vie au Périgord et à l'art, un art vivant dans la vie d'aujourd'hui de nos villes et de nos campagnes. Il a donné sa vie pour ce et ceux qu'il aimait.

Retiré bien tôt à l'amour de sa famille, à l'amitié et à l'estime publique, il vit dans les mémoires comme un homme d'action, de coeur et de foi.

P.G.G.

DANS NOTRE ICONOTHEQUE

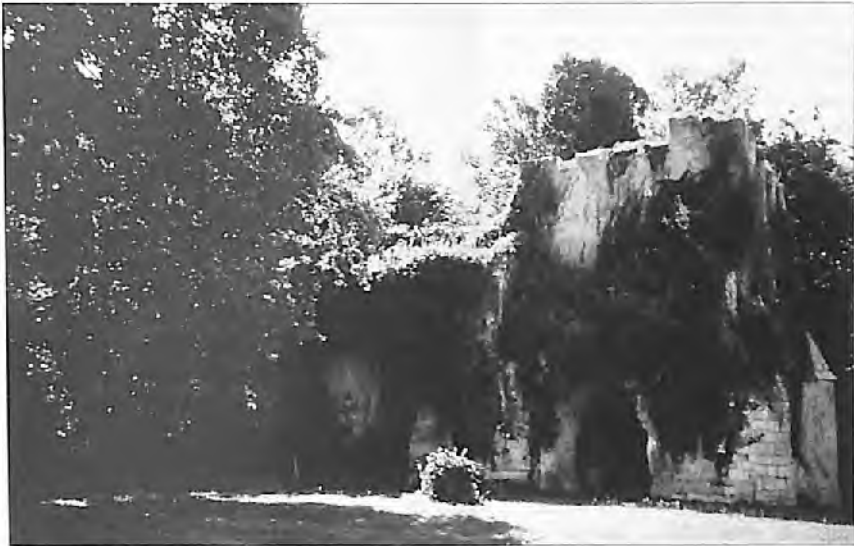
L'ancienne église de Trélissac

par Brigitte et Gilles DELLUC

L'ancienne église de Trélissac, construite au début du XV^e siècle sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption, succédait à une église Saint-Eumache, détruite durant les guerres anglaises et dont on ne connaît pas l'emplacement. Ce grand édifice a fait l'objet d'une notice précise et d'un plan de Jean Secret auxquels nous nous référons (Secret, 1946). Les quelques lignes qui suivent n'ont pas d'autre but que d'accompagner nos photographies, à notre connaissance inédites, de l'édifice.

La nef, à deux travées de 7,40 sur 8 mètres, voûtées d'ogives, et sans transept, loge des chapelles entre des contreforts intérieurs, à la manière du gothique du midi de la France. L'abside polygonale est ornée de trois belles fenêtres à remplage flamboyant, encadrées par quatre colonnes engagées à moulure en hélice, comme à Rouffignac et Chantérac (Secret, 1946, p. 157-159 et plan). A l'ouest, le clocher, un peu plus tardif, érigé sur une troisième travée à deux chapelles elle aussi, est aujourd'hui éboulé.

Les trois clefs de voûte sont ornées : la première en entrant d'un évêque crossé et mitré ; la deuxième d'une figure du soleil ; la troisième du monogramme du Christ en lettres gothiques. Il y a plusieurs chapiteaux sculptés et des gargouilles à personnages. Les chapelles étaient dédiées l'une à Notre Dame de l'enfance, une autre à saint Capraise, évêque d'Agen et martyr, une troisième à sainte Radegonde, une quatrième à saint Roch et une cinquième à saint Côme. La sixième chapelle était celle des Augustins de Périgueux (Brugière, s.d.).



1



2

Fig. 1. La vieille église de Trélissac, vue du nord-ouest. Elle est orientée. A droite, le clocher éboulé sur la travée occidentale ; à gauche, la nef et l'abside se perdent sous le lierre et les frondaisons.

Fig. 2. Le sacrarium de style flamboyant. Des fleurs de lys sont sculptées sous l'appui. Il donne sur l'extérieur par une ouverture cruciforme. La retombée des six branches d'ogives du voûtement de l'abside se fait en pénétration sur des colonnes engagées avec des moulures en hélice dont deux une est bien visible.

E. Decoux-Lagoutte n'a retrouvé dans les registres d'état-civil que la mention des chapelles Sainte-Radegonde et Saint-Roch, ainsi que celle de deux chapelles Saint-Jean et Saint-Sébastien. Il a rappelé que Sauveboeuf, qui attaquait Périgueux en 1625, fut battu et poursuivi par Balthazar de Gachéo ; il se barricada dans l'église. Abandonné pendant quelques années lors de la Révolution, l'édifice fut ensuite rendu au culte mais posa bientôt de nombreux problèmes de réparations. En 1860 Abadie essaya une restauration partielle, insuffisante, qui fut complétée en 1863 (Decoux-Lagoutte, 1900).

Le petit château des Chaudru de Trélissac (juste au nord-ouest de l'église), remontant au XVII^e siècle, a été acheté par Pierre Magne en 1837, alors qu'il était jeune avocat à Périgueux. Il avait commencé à effectuer quelques échanges de terrains. Ayant acquis Montaigne, il abandonna Trélissac à son fils Alfred Magne, qui, se trouvant à l'étroit dans le petit château, fit construire de 1864 à 1868 le nouveau château de briques et de pierre, dans un style déplorablement «Second Empire» (Secret, 1966, p. 180-181). Mais il lui fallait du terrain pour son parc.

Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, les bâtiments communaux (église, presbytère, mairie avec la maison d'école et leurs dépendances, place publique et chemins) se trouvaient à l'étroit en ce lieu humide. Louis-Alfred Magne, trésorier général du département du Loiret et propriétaire à Trélissac, les échangea en 1869 contre des bâtiments modernes qu'il fit construire. Ils étaient situés au sud de la route de Limoges, juste au nord de l'Isle, comme le montre la carte de Belley-me, les cadastres et un plan du domaine définitif de 1894. Le nouveau bourg se trouve désormais au nord de la route, qui a été un peu déplacée pour l'occasion (Combet, 1993, p. 9).

Il fut stipulé que la vieille église appartiendrait à L.-A. Magne un an après que la nouvelle aurait été livrée, de même que les autres bâtiments, mais il pourrait utiliser pour les faire construire les matériaux existants. La cloche, les fonts baptismaux, autels, statues, tableaux, orgue, bénitier, chemin de Croix, chaire, table de communion, confessionnal, y compris la croix sommant le clocher, furent transportés dans ce nouveau sanctuaire. Les trois vitraux de l'abside devaient être transportés dans l'église neuve, mais si L.-A. Magne voulait les garder, il devrait payer ceux de la nouvelle église, avec les mêmes sujets et la même valeur. C'est ce parti qui fut, semble-t-il, choisi. La croix de la place publique fut transportée elle aussi, tandis qu'un puits avec pompe et monument décoratif fut édifié à l'image de l'ancien puits. De nombreuses plantations d'arbres furent effectuées. Les engagements de L.-A. Magne furent parfaitement tenus. L'ancienne église a été cédée à la famille Magne qui en a fait sa chapelle particulière, précise H. Brugière.

L'église possédait une cloche baptisée en 1767, mais elle fut cassée accidentellement peu d'années après. La commune avait acquis en 1807 la cloche du jacquemart de l'hôtel de ville de Périgueux, mais,



3

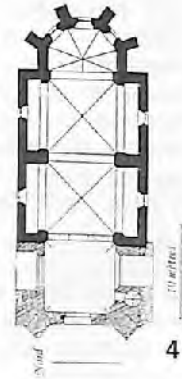


Fig. 3. L'abside polygonale et ses trois baies à remplage flamboyant. Elle fait suite à une nef sans transept suivant la formule gothique méridionale. Les vitraux font aujourd'hui défaut.

Fig. 4. Sur le plan (d'après J. Secret, 1946) : la nef et l'abside du début du XV^e s. (en noir), la travée du clocher, plus tardive (en hachuré) et les parties modernes (en pointillé).

Fig. 5. Le voûtement de l'abside à six branches d'ogives. Une lierne inhabituelle (L) relie la clef des ogives (C) à l'arc triomphal (A), soulageant le voûtain. De part et d'autre de la lierne, des pots de résonnance.



5

transportée dans la nouvelle église, elle s'avéra fendue, sans son et dangereuse en 1881. Les autres cloches furent fondues pour la nouvelle église en 1881 et 1892 ; un membre de la famille Magne était parrain ou marraine (Brugière et Berthélé 1907, p. 198-199).

La nouvelle église (Lagrange, architecte) a été consacrée par Mgr Dabert le 15 octobre 1872. Elle est placée, comme l'ancienne, sous le vocable de l'Assomption de Marie, 15 août. Elle est de style gothique avec deux chapelles formant les deux bras de la croix. Elle est bien décorée. Des autels en marbre, des vitraux sortis des ateliers de Bessierias et qui font honneur à l'artiste, un beau chemin de croix, quelques tableaux de mérite, tout cela annonce qu'il y a dans la paroisse des coeurs généreux et chrétiens, notait le chanoine Brugière (Brugière, s.d.). On voit dans l'église une antique statue de pierre assez grossièrement faite. Elle représente saint Côme une fiole à la main. C'était un médecin et il avait une chapelle sous son vocable (Saint-Cosme et Saint-Damien), attenant à la maladrerie de l'Arsault. Lorsque cette chapelle fut démolie, la statue fut portée à Trélissac (*ibid.*).

Le presbytère (accolé à l'ancienne église) et le jardin en dépendant, tombant en ruines, avaient été donnés en adjudication par la municipalité le 13 juillet 1854, consentie au sieur Lacoste, entrepreneur, moyennant la somme de 7000 francs. Cette demeure hébergea peu de temps le desservant. Le même entrepreneur s'était chargé en même temps de construire une maison d'école pour 6000 francs. Le tout a été cédé en 1869 à A. Magne qui fit bâtir à ses frais près de la nouvelle église un presbytère et une maison d'école (Brugière, s.d.). Le terrain du nouveau cimetière avait été acquis bien auparavant (le 25 septembre 1822) au sieur Nadau pour la somme de 270 francs (*ibid.*). Il a été agrandi ensuite grâce à la famille Magne.

La propriété renfermant, dans son parc enclos, les deux châteaux de Trélissac, l'ancienne église et divers communs, a été donné aux hospices de Périgueux par Napoléon Magne (mort en 1933), petit-fils de Pierre Magne, par testament en date du 1^o mai 1929. La collectivité hérita ainsi d'un bel ensemble. Sans A. Magne, il aurait été privatisé et loti. Le petit château a fait, il y a quelques années, l'objet d'une intéressante restauration.

Jean Secret avait insisté sur l'état de décrépitude de l'église de Trélissac et tout d'abord observé : « cette situation est malheureusement bien connue et l'édifice en cause ne pourra être sauvé » (Secret, 1979, p. 40). Il revint rapidement sur ce jugement et, lors de la réunion du 4 avril 1979 de notre compagnie, sur sa proposition, un voeu fut adopté à l'unanimité demandant le sauvetage de cette grande église, « constituant un bon exemple des églises gothiques du midi de la France dans lesquelles les poussées de la voûte sont contrebutées par des contreforts » (Secret, 1979, p. 100). Ce voeu mérite d'être renouvelé. C'est en pensant à cela que nous en fournissons ici ces quelques photographies.

B. et G. D.

- BRUGIERE H. chanoine s. d. : *Notes sur Trélissac*, manuscrit (multigraphié), collection de la Société historique et archéologique du Périgord.
- BRUGIERE H. et BERTHELE J. 1907 : *Exploration campanaire du Périgord*, Imprimerie de la Dordogne, Périgueux, 652 p., ill.
- COMBET M. 1993 : Autour d'un plan : l'appétit d'espace de la famille Magne et le déménagement de Trélissac, *Mémoire de la Dordogne*, n°2, p. 8-9, 1 pl.
- DECOUX-LAGOUTTE E. 1900 : Notes historiques sur la commune de Trélissac, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, 27, p. 94-142, 207-232, 294-321, 383-413, ill., tabl. et pl.
- SECRET J. 1946 : Les églises de l'archiprêtré de La Quinte, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, 73, p. 145-160.
- SECRET J. 1966 : *Le Périgord. Châteaux, manoirs, gentilhommières*, Tallandier, Paris, 419 p., ill.
- SECRET J. 1979 : Remarques sur la vieille église de Trélissac. Voeu pour son sauvetage, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, 106, p. 40 et 100.

NOTES DE LECTURE

Jacques Reix, Jean Vircoulon, **Chroniques des années de guerre en Pays Foyen 1939-1945**, Editions Fanlac, Périgueux, 1995, 248 p.

A travers une chronique de la vie quotidienne des années de guerre, les auteurs décrivent les mécanismes complexes qui ont conduit les uns à la résistance clandestine et les autres à la collaboration. Le pays Foyen, verrouillant la vallée de la Dordogne, a joué un rôle particulier au niveau des différents groupes de la résistance.

Dominique Pauvert, **Dolmens et menhirs de la Dordogne**, supplément aux documents d'archéologie et d'histoire périgourdines, Périgueux, 1995, 136p.

Inventaire systématique, commune par commune, des mégalithes périgourds (cet inventaire fait suite à un travail de recherche universitaire, qui souligne la place centrale occupée par notre région).

Fernand Valette, **Le chemin Roméor**, chez l'auteur, La Roque-Gageac, 1995, 234 p.

L'auteur nous livre ici l'histoire de sa longue vie d'enseignant, de résistant, de libre penseur et de pacifiste. Mais c'est surtout le défenseur acharné et passionné de «sa» Dordogne, qui transparaît à chaque page.

Michel Combet et Anne-Sylvie Moretti, **La Dordogne de Cyprien Brard**, Archives départementales de la Dordogne, Périgueux, 1996, 102 p. + 162 p.

Les archives départementales viennent de lancer une nouvelle collection intitulée: Archives en Dordogne - Etudes et documents -. Elle a pour double objectif de publier des synthèses historiques et d'édition des documents inédits.

Le premier titre de cette collection, qui comporte deux volumes, s'intitule: La Dordogne de Cyprien Brard. Les auteurs proposent, dans le volume 1, une approche synthétique et critique de l'immense travail d'enquête rurale réalisée par Cyprien Brard dans les 583 communes du département, à partir de 1835. Ils nous donnent, dans le volume 2, de larges extraits du questionnaire et des réponses des communes. C'est un véritable tableau de la Dordogne rurale de l'époque qui peu à peu se dessine.

Dominique Audrerie

BIBLIOGRAPHIE :

Sur des travaux d'archéologie souterraine

par Danilo GREBENART

En 1975 paraissait, publié à compte d'auteurs, le premier tome des «cluzeaux et souterrains du Périgord», consacré à l'arrondissement de Bergerac, sous la triple signature de S. Avrilleau et de B. et G. Delluc (S. Avrilleau, B. et G. Delluc, *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, Archéologie 24, 1975, 194 p.). B. et G. Delluc se chargeaient de deux importants chapitres : l'un, intitulé «Cluzeaux du Périgord avec une approche bibliographique», synthèse des travaux réalisés (pp. 6 à 20), l'autre, traitant des graphismes rupestres non paléolithiques, sujet mal connu et souvent négligé des chercheurs (pp. 157 à 186), S. Avrilleau se consacrant exclusivement à l'inventaire des cluzeaux, partie principale de l'ouvrage (pp. 21 à 156). Chaque souterrain faisait l'objet d'une présentation rigoureuse, sobre et systématique, anticipant le recours à l'informatique et aux ordinateurs (p. 125). La numérotation choisie était particulièrement rationnelle, et pour chaque cavité, une «fiche technique» était publiée indiquant : nom, coordonnées, identité du propriétaire, particularités et bibliographie éventuelle. Les plans étaient soignés, normalisés et présentés au 1/100^e. Tout cet inventaire se terminait par un index par commune (pp. 127 à 129) et par un classement statistique permettant facilement de chercher et de trouver les structures étudiées (pp. 131 à 141).

Ce premier travail appelait évidemment une suite, que les archéologues et les historiens du département attendaient avec impatience et bienveillance, connaissant les difficultés rencontrées dans ce genre de publication. C'est désormais chose faite par les nouvelles éditions Libro-Liber, qui viennent de livrer les tomes 2 et 3 consacrés aux cantons de Montagnier, Ribérac, Montpon et Neuvic, sous la seule signature cette fois de S. Avrilleau. !

La plupart des renseignements donnés sur la géologie, la géographie, l'archéologie et surtout l'histoire sont des poncifs et des généralités extraits d'ouvrages de vulgarisation souvent écrits au siècle dernier, alors que sont ignorés les travaux actuels d'histoire médiévale et d'archéologie. Comment lire sans s'étonner des comparaisons aussi inattendues faites entre le plan de la commune de Siorac-de-Ribérac et celui... de la péninsule ibérique ! : *En superposant les deux plans*, lit-on p. 231, t. 3, (*après les avoir réduits à la même échelle*) (sic) *Siorac serait un peu au sud d'Andorre. Mantet à Barcelone... Creyssac à Huelva...*, et que viennent apporter à la connaissance des souterrains la vie d'une Suzette Labrousse (t. 3, p. 240), née à Vanxains, le 8 mai 1747, biographie extraite du *Périgord insolite*, sinon pour donner une avant première du prochain livre que S. Avrilleau doit publier, ou encore des images de souvenirs nostalgiques qui n'intéressent que l'auteur lui-même (t. 3, p. 85) ?

Tout, heureusement, n'est pas foncièrement mauvais, car le meilleur côtoie le pire. Malgré l'absence d'index (un véritable index n'est pas celui donné à la page 271 du tome 3) qui rend difficile la recherche des cavités citées, il y a les plans de celles-ci, toujours soigneusement relevés (beaucoup sont de l'auteur) accompagnés de descriptions de caractères pertinents, qu'il faut souvent isoler d'un fatras de considérations anecdotiques, ainsi en est-il, par exemple, des cluzeaux à sculptures et bas-reliefs de Saint-Front-de-Pradoux (t. 2, pp. 193 à 224) et de celui de Chanivaud, à Chantérac (t. 3, pp. 19 à 24).

Parents pauvres de la recherche archéologique, ces souterrains, attachants et énigmatiques vestiges de nos campagnes, méritaient un meilleur traitement. L'amour de l'auteur pour son sujet ne suffit pas, et pourtant S. Avrilleau est un des mieux placés pour continuer et mener à son terme cet indispensable inventaire.

D.G.

AVRILLEAU Serge

- *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, t. 2, préface de P. Pommarède, éd. Libro-Liber (Bayonne), 1993, 284 p.
- *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, t. 3, préface de J. Gausson, éd. Libro-Liber (Périgueux), 1994, 272p.

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Nos prochaines soirées à 18 h 30 au siège: le **22 mai 1996** et **10 juillet 1996**.

- Pendant le mois de mai, nos réunions seront décalées de deux semaines en raison du caractère férié du mercredi 1er mai et du mercredi 8 mai: la réunion mensuelle aura donc lieu le mercredi 15 mai et la conférence le 22 mai.

DEMANDES DES CHERCHEURS ET COURRIER DES LECTEURS

- Notre estimé collègue, Guy Penaud (13, rue Pompidou, 46000 Cahors), qui va publier un très gros Dictionnaire des châteaux, manoirs et chartreuses du Périgord, avec 3.500 édifices cités, envoie en avant première ses notices à M. Vergeade pour le château de la Grèze et à Mme Valentin pour le château du général comte Boudet.

- L'Institut de Paléontologie Humaine remercie toutes les personnes qui ont permis de compléter les collections de la bibliothèque de cette institution après une seule annonce passée dans Les Petites Nouvelles.

- Mme de Montleau (32, rue Jean Moulin, 63110 Beaumont) recherche tous renseignements: sur le manoir de la Gauderie à Notre-Dame de Sanilhac avant 1865; sur le château de Terrefort par Minzac aux environs de 1640.

- M. P. Saumande (18, rue Gustave Nadaud, 87000 Limoges) aimerait savoir: pourquoi il existe une impasse de Tombouctou à Thiviers; si les d'Abzac, seigneurs de Mayac, possédaient, au XVII^e siècle, des terres dans la région de Langon (Gironde).

- M. J.-P. Anneron (19, rue des Belles-Filles, 91580 Etrechy) travaille sur «L'âne héraldique dans l'armorial européen» et recherche

toutes les armoiries ayant utilisé des ânes, mulets ou accessoires (fer, bât,...).

- Mme S. Siaussac (Azerat, 24210 Thenon) s'intéresse à l'histoire d'Azerat et recherche des photocopies de cartes postales et des plans de la petite chapelle.

- M. V. Tickner (24 Crown Gardens Brighton BN1 3LD Grande-Bretagne) s'intéresse à ses ancêtres, Pierre de Roche, seigneur de La Guilhanie, conseiller du roi, magistrat au présidial de Périgueux et sa femme, Catherine Du Cheyron; il recherche les origines de ces familles et les lieux où elles ont vécu.

- M. J.-L. Levêque (Le Pigeonnier de Roussille, 24140 Douville) recherche tous renseignements sur les vestiges ferroviaires du département de la Dordogne, en particulier sur les ouvrages désaffectés ou réhabilités (ponts, viaducs, souterrains).

- M. C. Wagner (Les Arcades n° 96, 5, rue L. Trarieux, 24000 Périgueux) souhaite avoir des renseignements sur les cloches de l'église d'Ain Beida (Constantine), qui seront bientôt placées dans le nouveau clocher de l'église de Chamiers.

- Mme Carenzo (11, rue Wilson, 24000 Périgueux) demande: «Où se situe, en Périgord, la maison de Ilo de Franceschi (1903-1986), dont il est question dans *Ecrivez-moi Madeleine* (éditions de l'Aube-Poche 1995) et où le visitait Pierre Vidal-Naquet?».

- M. J.-P. Bitard (16, rue de l'Aurence, 87170 Isle) cherche à identifier un château dont le cliché est ici fourni. A noter que l'on distingue la toiture pointue d'une tour derrière le bâtiment principal.



- Lars Tomas Jensen (Skelbaekgade 32,2. tv. 1717 Copenhagen V. Denmark) recherche toutes informations sur Saint-Front de Périgueux et notamment tous les dessins de la cathédrale.

- M. A. Pete (CDIPEIS Maison départementale de la Vie sociale, 2, cours Fénélon, 24009 Périgueux) recherche tous renseignements sur la batellerie sur l'Isle au XIX^e siècle.

- Le Dr Lamontellerie (Le Moutier, 24390 Tourtoirac) recherche tout renseignement sur l'école libre de Tourtoirac (1866-1903).

- M. C. Dutreuilh (22, rue Gay-Lussac, 24000 Périgueux, tél. 53.07.44.13) recherche tout document sur les municipalités communistes périgourdines après la guerre 1914-1918.

- M. S. Pruvot (65, rue Vicor Hugo, 93600 Neuilly-Plaisance) recherche des renseignements sur l'enfance et sur la famille de Mgr Charles (1908-1993), qui fut recteur du Sacré-Cœur de Montmartre.

- Mme Favalier (10, rue Jeanne d'Arc, 92310 Sèvres) recherche toute documentation sur Auriac-de-Montignac.

Les huit dernières annonces nous ont été transmises avec un retard indépendant de notre volonté.

Pour toute correspondance concernant la rédaction des Petites Nouvelles, écrire à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale adjointe, au siège. Tenir compte du délai qui s'écoule entre la rédaction du texte et sa parution (environ un mois et demi).

B.D.

ERRATA

Nos lecteurs, toujours bienveillants, ont rectifié d'eux-mêmes la (grosse) faute typographique du titre de la page 683 (t. CXXII-année 1995, 4e livraison). Bien entendu, il faut lire : "... Les agglomérations périgourdines aux XIIe et XIIIe siècles". L'art roman du VIIe siècle restant à inventer !

Nous présentons nos excuses à l'auteur et à nos amis lecteurs.

NDLR

D'autres fautes d'impression peuvent prêter à confusion :

Tome CXXII, année 1995, 4e livraison

- p. 640, ligne 23 ; Mme Marchand-Duvigneau.
- p. 695, 4e § : "... l'affirmation du statut de praticien n'est pas incompatible..."
- p. 699, dernier § : "La plus belle de ces caves est certainement la salle basse de l'hôtel d'Abzac (rue Aubergerie), partiellement enterrée..."
- p. 701, note 32 : "... maison dite " de la Monnaie " à Domme".
- p. 702, 3e § ; "... (fig. 2 et 16) ; ces deux partis paraissent..."
- p. 705, note 45 ; "... pour Coulounieix, cf note 17 ; ..."

POUR CONTINUEZ
A RECEVOIR LE BULLETIN
PENSEZ À REGLER
VOTRE COTISATION !

Exemple:

Cotisation 1996 + Abonnement
au Bulletin 230 F
(pour un couple, ajouter 90 F)

Par la même occasion, vous pouvez compléter par
un don à la SHAP, déductible de vos impôts!

Le trésorier vous adressera alors un récépissé
(minimum 500 F
Cotisation + Abonnement inclus).

Merci.